



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU VIAUR



BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE DU VIAUR

2000 – 2005

Place de l'Hôtel de Ville
12800 NAUCELLE
Tél : 05.65.71.12.64
Fax : 05.65.67.82.91
E mail : Karine.LACAM@wanadoo.fr
Site : <http://riviere-viauxur.com>

Juin 2005

SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE

P 1

- **Le Territoire du bassin versant du Viaur**
- **Historique de la démarche**
- **le programme du contrat de rivière du Viaur**
- **Protection de la ressource en eau**

VOLET A : GESTION QUALITATIVE DES EAUX

P 10

- **Le suivi qualitatif des eaux**
- **Gestion et contrôle des systèmes d'épuration individuels**
- **Assainissement collectif**
- **Maîtrise des pollutions d'origine agricole**
- **Animation du volet agricole**
- **Protection de la ressource**

VOLET B 1 : RESTAURATION DES MILIEUX

P 22

- **Mise en œuvre du plan de gestion : restauration et entretien**
- **Technicien rivière**
- **Mise en place d'un plan de gestion des zones humides**
- **Réalisation des passes à poissons**
- **Réhabilitation des seuils**
- **Restauration de l'habitat piscicole**

VOLET B 2 : GESTION QUANTITATIVE DES EAUX

P 37

- **Suivi quantitatif des eaux**
- **Gestion des prélèvements**
- **Accompagnement du plan de gestion des étiages du bassin Aveyron**
- **Gestion du risque de crues et d'inondation**

VOLET B 3 : GESTION ET VALORISATION DES PAYSAGES

P 43

- **Valorisation paysagère**
- **Promotion touristique du bassin versant du Viaur**
- **Valorisation du patrimoine et des usages**

VOLET C : GESTION ET ANIMATION DU CRV

P 48

- **Animation du Contrat de Rivière du Viaur**
- **Opération de communication**
- **Sensibilisation à destination des scolaires**

DIAGNOSTIC DES PERCEPTIONS DU CONTRAT DE RIVIERE DU VIAUR

P 55

BILAN FINANCIER GENERAL – CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

P62

PRESENTATION GENERALE

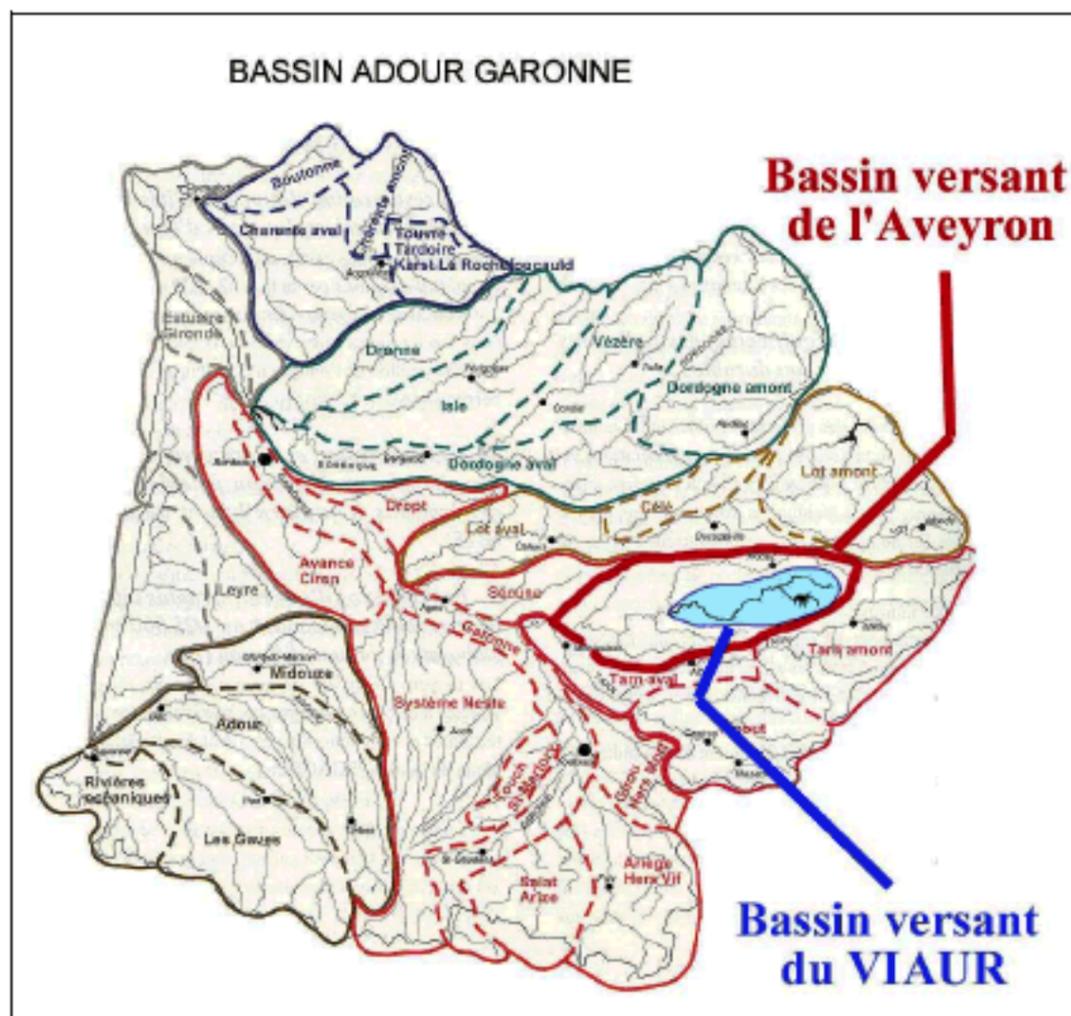
LE TERRITOIRE DU BASSIN VERSANT DU VIAUR

HISTORIQUE DE LA DEMARCHE

LE PROGRAMME D'ACTION DU CONTRAT DE RIVIERE DU VIAUR

I. LE TERRITOIRE DU BASSIN VERSANT DU VIAUR

A. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE :



Le bassin versant du Vialer limité au nord par celui de l'Aveyron et au sud par celui du Tarn, est inclus dans le bassin hydrographique Tarn Aveyron. Cet ensemble appartient au grand bassin Adour Garonne.

Le bassin versant du Vialer s'étend sur une longueur de 70 km pour une largeur d'environ 20 km soit une superficie de 1530 km².

Le Vialer, affluent rive gauche de l'Aveyron, prend sa source au sud du Puech Del Pal sur la commune de Vezins du Lézou, à une altitude de 1090 mètres. Il serpente d'Est en Ouest, à travers deux grandes régions naturelles que sont le Lézou et le Ségala. Après un parcours de 163 kilomètres, il conflue avec l'Aveyron au niveau de Saint Martin Laguépie (département du Tarn) et Laguépie (département du Tarn et Garonne) à une altitude de 150 m.

La pente moyenne du cours d'eau est de 0,55%. Classé grande rivière avec une largeur à sa confluence de l'ordre de 30 mètres, le Vialer se caractérise surtout par sa faible profondeur (moyenne de 1 mètre) et ses eaux vives sans vraiment être torrentueuses : c'est une rivière de moyenne montagne.



Situé au Sud de Rodez et au Nord-Ouest de Millau, son bassin versant recouvre 59 communes Aveyronnaises, 13 communes Tarnaises et une commune Tarn et Garonnaise (cf. liste des communes). A Tanus, le Vialer sort du département de l'Aveyron pour servir, durant une bonne partie de son cours, de limite entre les départements du Tarn et de l'Aveyron. Quelques secteurs dans sa partie aval sont entièrement inclus dans le département du Tarn.

B. BASSIN VERSANT, EN CHIFFRES

- **Superficie concernée :** 1 530 km²
- **Population relative du bassin versant :** 30 036 Hab
 - population agglomérée 16 987 Hab
 - population éparses 13 049 Hab
 - population saisonnière 20 420 hab
- **Nombre de communes** 73
 - Aveyron (12) : 59
 - Tarn (81) : 13
 - Tarn et Garonne (82) : 1
- **Densité de Population :** 21 hab. / km²

Dont les communes les plus importantes (>1 000h) :

Calmont, Flavin, Pont de Salars, Salles Curan,
Baraqueville, Naucelle, Rieupeyroux, La Salvetat
Peyrales, Mirandol Bourgnounac, Réquista

C. LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE

- **Linéaire total de rivière :**
 - Viaur : 163 km
 - Céor : 54 km
 - Giffou : 45 km
 - Lézert : 39 km
 - Lieux : 25 km
 - Vioulou : 25 km
 - Cône : 24 km
 - Jaoul : 23 km
 - Lieux du Lézert : 22 km
 - Candou : 19 km
 - Liort : 18 km
 - Durenque : 17 km
 - Ru de Vayre : 13 km
 - Nauze : 13 km

Longueur de cours d'eau principaux :
Total de 455,8 km

Longueur de cours d'eau secondaire :
466 km de cours d'eau de plus de
1,75 km

TOTAL : 967 km



Ensemble des cours d'eau du bassin versant sont des cours d'eau non domaniaux.

Voir carte du Réseau Hydrographique

II. HISTORIQUE DE LA DEMARCHE

A. STRUCTURE PORTEUSE AUJOURD'HUI

Structure porteuse du Contrat: *Voir carte du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur*

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU VIAUR

Place de l'Hôtel de Ville

12800 NAUCELLE

Président du Contrat de Rivière du Viaur :

M. ANDRIEU Bernard

Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur :

M. COUDERC Jean Louis

Contact administratif : Animatrice du Contrat de Rivière

Mlle LACAM Karine

Tél : 05 65 71 12 64 ou 06 12 49 62 31

Fax : 05 65 67 82 91

E-mail : Karine.LACAM@wanadoo.fr

Contact Technique (travaux de restauration et d'entretien de la végétation des berges) : Technicien Rivière

M. DURAND Pierre

Tél : 05 65 71 12 65

Fax : 05 65 67 82 91



B. « EVOLUTION » DU TERRITOIRE :

La préparation du Contrat de Rivière du Viaur a démarré en Janvier 1998.

Ce projet a vu le jour grâce à une convention de partenariat (décembre 1997) signée entre 4 structures existantes :

- Syndicat Mixte de la Vallée Aval du Viaur, représenté par son Président, M. Jean BOUSQUIE
- SIVOM des Monts et Lacs du Lévezou, représenté par son Président, M. Pierre RAYNAL
- Communauté de Communes du Ségala Carmausin, représenté par son Président, M. Jean Marc PASTOR
- La commune de Saint Martin Laguépie, représenté par son Maire, M. Yvan GAUTIER

Cette convention de partenariat désignait le Syndicat Mixte de la Vallée Aval du Viaur comme Maître d'Ouvrage délégué du programme.

Le nombre des collectivités participantes au Contrat de Rivière du Viaur s'est ensuite étoffée selon deux axes différents :

- Adhésion des communes aux structures déjà signataires de la convention de partenariat
- Nouvelle convention de partenariat signée en Septembre 2000 incluant les collectivités suivantes :
 - Syndicat Mixte de la Vallée Aval du Viaur,
 - SIVOM des Monts et Lacs du Lévezou,
 - Communauté de Communes du Ségala Carmausin,
 - La commune de Saint Martin Laguépie,
 - La Commune de Laguépie
 - La Communauté de Communes du Réquistanais.



Aujourd'hui : Un établissement public territorial de bassin a été créé et regroupe toutes les collectivités du bassin versant (soit 51 communes, 2 communautés de communes et 3 Syndicat d'Adduction d'Eau Potable) : **le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur** (*Statuts du Syndicat en Annexe*)

C'est donc aujourd'hui le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur qui est compétent pour la gestion des cours d'eau du Bassin Versant du Viaur et qui, naturellement, présente le Bilan du Contrat de rivière du Viaur.

Voir Carte Evolution du territoire de travail

C. HISTORIQUE DU CONTRAT DE RIVIERE VIAUR:

ETAPES	DATE	OBJET	ACTEURS
Recrutement d'un Animateur	01 janvier 1998	Montage des dossiers administratifs et suivi du contrat	
Agrément du Dossier sommaire	13 octobre 1998	Comité National d'Agrément (Paris)	Représentants du Contrat de Rivière : M. BOUSQUIE
Constitution du Comité de rivière	29 avril 1999	Président du Comité :	M. BOUSQUIE
		Vices- Présidents	M. RAYNAL, Conseiller Général de Salles Curan M. PASTOR, Sénateur du Tarn
Agrément du Dossier définitif	28 octobre 1999	Comité National d'Agrément (Paris)	Représentant du Contrat de Rivière : M. BOUSQUIE , M. PASTOR, M. REGOURD
Signature du contrat de rivière	21 février 2000	Contractualisation entre les divers partenaires	Membres du Comité de Rivière
Recrutement d'un Technicien rivière	01 mars 2000	Réalisation et suivi des travaux de restauration des berges ; encadrement de l'Equipe d'agents	
Recrutement de 3 agents d'entretien	07 août 2000	Réalisation des travaux d'entretien de la végétation des berges	
Elections municipales	2001	Désignation des délégués des collectivités	Président du Comité de Rivière : M. Bernard ANDRIEU Nouveaux représentants au Comité de Rivière
Recrutement d'un agent d'entretien	01 avril 2002	Réalisation des travaux d'entretien de la végétation des berges	Equipe d'agents d'entretien composée de 4 agents
Création du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur	26 novembre 2004	Collectivité regroupant toutes les communes du bassin versant Viaur	Un interlocuteur unique en matière de gestion des cours d'eau
Recrutement d'une secrétaire à mi temps	17 janvier 2005	Structuration du SMBVV	
Réflexion sur l'évolution de « l'outil de Gestion » à mettre en place	En cours	Pistes : SAGE, 2 nd Contrat de Rivière...	
Procédure de titularisation du Personnel	En cours		

III. LE PROGRAMME DU CONTRAT DE RIVIERE VIAUR (2000 – 2005)

VOLET A : GESTION QUALITATIVE DES EAUX

<i>Volet A.1</i> : Suivi qualitatif	14 135 Euros
<i>Volet A.2</i> : Assainissement Collectif	11 687 275 Euros
<i>Volet A.3</i> : Gestion et contrôle des systèmes d'épuration	297 276 Euros
<i>Volet A.4-1</i> : Maîtrise des pollutions d'origine agricole	7 338 896 Euros
<i>Volet A.4-2</i> : Animation du volet agricole	Déjà financé
<i>Volet A.5</i> : Protection de la ressource destinée à l'alimentation en eau potable	68 602 Euros
<i>Total VOLET A :</i>	19 406 184 Euros

VOLET B.1 ET C 1 : RESTAURATION DES MILIEUX

<i>Volet B.1-1.1</i> : Mise en œuvre du plan de gestion : programme de restauration	1 066 991 Euros
<i>Volet C.1</i> : Mise en œuvre du plan de gestion : programme d'Entretien	625 041 Euros
<i>Volet B1-1.3</i> : Technicien rivière	183 701 Euros
<i>Volet B.1-2</i> : Mettre en place un plan de gestion des zones humides	30 490 Euros
<i>Volet B.1-3.1</i> : Réalisation de passes à poissons	457 347 Euros
<i>Volet B1-3.2</i> : Réhabilitation des seuils	38 112 Euros
<i>Volet B.1-4</i> : Restauration de l'habitat piscicole	195 134 Euros
<i>Total VOLET B1 :</i>	2 596 817 Euros

VOLET B.2 : GESTION QUANTITATIVE DES EAUX

<i>Volet B.2-1</i> : Suivi quantitatif des eaux	24 392 Euros
<i>Volet B.2-3</i> : Gestion des prélèvements	Intégré dans l'animation
<i>Volet B.2-4</i> : Accompagnement du plan de gestion des étiages du bassin Aveyron	Intégré dans l'animation
<i>Volet B.2-5</i> : gestion du risque de crues et d'inondation	Intégré dans l'animation
<i>Total VOLET B2 :</i>	24 392 Euros

VOLET B.3 : GESTION ET VALORISATION DES PAYSAGES

<i>Volet B3-1 : Valorisation Paysagère</i>	Déjà financé
<i>Volet B3-2 : Valorisation du patrimoine et des usages</i>	24 392 Euros
<i>Volet B3-3 : Promotion touristique du bassin versant</i>	30 490 Euros
<i>Total VOLET B3 :</i>	54 882 Euros

VOLET C2 : GESTION ET ANIMATION DU CONTRAT DE RIVIERE

<i>Volet C2 – 1 : La structure maître d’ouvrage</i>	-----
<i>Volet C2 – 2 : Animation – Communication - Sensibilisation</i>	289 653 Euros
<i>TOTAL VOLET C2</i>	289 653 Euros

TOTAL CONTRAT DE RIVIERE***22 371 928 Euros***

IV. BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE DU VIAUR (2000 – 2005)

Ce bilan se décompose en plusieurs phases :

Dans une première partie :

Une présentation générale :

- Du territoire
- De l'historique de la démarche
- Du programme initial du CRV

Dans une deuxième partie

Puis pour chaque opération prévue : un bilan technique et financier :

- Rappel du contexte au moment de la rédaction du Dossier Définitif
- Des objectifs fixés à ce moment là
- Des actions programmées

- Les actions réalisées
- Un bilan financier
- Un bilan Technique
- Les perspectives pour l'avenir

Dans une Troisième partie sera présentée le Bilan des perceptions mené en fin de contrat à partir du travail d'un groupe constitué pour l'occasion avec l'appui d'une Animatrice extérieure.

Dans une Quatrième partie : les conclusions générales du programme et les perspectives

VOLET A

GESTION QUALITATIVE DES EAUX

LE SUIVI QUALITATIF DES EAUX

GESTION ET CONTROLE DES SYSTEMES D'EPURATION INDIVIDUELS

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

MAITRISE DES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE

ANIMATION DU VOLET AGRICOLE

PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX :

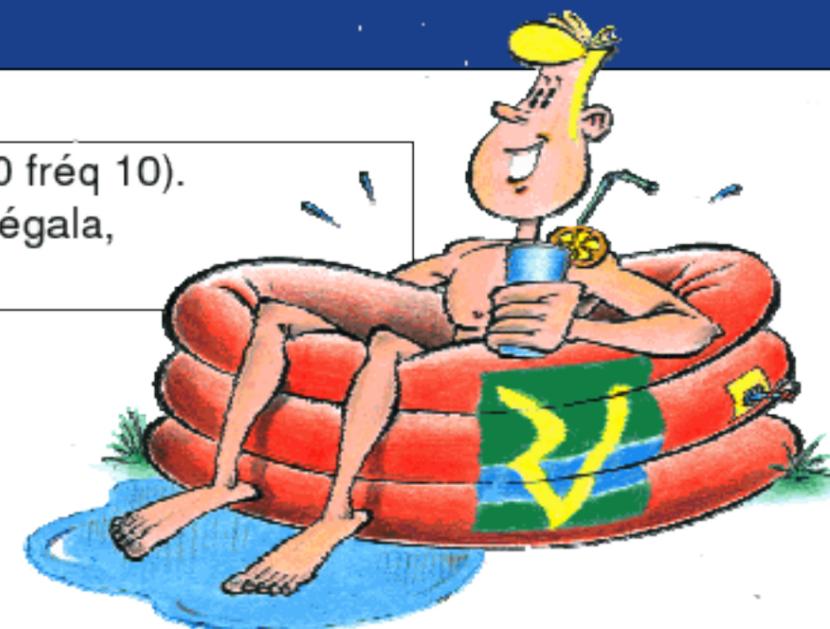
CONTEXTE :

En 1999, un seul point de suivi de la qualité des eaux existait sur le Viaur : Lagarde Viaur (point RNB 125000 fréq 10). Des suivis ponctuels, physico chimiques et hydrobiologiques ont été réalisés dans le cadre de l'Opération Ferti Ségala, du Schéma Départemental de Vocation Piscicole et de l'étude diagnostic réalisée par le SATESE

LES OBJECTIFS :

L'extension du réseau de suivi de la qualité des eaux est apparu nécessaire afin de :

- disposer d'un état zéro de la qualité des eaux
- juger de l'impact des actions menées dans le cadre du CRV
- centraliser les données existantes sur la qualité des eaux et les flux de pollutions
- élaborer et contrôler les programmes de dépollution
- faciliter la détermination d'objectifs futurs



ACTION PROGRAMMEE :

Création de deux points de suivi complémentaire sur le Viaur dans le cadre du Réseau Complémentaire Départemental (Financement Département et Agence de l'Eau).

BILAN TECHNIQUE :

Le suivi mis en place :

Dans un premier temps, en 2000, **deux points de suivi physico chimique** ont été mis en place conformément au programme prévisionnel :

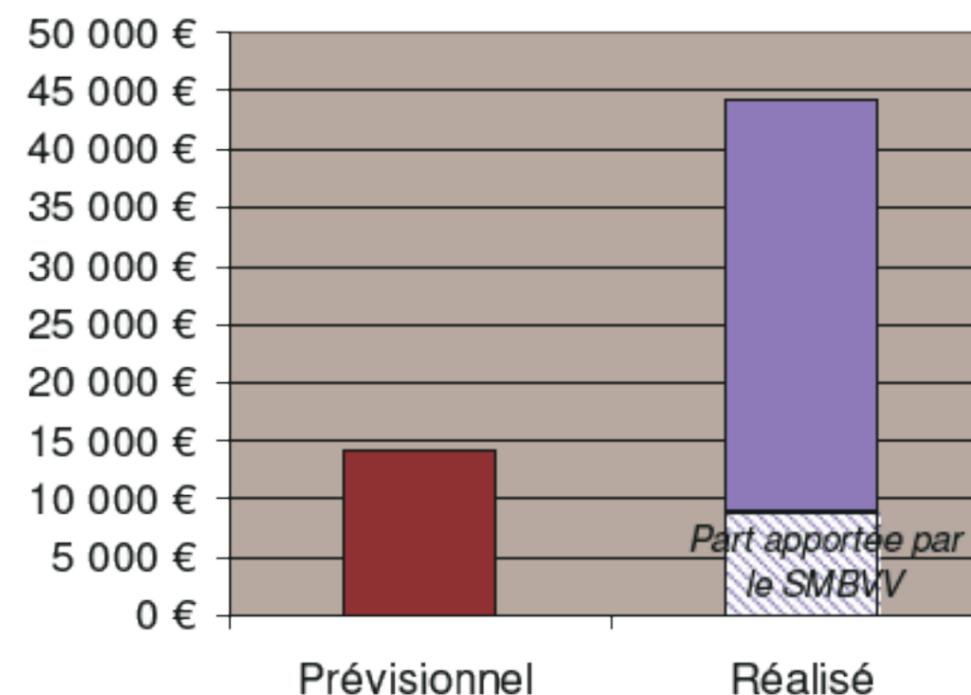
- Viaur à La Valette (RCD 125 800 fréq 10) (n°125 800)
- Viaur à Saint Just sur Viaur (RCD 125 400 freq 10) (n°125 400)

Puis un programme plus complet a été mis en place à partir de 2003 :

- Réalisation d'un état zéro de la qualité des eaux (données 1993 - 2000)
- 16 points de suivi physicochimiques :
 - le Réseau Complémentaire Départemental prend en charge 5 points à freq 10
 - le Contrat de Rivière du Viaur prend en charge 10 points à freq 6
- 8 points de suivi des macro invertébrés pris en charge par le CRV

Ce suivi est accompagné d'un suivi des eaux souterraines (8 puits sont suivis dans le cadre de l'opération AGRI VIAUR) et d'un suivi des températures (achat de 6 thermographes confiés à la Fédération de Pêche de l'Aveyron pour renforcer leur réseau)

BILAN FINANCIER :



COMMENTAIRES :

Aujourd'hui, le bassin versant du Viaur fait l'objet d'un suivi conséquent puisqu'il existe 19 points (et 2 points "mobiles") de mesure physico chimiques suivis avec une fréquence de 6 ou 10 fois par an et un suivi des macro invertébrés sur 8 des 16 points réalisé une année sur deux.

Ce suivi est complété par les mesures réalisées dans le cadre de l'opération Agri Viaur (3 points supplémentaires et suivi des eaux souterraines)

Ce suivi est en place depuis maintenant 3 années. Il a été élaboré grâce à l'appui financier fort de l'Agence de l'Eau et de l'Europe (opération subventionnée à 80 %), à un partenariat technique étroit avec le SATESE (service du Conseil Général de l'Aveyron) et la Fédération Départementale de Pêche de l'Aveyron.

Mais aussi et surtout grâce à la volonté de l'ensemble des élus du territoire qui souhaitent suivre l'évolution de la qualité de nos cours d'eau, reflet des investissements et efforts faits sur notre territoire.



Taux de Réalisation Technique : 633 %
(suivi prévu sur 3 points ; 19 points effectivement suivis)



Taux de Réalisation Financier : 260 %

Rappel sur le système SEQ EAU (système d'analyse de la qualité des l'eau) :

ALTERATIONS	Paramètres
Matières Organiques et oxydables	O2d, %O2, DCO, DBO5, COD, NJK, NH4
Matières Azotées	NH4, NKJ, NO2-
Nitrates	NO3-
Matières Phosphorées	PO4-, Ptotal
Matières en suspension	MeS, Turbidité, transparence



*Cartes : Qualité physicochimique 2003 et 2004
Evolution de la qualité des eaux*

L'évolution de la qualité de nos cours d'eau : *Préambule* :

- Les premiers résultats de suivi de la qualité des eaux du bassin versant du Viaur sont exploités selon l'ancienne grille d'analyse de la Qualité mise en place sur quelques stations de prélèvements (agence de l'eau : données RNB, RCD ; Opération agricole Ferti Ségala sur le bassin versant du Lézert et du Jaoul et données du Schéma Départemental de Vocation Piscicole). Le système d'analyse des données a évolué entre 1999 et 2004; il semble donc difficile de comparer les deux cartes présentées.

- Les données accumulées sur deux années de suivi (2003 et 2004) ne permettent pas de disposer d'assez de "recul" pour mettre en évidence une tendance de l'évolution de la qualité des eaux du bassin versant du Viaur. Seule une première approche devant être confirmée par les résultats à venir peut être faite.

Constat sur la qualité actuelle de nos cours d'eau : Première approche

- Le paramètre déclassant la qualité de nos cours d'eau est surtout le paramètre **Nitrate**. Il témoigne d'une pollution essentiellement diffuse d'origine agricole (fuite des nitrates des sols cultivés par lessivage). Le taux de nitrates décline le Lieux de 2 niveaux (Vert à Orange) et tous les autres cours d'eau d'une classe (Vert à Jaune). Les nitrates caractérisent notre bassin à dominante agricole. Les efforts engagés par la profession, l'opération Agri Viaur menée sur l'ensemble du bassin versant sont donc tout à fait appropriés aux problématiques du territoire et doivent bien évidemment être poursuivis voir renforcés dans l'objectif de réduire ce taux de nitrates présents dans les eaux.

- **Le bassin versant du Giffou et du Cône** : des dégradations significatives sont notées sur le Céor à Mondoye et sur le Cône en tête de bassin. Sur ce secteur, le taux de nitrates relevé est très élevé. Les matières azotées (formes instable d'azote) présentent aussi un fort taux. Ce sous bassin est soumis à des pressions agricoles fortes; les sources de pollutions sont nombreuses et éparses : Il semble nécessaire de travailler de façon préférentielle sur ce bassin dans le cadre d'une opération agricole coordonnée.

Sur ce bassin, des efforts ont été faits en matière d'assainissement domestique : station de Cassagnes Begonhes, de Réquista mais doivent être poursuivis sur d'autres bourgs.

- **le Lieux** ne s'améliore pas au vu des résultats de 2004. En réalité, l'amélioration est réelle sur ce point, le taux élevé de nitrates provient du ruisseau de Néguebiau (Lieux à sec)

- une **amélioration très importante au niveau de Gleysenove** : entre 2003 et 2004 amélioration de 3 classes sur les matières organiques, azotées, et le phosphore. Cependant, le bruit de fond en nitrates, bien que modéré, reste présent et décline le cours d'eau en niveau passable. Ceci s'explique en partie par la mise aux normes des bâtiments d'élevage réalisée sur ce secteur.

- Sur le **bassin du Lézer et du Jaoul**, on constate une diminution de la fréquence des pics d'amoniac.

- D'autre part des analyses d'**eau souterraines** sont réalisées (Agri Viaur). Les taux de nitrates relevés sont forts : sur 10 points mesurés 7 dépassent les 50 mg/l dont 3 dépassent les 90 mg/l. Compte tenu des éléments dont nous disposons il est difficile d'expliciter ces résultats.



POINTS FORTS

- Programme de suivi complet (physico, lbg)
- Effort financier du SMBVV et des partenaires (AEAG, Europe, Conseil Général)
- Améliorations notables en liaison avec les travaux réalisés (ex : Gleysenoves)
- Diminution de la fréquence des pics d'amoniac enregistrés

POINTS FAIBLES

- Analyses de la qualité des eaux : bruit de fond en nitrates de plus en plus élevé
- Méconnaissance du fonctionnement des eaux souterraines
- Manque de "recul" pour disposer d'une bonne analyse de l'évolution de la qualité des eaux
- La qualité biologique des cours d'eau n'est pas suffisamment connue



ET DEMAIN ? :

Quelles perspectives ? :

- **Pérennisation du suivi physicochimique et des macro invertébrés** engagé depuis 3 ans. En effet, afin de disposer d'éléments fiables et de mettre en évidence la tendance de l'évolution de la qualité de nos cours d'eau il est indispensable de disposer d'analyses sur tout le territoire et sur une période d'au moins 8 années.
- **Réalisation d'un suivi du fonctionnement et de la qualité des eaux souterraines** : ce travail nous permettrait de mieux qualifier la qualité des eaux souterraines et le fonctionnement des nappes.
- **Réalisation d'un suivi de la qualité des eaux de baignades** complémentaire au suivi de la DDASS dans la logique d'une opération territoriale autour des grands lacs. En effet, les grands lacs sont très fréquentés et sont une des "vitrines" du département de l'Aveyron en terme touristique. Il semble donc indispensable de mieux cerner les problèmes pouvant survenir sur ces espaces pour y adapter des réponses efficaces.



ASSAINISSEMENT DOMESTIQUE : LES SCHEMAS D'ASSAINISSEMENT

CONTEXTE :

La population du bassin versant du Viaur est évaluée à environ 30 000 habitants dont environ 56 % de cette population est localisée au niveau des bourgs (population agglomérée : environ 17 000 habitants). D'autre part, sur ce territoire seules 10 communes ont une population supérieure à 1000 habitants. Nous sommes donc sur un territoire très rural.

La gestion des effluents domestiques, pour être cohérente doit non seulement se préoccuper des bourgs et hameaux mais aussi de la population éparsée.



LES OBJECTIFS :

Amélioration de la qualité des effluents domestiques pour satisfaire les objectifs affichés tant au niveau de la qualité des milieux qu'au niveau des autres thèmes de travail.

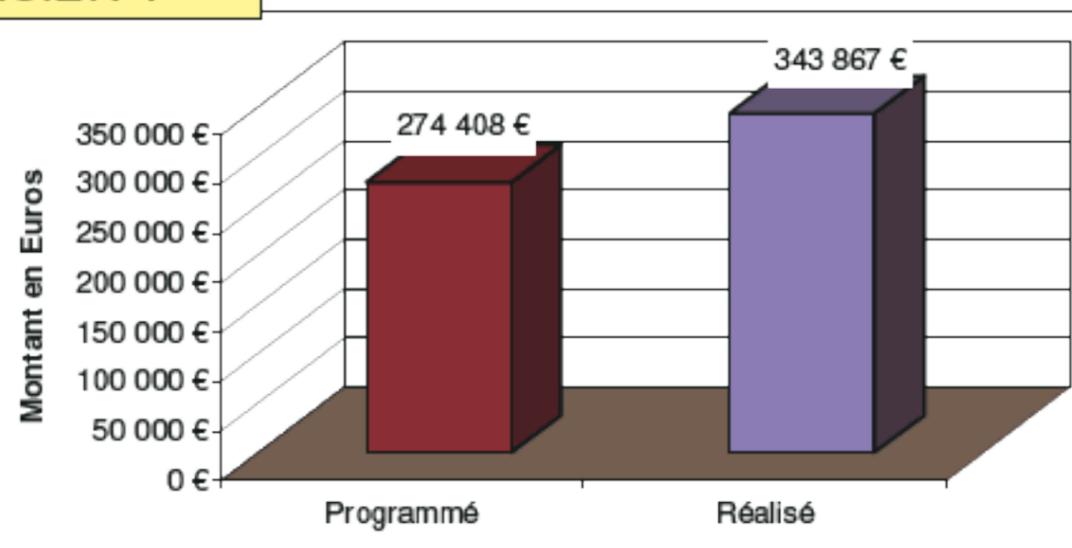
ACTION PROGRAMMEE :

Le Schéma d'Assainissement communal permet de définir sur le territoire des zones à traiter en assainissement autonome et celles à traiter en assainissement collectif; puis de programmer les travaux à réaliser. (sur le bassin versant du Viaur 34 communes avaient déjà réalisé ce travail) : **17 Schémas d'Assainissement étaient prévus**

BILAN TECHNIQUE :

Au total, 31 schémas d'assainissement ont été réalisés. In fine, la totalité des communes du bassin versant du Viaur ont réalisé leur schéma d'assainissement première étape avant l'engagement des travaux d'assainissement collectif et autonome.

BILAN FINANCIER :



A ce jour, toutes les communes du bassin versant du Viaur ont réalisé un Schéma d'Assainissement.

Ce travail a permis non seulement de zoner le territoire (identification des hameaux et bourgs à traiter en collectif) mais aussi de lancer la dynamique de mise en place des Services Publics d'Assainissement Non Collectif

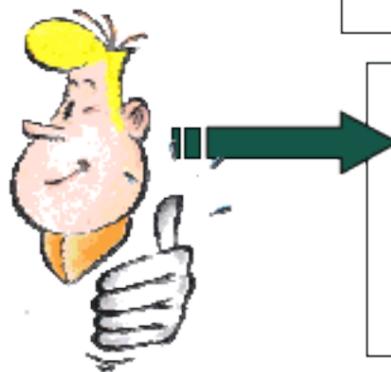
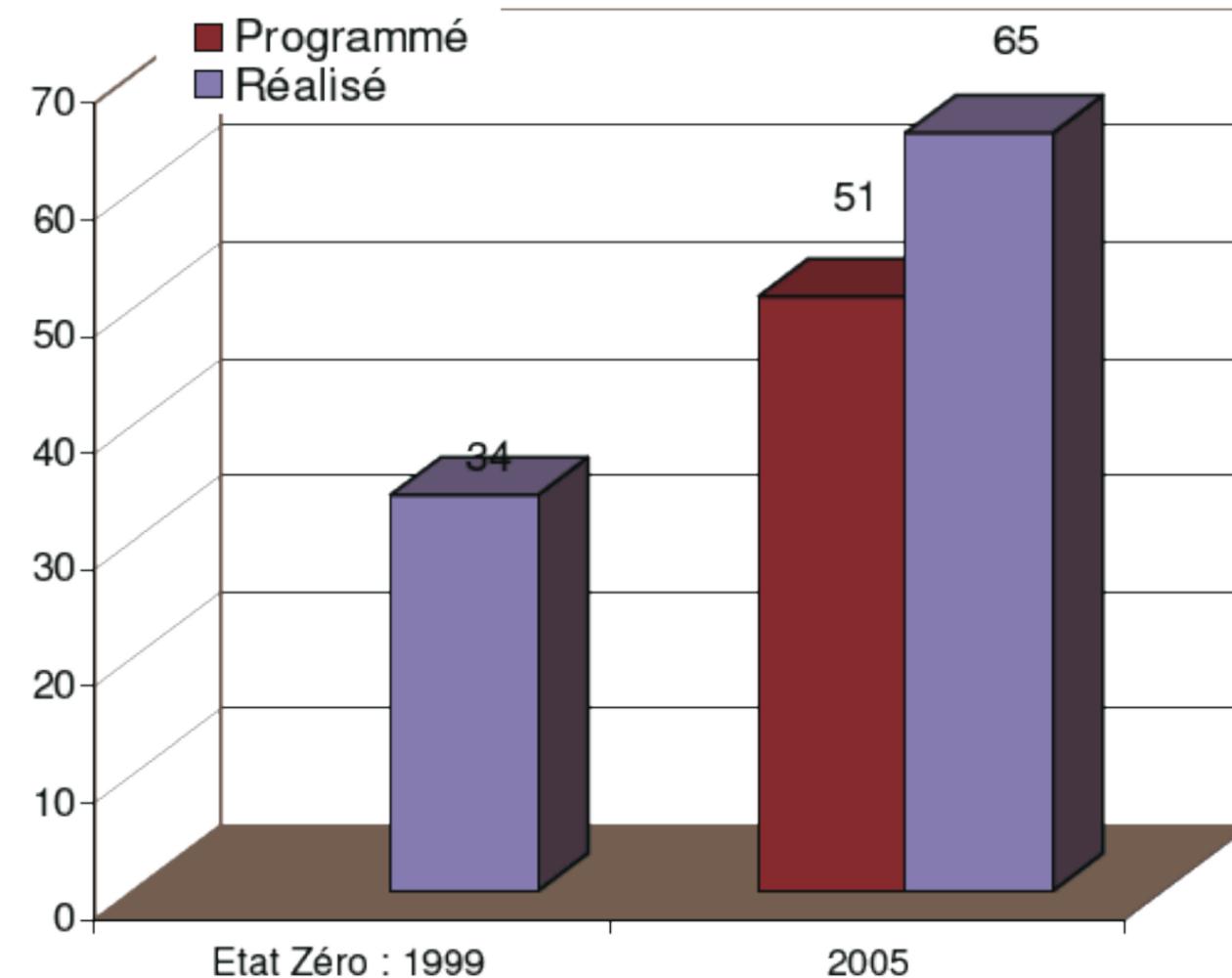


Schéma d'Assainissement



ASSAINISSEMENT DOMESTIQUE : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

CONTEXTE :

Au vu de la dispersion de l'habitat, l'assainissement individuel ou autonome est le type d'assainissement prédominant sur le bassin versant du Viaur. Ce type de traitement n'a que trop rarement le rendement épuratoire escompté.

ACTION PROGRAMMEE :

Au lancement du Contrat de Rivière, il semblait ambitieux de prévoir la création de deux Services Publics d'assainissement collectif.

COMMENTAIRES :

En 2002 la réorganisation territoriale menée a fait apparaître 9 communautés de communes sur le bassin versant du Viaur dont 7 ont choisi de prendre en charge la compétence "Assainissement Individuel".

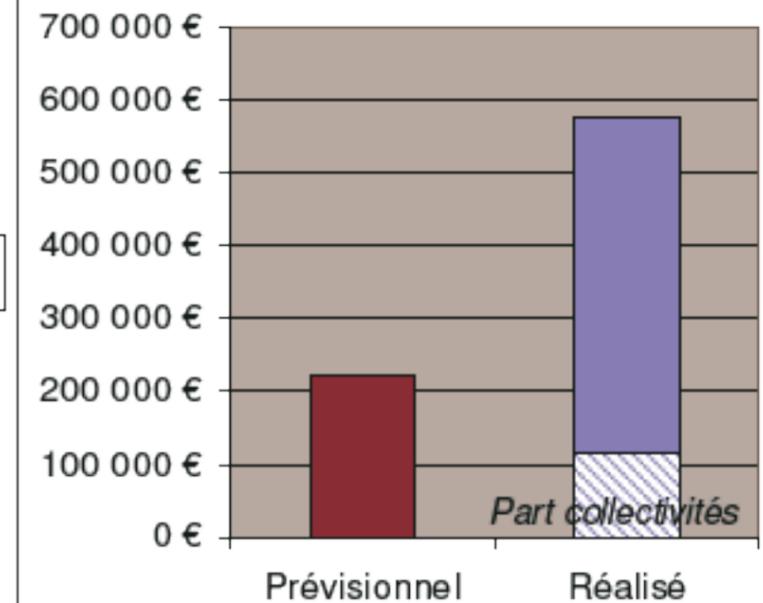
La création de ces structures, les aides financières pour la création des emplois jeunes (Etat, Agence de l'Eau, Conseil Régional et Conseils Généraux), les obligations réglementaires associées à une phase d'animation auprès de ces nouvelles collectivités ont permis, sur le bassin, la création de 9 SPANCS : 7 dans les communautés de communes et deux dans des communes individuelles.

A souligner : le lancement, avec l'appui des techniciens, de deux opérations de réhabilitation des installations d'assainissement individuel sur les communes de Centres et Prades de Salars.

LES OBJECTIFS :

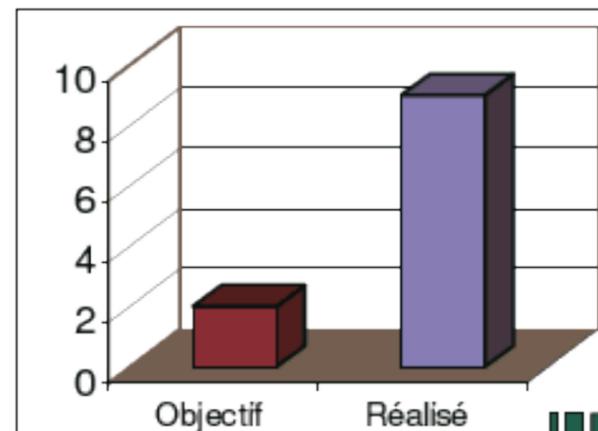
Apporter un appui technique aux collectivités pour assurer le contrôle et la gestion de l'assainissement autonome. D'autre part, les propriétaires individuels doivent être informés des nécessités et des techniques d'entretien de leur ouvrage d'épuration domestique.

BILAN FINANCIER :



BILAN TECHNIQUE :

9 SPANCS CREES



86 % de la population éparsse couverte par un SPANC

ET DEMAIN ? :

1) Les pistes à suivre pour la pérennisation de ces postes : (Ces emplois sont aidés jusqu'en 2007 pour leur grande majorité (contrats emplois jeunes conclus en 2002))

- Mise en place de la redevance d'assainissement collectif et non collectif
- Diversification des missions exercées : service aux collectivités pour une meilleure efficacité des STEP
- Extension du territoire de travail (pour deux d'entre eux)

l'ensemble de ces "pistes" doivent être évaluées et adaptées pour répondre aux besoins des différentes collectivités.

2) La gestion des matières de vidange : réflexion à mener à l'échelle du bassin en liaison avec les départements concernés

3) Réalisation d'opérations collectives de réhabilitation de l'Assainissement Individuel (opérations en cours de réalisation sur Centres et Prades de Salars)

Taux de Réalisation Financier : 260 %

Taux de Réalisation Technique : 450 %

Carte : Les SPANCS

ASSAINISSEMENT DOMESTIQUE : ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

CONTEXTE :

Au moment de la préparation du Contrat, la problématique de l'assainissement n'avait été que partiellement abordée par les collectivités. C'est pourquoi, beaucoup de travaux restaient à faire. Des priorités ont été déterminées par le croisement de diverses sources concernant l'impact des bourgs sur les milieux aquatiques.

LES OBJECTIFS :

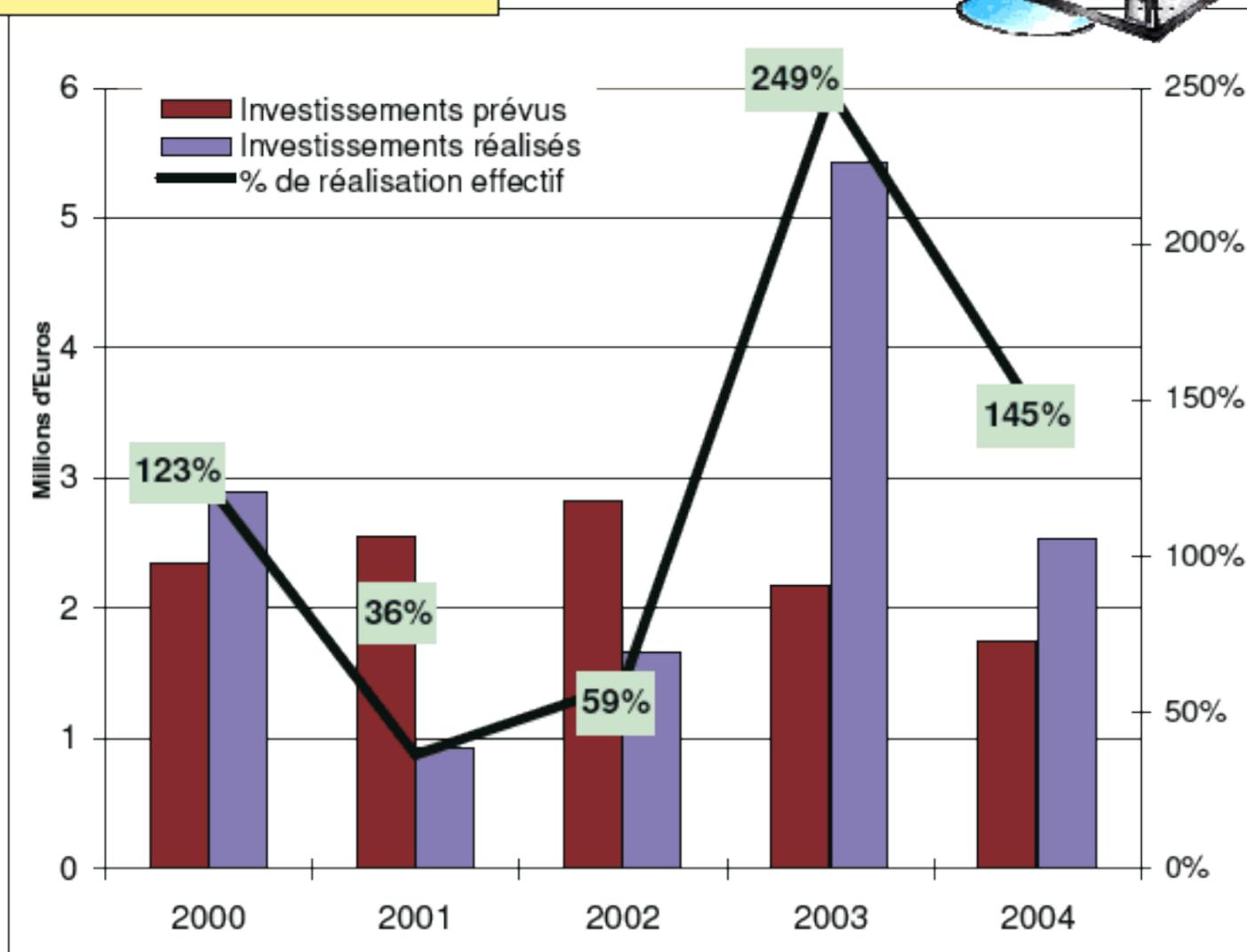
Amélioration de la qualité des effluents domestiques pour satisfaire les objectifs affichés tant au niveau de la qualité des milieux qu'au niveau des autres thèmes de travail.

ACTION PROGRAMMEE :

- Pour les communes n'ayant pas réalisé le schéma d'assainissement : la première priorité est de réaliser cet outil d'aide à la décision
- Pour les communes ayant fait le schéma d'assainissement les travaux de "première urgence" sont inscrits en priorité.



BILAN FINANCIER :



Taux de Réalisation Financier
115 %

Taux Technique de Réalisation SCA : 182 %

Taux Technique de Réalisation Réseaux : 184 %

Taux de Réalisation Station Epuration 77,3 %

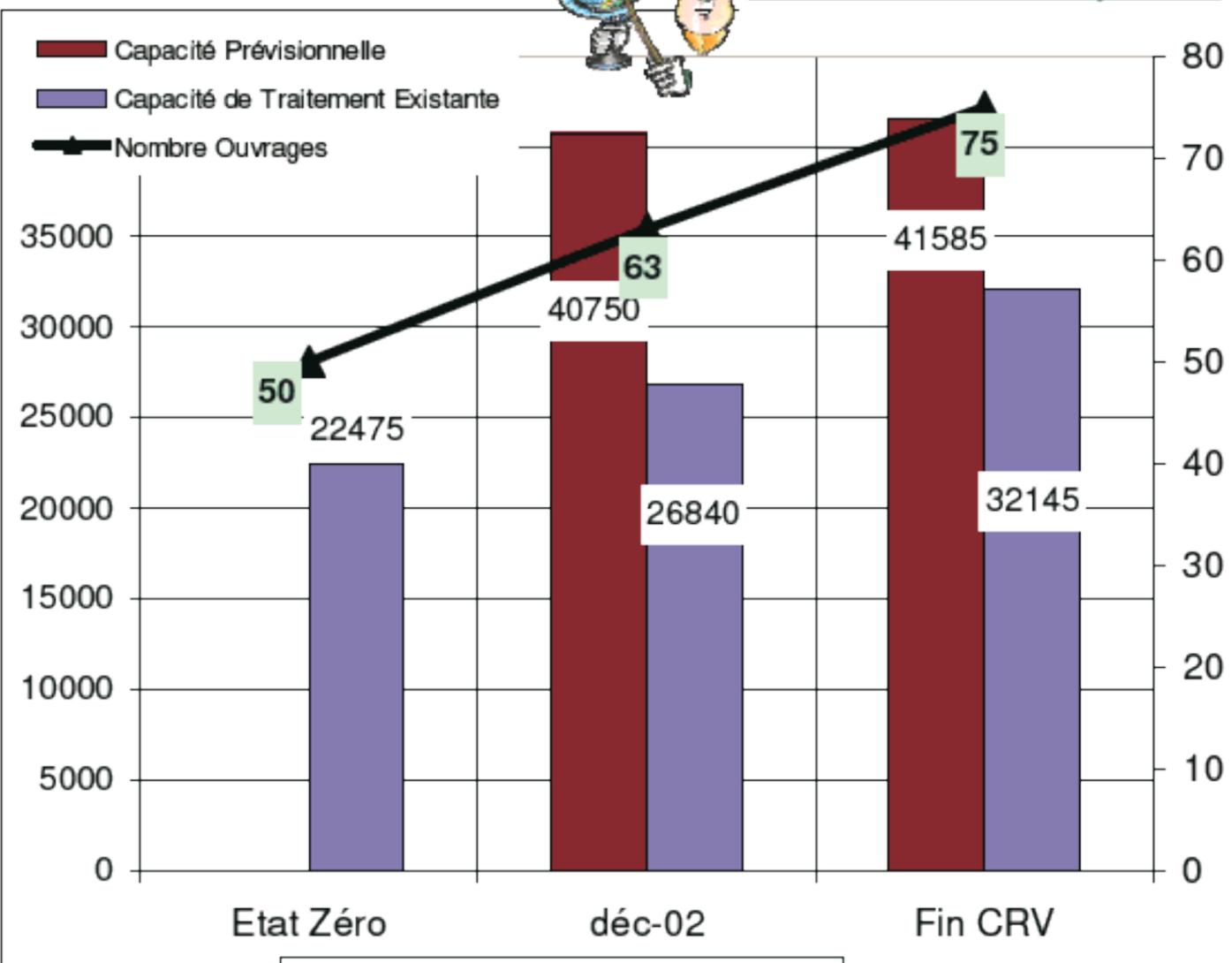


BILAN	SCA	RESEAUX	STEP	TOTAUX
Prévisionnel	274 408 €	7 007 700 €	4 405 167 €	11 687 275 €
Réalisé	343 867 €	8 806 047 €	4 331 991 €	13 481 905 €
Différence Euros	69 459 €	1 798 347 €	-73 176 €	1 794 630 €
Taux de réalisation Financier	125%	126%	98%	115%

BILAN TECHNIQUE :



Carte : Les stations d'épuration



POINTS FORTS

- Schéma d'Assainissement : couverture totale du bassin
- Service Public d'Assainissement Autonome (SPANC) : 86 % de la population éparsée couverte, lancement d'opérations de réhabilitation
- Enormes travaux d'assainissement réalisés par les collectivités : 115 % du prévisionnel financier consommé

ET DEMAIN ? :

1) Assainissement Collectif Domestique :

- **Création, réhabilitation des STEP** : Des priorités fortes doivent être affichées : Zones des grands lacs : objectif baignade, Têtes de cours d'eau, Station des communes de plus de 1000 habitants

- **Fiabilisation du fonctionnement des STEP existantes** : appui des techniciens des SPANCS pour la gestion des petites stations collectives

2) **Assainissement des campings en bord de lacs (AC et ANC)** : objectif baignade

3) **Gestion des boues d'épuration**

COMMENTAIRES :

Les collectivités du bassin versant du Vaur ont réalisé d'énormes investissements pour améliorer leur assainissement collectif (115 % du prévisionnel réalisé).

Malgré un investissement financier important des collectivités sur ce volet, la capacité de traitement prévisionnelle ainsi que le nombre d'unités de traitement n'a pas été atteint. Ceci signifie que les investissements ont été réalisés sur les réseaux de collecte des eaux usées. Ce travail est indispensable pour disposer d'une filière d'assainissement efficace. On peut donc penser que dans les 5 ans à venir des travaux de même envergure seront réalisés sur les stations d'épuration (création, réhabilitation). D'autre part, les travaux prévus sur trois "grosses" stations (capacité importante) n'ont pas été réalisés : leur réalisation augmentera la capacité de traitement sur le bassin et permettra d'atteindre le prévisionnel.

Des secteurs identifiés comme prioritaires ont été traités :

- Calmont (Ceignac) - Cassagnes Begonhes - Réquista

A ce jour, il reste des secteurs prioritaires pour lesquels les dossiers sont engagés mais non finalisés : Baraqueville, Pont de Salars et enfin un secteur prioritaire restant à traiter : Salles Curan (bourg).

Ces retards peuvent s'expliquer par le fait que ces dossiers concernent des réhabilitations (plus complexe que des créations), que les équipes municipales de ces collectivités ont changé en 2001 et enfin que ces dossiers lourds et complexes nécessitent beaucoup de temps.

Ces bourgs restent prioritaires pour l'avenir.

POINTS FAIBLES

- Des bourgs prioritaires restent à assainir : Baraqueville, Pont de Salars, Salles Curan
- Travail à mener autour des grands lacs de Pont de Salars et Pareloup
- Problèmes de rendement de certaines stations

MAITRISE DES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE :

CONTEXTE :

- **Programme de Maîtrise des pollutions d'Origine Agricole n°1** : ce programme s'adressait aux exploitations de plus de 90 UGB ; il concernait donc 295 exploitations sur le bassin versant du Viaur (Objectif du PMPOA 1 : Traiter 25 % des UGBN totaux du bassin)

- **Opération Ferti Ségala** : opération démarrée en 1995 et menée sur le bassin versant du Lézert, concernait 1000 exploitations et avait pour objectif de sensibiliser et d'améliorer les pratiques de fertilisation.

- **Zone Vulnérable** : second programme d'actions en cours (97/2003)

- **Etude diagnostic Agricole** : Au vue du contexte et des problématiques du territoire, la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron a été mandatée par le contrat de rivière pour réaliser en 1999 un diagnostic du territoire. Ce diagnostic a été restitué au Comité de Pilotage en mai 1999 (pour la rédaction du DD).



LES OBJECTIFS et ACTIONS PROGRAMMEES :

Carte : Typologie Agricole

1) les bâtiments : La majorité des exploitations du bassin versant n'étaient pas éligibles au PMPOA 1 national (en dessous des 90 UGBN). Ces "petites" exploitations représentaient 75 % des UGBN du bassin c'est pourquoi, le diagnostic agricole mené a identifié des secteurs prioritaires (Lézert et Viaur amont) afin de mener une opération coordonnée de mise aux normes des élevages de moins de 90 UGBN.

L'objectif identifié était de **traiter 290 exploitations** selon les priorités :

- **En priorité 1** : les exploitations se situant à proximité des cours d'eau sur les bassins versants du Lézert, Viaur1, Viaur 2 et Viaur 3 (soit 281 exploitations)

- **En priorité 2** : les exploitations représentant potentiellement un risque majeur (d'après la typologie) sur le bassin versant Lézert et Viaur 1 pour atteindre un taux de traitement de 80 % de la pollution d'origine agricole (soit 211 exploitations).

- **En priorité 3** : sur l'ensemble du bassin , il est proposé de retenir des actions collectives de mise aux normes par hameaux ou village (soit 9 opérations collectives et 50 points noirs).

2) la fertilisation : parallèlement à ces actions, il était prévu de mettre en place des outils de maîtrise des pratiques agricoles (agriculture raisonnée).

Sachant que sur cette problématique, l'opération FERTI SEGALA travaillait sur les sous bassins du Lézert et du Jaoul. L'objectif était donc d'étendre le travail fait sur cette zone à l'ensemble du bassin versant du Viaur.

L'ensemble des opérations menées sur le bassin versant du Viaur devant être coordonnées par un animateur agricole à plein temps.

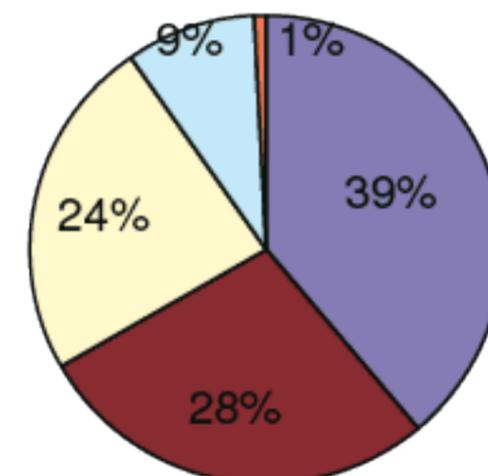
BILAN TECHNIQUE :



L'opération coordonnée bien qu'ayant été accueillie très favorablement par le Comité National d'Agrément (regroupant tous les Ministères concernés) n'a pas donné les résultats escomptés faute de disponibilité de crédits financiers. En effet, seule l'Agence de l'Eau Adour Garonne s'était engagée dans ce partenariat.

Cette opération a cependant permis de mobiliser les différents acteurs du contrat (élus, responsables de la profession agricole et usagers) autour d'un enjeu prioritaire. Cette action même si elle n'a pas eu les résultats escomptés a permis un partage, un échange et l'ampathie des acteurs. Cette cohésion est une force pour l'avenir.

Typologie des exploitations



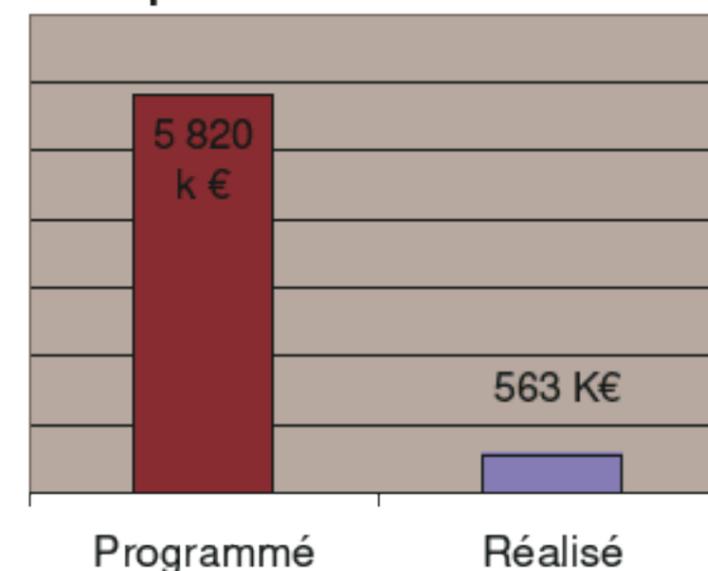
■ Bovins Viande
■ Bovins Lait
■ Ovins Lait
■ Ovins Viande
■ Hors Sol



Total de 2433 exploitations

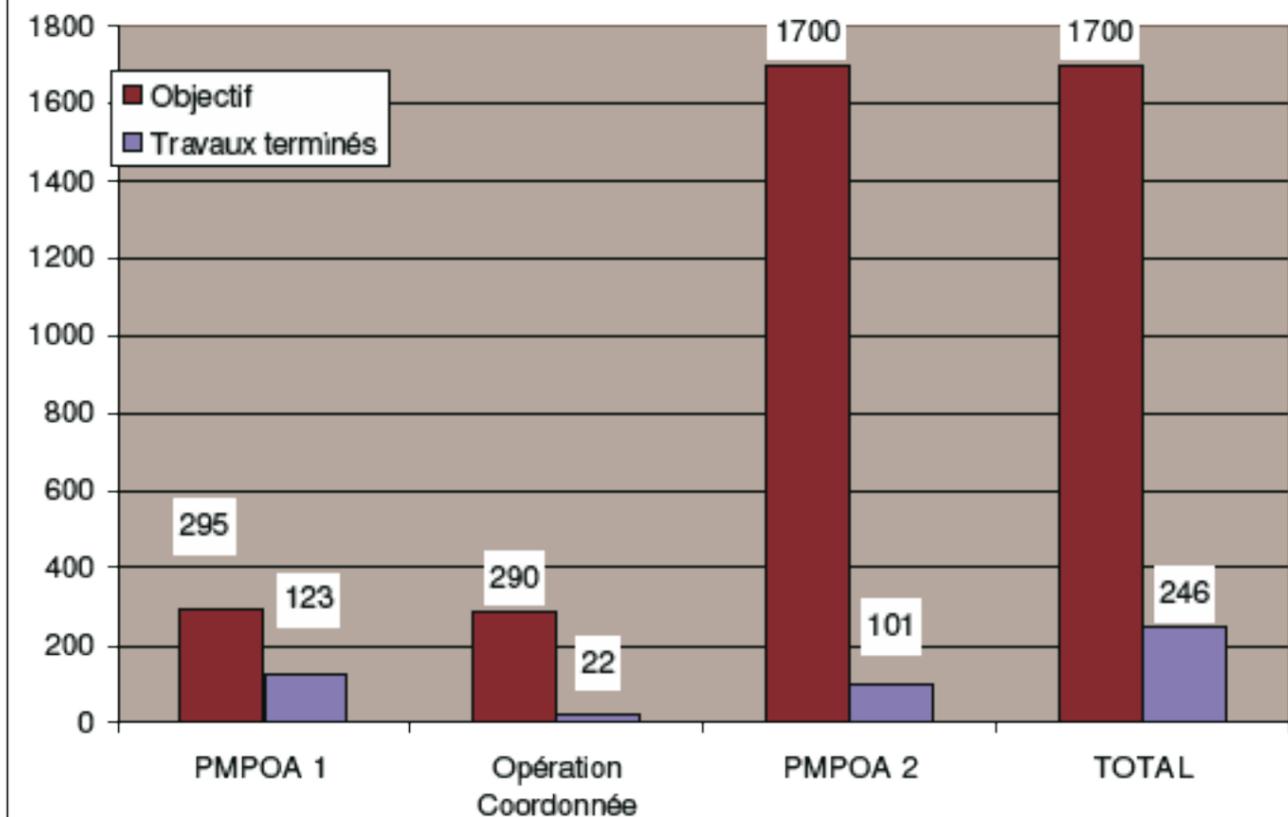
BILAN FINANCIER :

Opération Coordonnée



BILAN TECHNIQUE :

Mise aux normes des bâtiments d'élevages

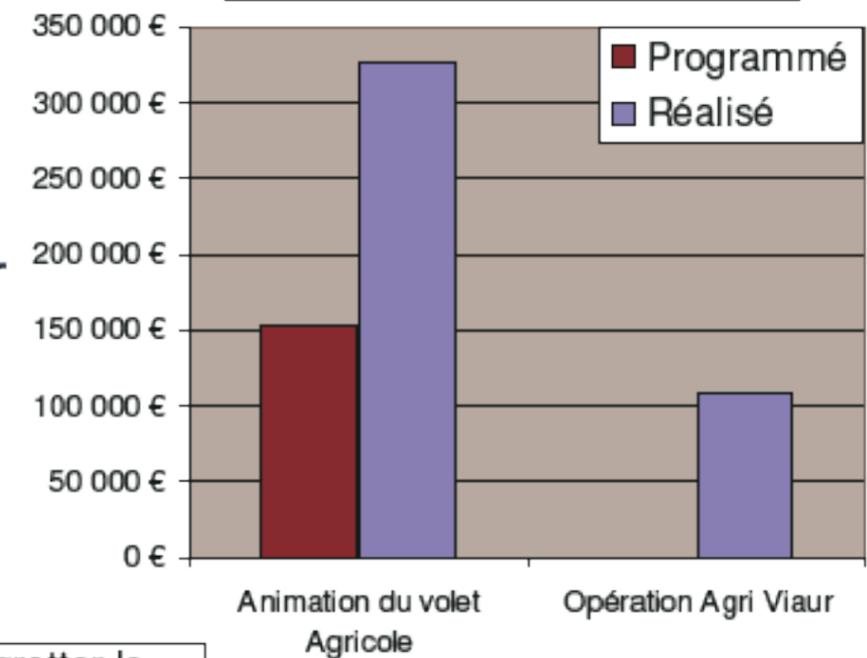


Aujourd'hui, le bassin versant du Viaur sur sa partie Aveyronnaise est classée en **Zone Vulnérable aux Nitrates**. Ce classement permet à l'ensemble des agriculteurs de cette zone d'être éligible au deuxième Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole qui se termine en 2006.



On peut cependant regretter le manque de cohérence à l'échelle du bassin puisque la partie Tarnaise du bassin n'est pas classée Zone Vulnérable aux nitrates.

BILAN FINANCIER :



Le Contrat Territorial d'Exploitation - Le Contrat d'Agriculture Durable

Un CTE Collectif a été défini avec l'appui d'un groupe de travail à l'échelle du bassin versant du Viaur. Ce travail a permis de dégager des actions prioritaires à mettre en œuvre au regard de la problématique "eau" et des particularités du territoire.

Les CTE ont été stoppés en 2002. Cependant, le travail d'élaboration d'un CTE collectif a permis de définir, à l'échelle du département de l'Aveyron, le territoire Viaur comme prioritaire pour la contractualisation des CAD.

Dans le cadre des CAD, des enjeux prioritaires :

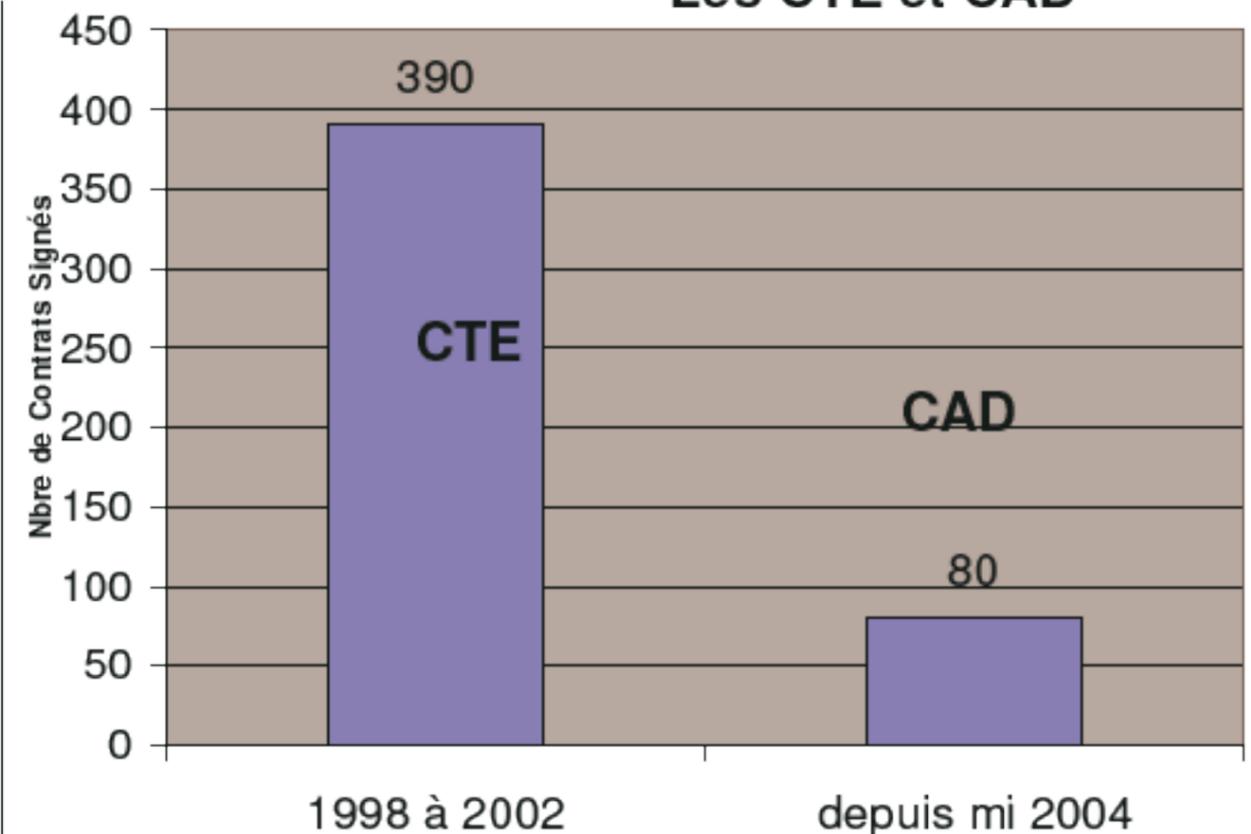
- gestion extensive des prairies
- gestion des intercultures
- raisonnement de la fertilisation
- compostage du fumier



Objectifs :

- Limiter l'érosion des sols
- Limiter l'apport de nitrates

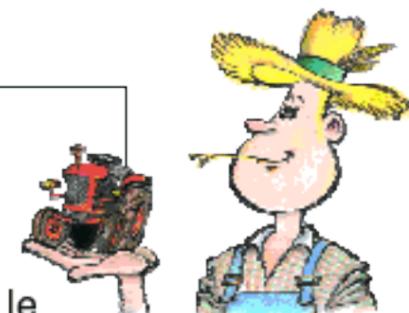
Les CTE et CAD



L'opération AGRI VIAUR :

En mai 2003 : lancement de l'opération

AGRI VIAUR : Convaincre sans contraindre



Cette opération issue d'une coordination des actions menées par le Contrat de Rivière et Ferti Ségala a permis de renforcer les actions menées dans le domaine agricole : **Acquisition de références et Animations** (démonstrations, information, communication) à destination des agriculteurs.



Exemple de BD parue dans la Volonté Paysane:

Les thèmes abordés dans Agri Viaur sont :

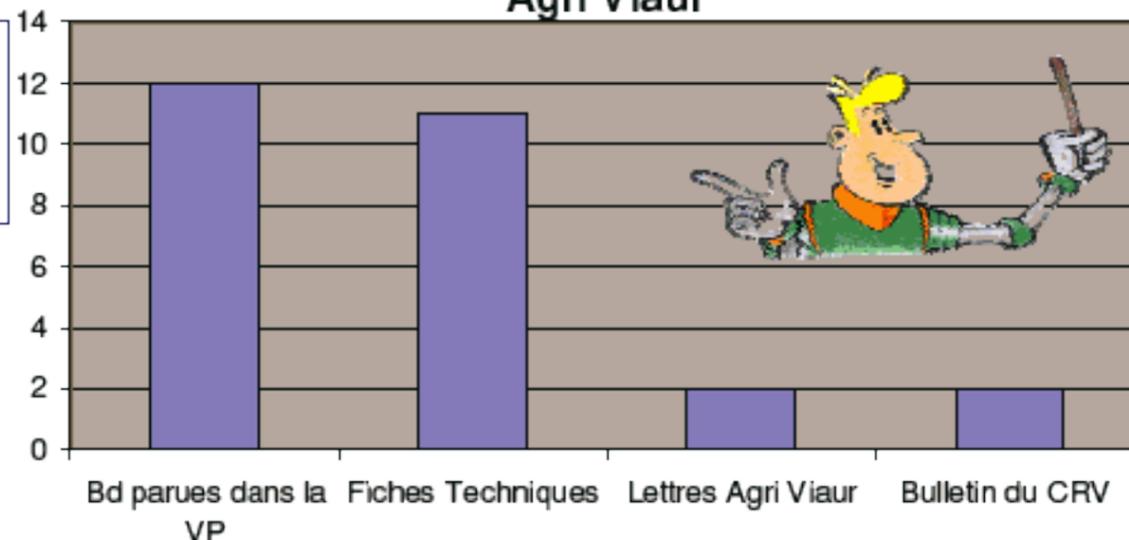
- Erosion des sols
- Fertilisation des sols
- Gestion des effluents
- Traitement des effluents
- Phytosanitaires

Toutes les actions de sensibilisation : sont présentées sur le Site Internet du CRV

Actions réalisées sur le Viaur depuis 2004 c'est aussi :

- 600 agriculteurs présents à des journées de formation
- 20 rencontres coin de champs
- 50 conseils individualisés réalisés

Actions de communication réalisées par Agri Viaur



POINTS FORTS

- Opération AGRI VIAUR couvre la totalité du bassin
- Amélioration des pratiques
- PMPOA 2 : possibilité de traiter toutes les exploitations du bassin
- CTE et CAD : possibilité de contractualisation sur le bassin du Viaur
- Dynamisme et volonté des agriculteurs

POINTS FAIBLES

- Mise aux normes des bâtiments d'élevage :
 - opération coordonnée : peu d'exploitations traitées
 - difficultés de réalisation du PMPOA 2 dans le temps imparti (fin du programme en 2006)
- Partie tarnaise du bassin : non inscrite en ZVN
- Animation insuffisamment ciblée

Les pistes à suivre ? :

- Maintenir sur le bassin du Viaur une Animation forte pour continuer l'amélioration des pratiques
- Mieux cibler les investissements de lutte contre les pollutions de manière à augmenter l'efficacité sur les lieux (Céor - Giffou)
- Intensifier le travail, la collaboration entre le monde agricole et le monde des rivières : gestion des berges, travail sur les têtes de bassin, les petits émissaires...
- Travail sur le volet quantitatif sur certains bassin qui semblent en déséquilibre

PROTECTION DE LA RESSOURCE DESTINEE A L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE :

OPERATION PROGRAMMEE :

Actions	Maître d'Ouvrage	Maître Œuvre	Etat avancement
Procédure de protection des captages	SIAEP du Ségala	ATD 12	Phase Technique quasi terminée; Phase Administrative reste à engager
	SIAEP du Liort Jaoul	ATD 12	Phase technique en cours de réalisation
	Ville de Rodez	ATD 12	Phase technique terminée; cependant des questions de gestion de la station de traitement se posent aujourd'hui



BILAN TECHNIQUE :

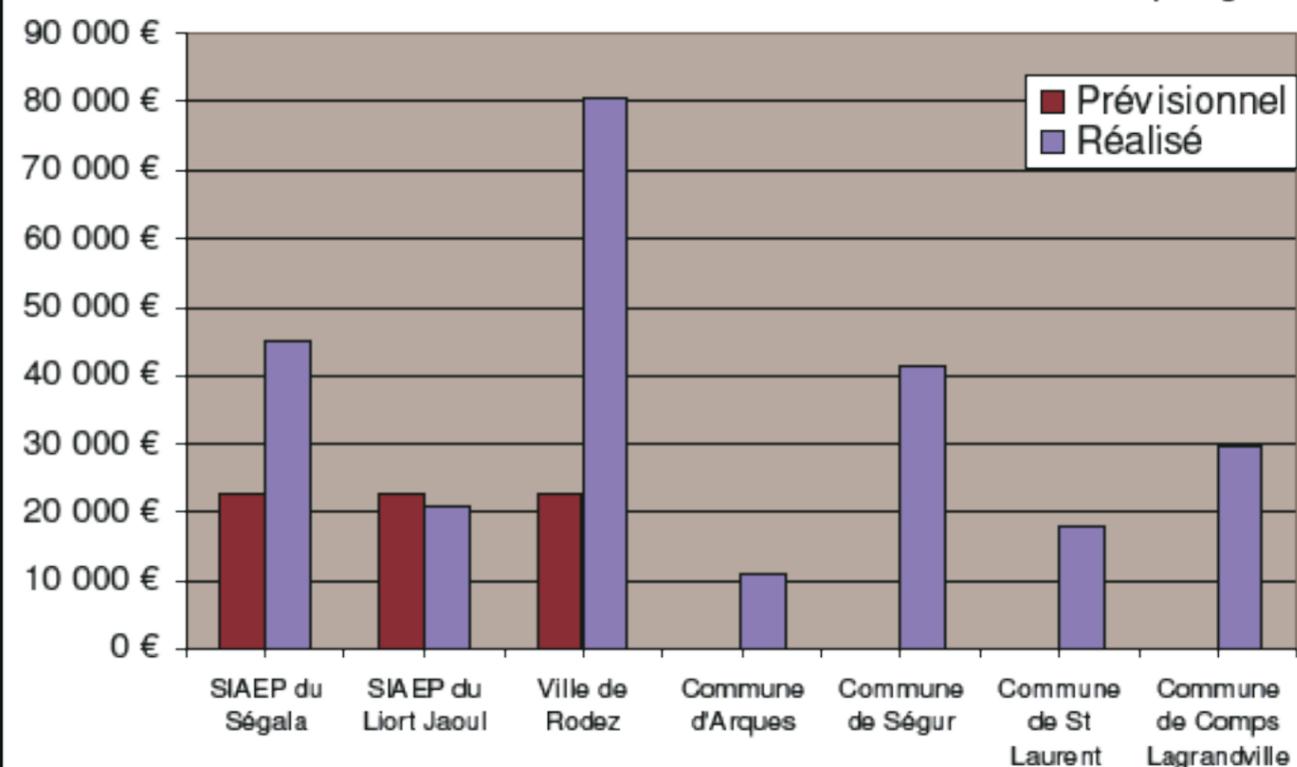
Cette procédure de mise en place de périmètres de protection des captages est un procédé administratif classiquement très long (de 3 à 4 ans). Sur notre territoire, elles sont d'autant plus longue qu'elles engendrent une réflexion plus profonde sur l'organisation de la gestion de l'adduction en eau potable. Chaque structure gestionnaire avant de s'engager dans la procédure doit réfléchir à l'organisation, à la gestion de sa ressource : pérennisation des points de prélèvement, fiabilisation de la station de traitement, des réseaux de distribution, envisager des inter connexions... En ce sens, elles sont aussi très intéressantes et pertinentes pour l'avenir de la gestion de l'adduction en eau potable.

A noter des communes ayant leur propre ressource se sont également engagées dans la procédure de définition des périmètres de protection des captages

- Aujourd'hui, le Département de l'Aveyron s'engage dans la réalisation d'un schéma départemental de l'adduction en eau potable qui permettra à l'échelle du département d'envisager à court, moyen et long terme les besoins de chacune des structures gestionnaires. Ainsi donc pourront être élaborées des propositions d'inter connexions pour sécuriser l'alimentation, des travaux prioritaires (réfection de réseau, de station)... Cet outil de coordination et d'aide à la décision est indispensable pour une bonne gestion des ressources.

BILAN FINANCIER :

Périmètres de Protection des captages



POINTS FORTS

- Lancement des procédures de protection des captages : volonté des structures
- Réflexions engagées par les structures d'adduction sur l'ensemble de leurs installations (points de prélèvements, traitement, distribution)
- Préparation d'un schéma départemental de l'eau potable

POINTS FAIBLES

- Lourdeur et longueur de la procédure administrative de protection des captages destinés à l'alimentation en eau potable
- Nécessité d'améliorer les rendements des réseaux de distribution d'eau potable

Les pistes à suivre ? :

- Accompagner le schéma départemental de gestion de l'eau potable avec un travail approfondi sur le bassin versant du Viaur
- Fiabiliser la ressource en eau : cas des adductions privées, gestion des réseaux de distribution



VOLET B 1

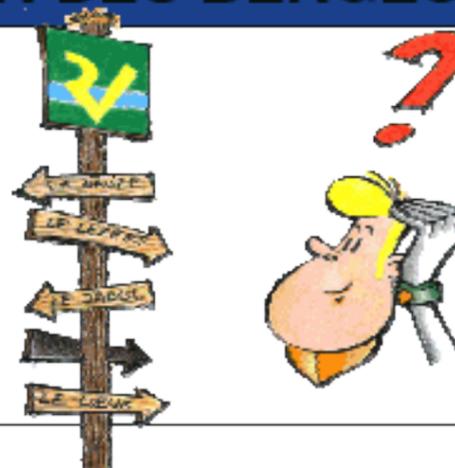
RESTAURATION DES MILIEUX

**MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION : RESTAURATION ET ENTRETIEN
TECHNICIEN RIVIERE
METTRE EN PLACE UN PLAN DE GESTION DES ZONES HUMIDES
REALISATION DE PASSES A POISSONS
REHABILITATION DES SEUILS
RESTAURATION DE L'HABITAT PISCICOLE**

PLAN DE GESTION DE LA VEGETATION DES BERGES : Restauration

CONTEXTE :

La végétation des berges qui était autrefois entretenue, est aujourd'hui laissée à l'abandon. Ce manque d'entretien génère des problèmes de fermeture du milieu, d'embacles, de mise en danger d'ouvrages, d'érosions importantes, d'accès à la rivière... C'est pourquoi, dès 1996, sur le bassin versant du Viaur des travaux de remise en état ont été engagés par les collectivités.



LES OBJECTIFS :

Sur les bases de l'étude diagnostic menée par la CATER de l'Aveyron, l'objectif était de :

- Elaborer un **Plan de Gestion Quinquennal de la Végétation des berges** sur l'ensemble du territoire (programme détaillé de travaux proposé par les services techniques, validé, amendé par les élus locaux et acteurs du territoire).
- Réaliser le Plan de Gestion élaboré c'est à dire : réaliser des tranches annuelles de travaux de remise en état de la végétation des berges afin de pérenniser et étendre le travail déjà engagé à l'ensemble des cours d'eau du bassin.

ACTIONS PROGRAMMEES :

	2000	2001	2002	2003	2004	TOTAL
SIVOM des Monts et Lacs du Lévezou	99 092 €	91 469 €	147113,3	70 889 €	40 399 €	448 962 €
SM de la Vallée Aval du Viaur	31 252 €	114 337 €	45 735 €	129 582 €	45 735 €	366 640 €
CC du Ségala Carmausin	48 021 €	35 063 €	55 644 €	24 392 €	12 196 €	175 316 €
Commune de Saint Martin Laguépie	17 532 €					17 532 €
Commune de Laguépie	12 806 €					12 806 €

BILAN FINANCIER :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	TOTAL
SIVOM	99 092 €	99 092 €		137 204 €		<u>172 379 €</u>	507 767 €
SMVAV	31 252 €	114 337 €	45 735 €		130 000 €		321 324 €
CC du Ségala Carmausin	48 021 €	35 063 €		70 126 €	25 000 €	<u>30 500 €</u>	208 711 €
CC du Réquistanais		30 490 €	30 490 €		30 500 €	<u>37 000 €</u>	128 480 €
Saint Martin Laguépie	12 806 €	3 049 €				<u>18 700 €</u>	34 555 €
Laguépie	17 532 €		3 811 €			<u>31 600 €</u>	52 943 €

Total programmé :
1 021 256 €

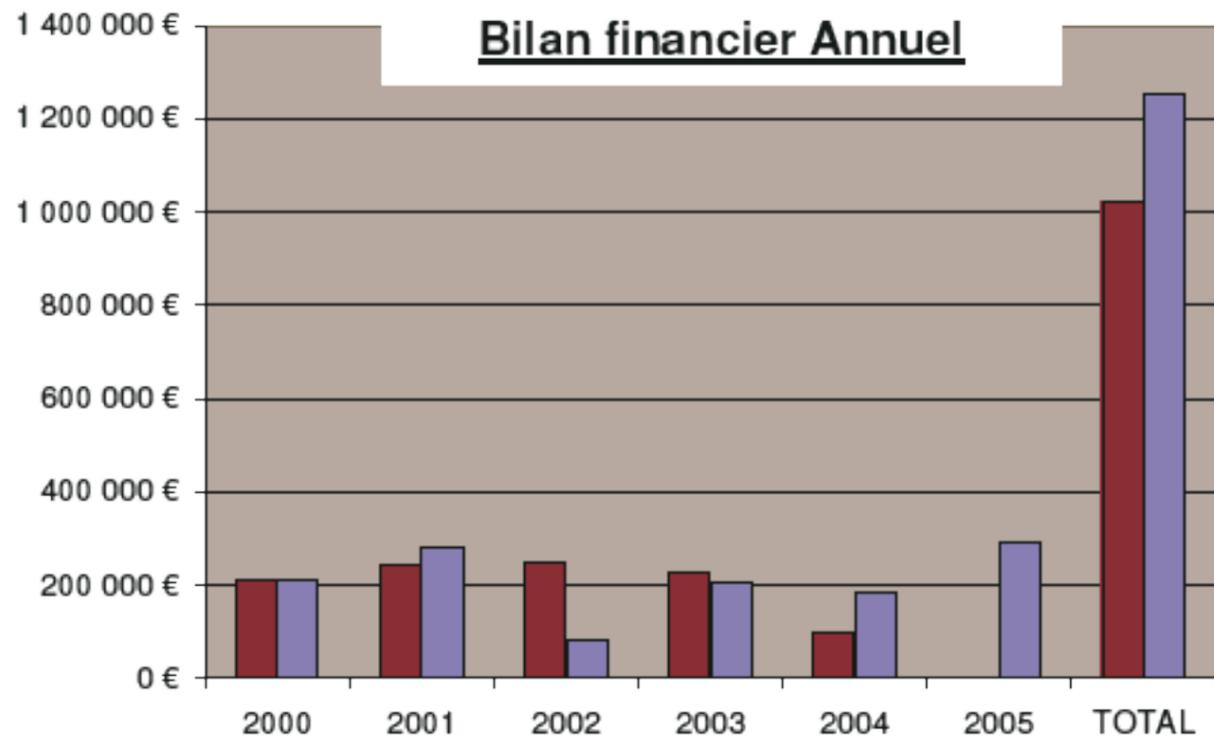


Total réalisé et
engagé :
1 253 778 €

Taux de Réalisation
Technique : 135 %

Taux de Réalisation
Financier : 123 %

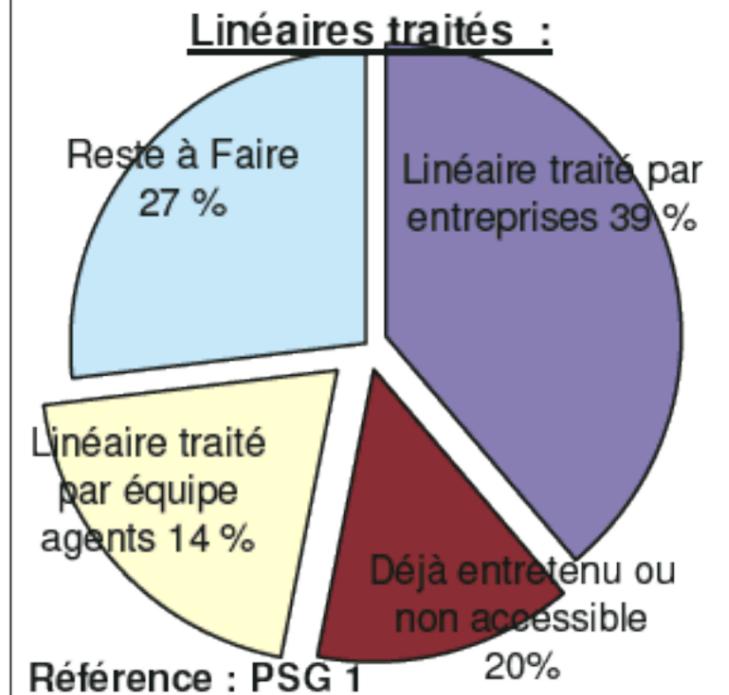




COMMENTAIRES :

Un programme de travaux a été élaboré pour chacun des maîtres d'ouvrages (6 plans simples de gestion). Ces programmes ont été élaborés grâce à un diagnostic complet du territoire puis à des réunions de travail avec les acteurs concernés : élus, associations d'usagers (pêcheurs, randonneurs...) et les services techniques (SATESE, AEAG et CRV).

Le linéaire de cours d'eau inscrit dans le programme de travaux n'a pas cessé d'évoluer : durant les 5 années de la réalisation du contrat, des études diagnostics ont été menées et donc des travaux programmés puis réalisés sur des secteurs non prévus au départ.



BILAN TECHNIQUE :

Chaque année, les travaux sont attribués aux entreprises par lots à la suite d'un appel d'offre public. De plus en plus, les entreprises locales acquièrent des compétences, s'équipent pour réaliser ces travaux. Une attribution des travaux par lots permet la réalisation plus rapide des chantiers.

Les méthodes de travail ont été adaptées à la topographie des secteurs à traiter : travail avec des engins de bucheronnage classique sur des secteurs accessibles, avec des barges sur des secteurs de rivière larges et calmes mais aussi avec des chevaux sur des secteurs encaissés de gorges.

Dans les secteurs difficiles d'accès, le débardage à cheval est un très bon "outil" : qualité des travaux effectués, pas de dommages pour l'accéder au chantier et enfin très bon contact avec la population riveraine, les acteurs locaux...

POINTS FORTS

- 470,8 km de berges traitées au total soit 53 % du linéaire (Réf PSG1)
- Travail moteur dans l'adhésion des collectivités au contrat de rivière.
- Très bon engagement et volonté de réalisation des travaux de la part des collectivités

POINTS FAIBLES

- Volume de travaux importants entraînant des difficultés de réalisation sur l'année prévue (petit retard de réalisation : 6 années ont été nécessaire pour la réalisation du programme)
- La programmation étant élaborée 5 années à l'avance, il est nécessaire chaque année de la réajustée (crues...)

ET DEMAIN ? :

Les actions à mener :

- Réalisation d'un Plan de Gestion sur le territoire du SMBVV (2006-2011) : compilation, compléments et prolongements des PSG existants. (Nécessité de définir les cours d'eau devant faire l'objet de ce travail : proposition intégrer 11 cours d'eau supplémentaires soit tous les cours d'eau du bassin de plus de 8,5km)
- Réalisation d'une Déclaration D'intérêt Général (2006-2011) ; d'un règlement intérieur du SMBVV
- Réalisation d'un Guide du Parfait Riverain : outils de sensibilisation à la gestion des cours d'eau
- Pour la réalisation des travaux, le recensement des propriétaires à partir du cadastre reste un problème : travail long et fastidieux. Il serait peut être judicieux de mettre en place une base informatisée avec l'appui des collectivités en complément de la base de suivi des travaux déjà élaborée.



PLAN DE GESTION DE LA VEGETATION DES BERGES : Entretien

CONTEXTE :

La végétation des berges qui était autrefois entretenue, est aujourd'hui laissée à l'abandon. Ce manque d'entretien génère des problèmes de fermeture du milieu, d'embacles, de mise en danger d'ouvrages, d'érosions importantes, de difficultés d'accès ...
C'est pourquoi, dès 1996, sur le bassin versant du Viaur des travaux de remise en état ont été engagés par les collectivités.

LES OBJECTIFS :

La mise en œuvre d'un programme d'entretien est impératif pour préserver le bénéfice du programme de restauration. D'autre part, les travaux d'entretien permettent de réduire et d'étaler les coûts sur plusieurs années, au lieu de les concentrer tous les 10 ou 15 ans sur des programmes de restauration.
L'objectif est de créer une équipe qui sera chargée des travaux d'entretien de la végétation des berges, de la surveillance de la rivière, de son évolution et, en fonction des besoins identifiés des travaux d'entretien particuliers (entretien des chaussées...).

ACTION PROGRAMMEE :

Création dans un premier temps d'une équipe de 3 agents puis, progressivement de porter à 6 le nombre d'agents d'entretien afin de pouvoir créer deux équipes basées, une sur la partie amont l'autre sur la partie aval.



ACTION REALISEE :

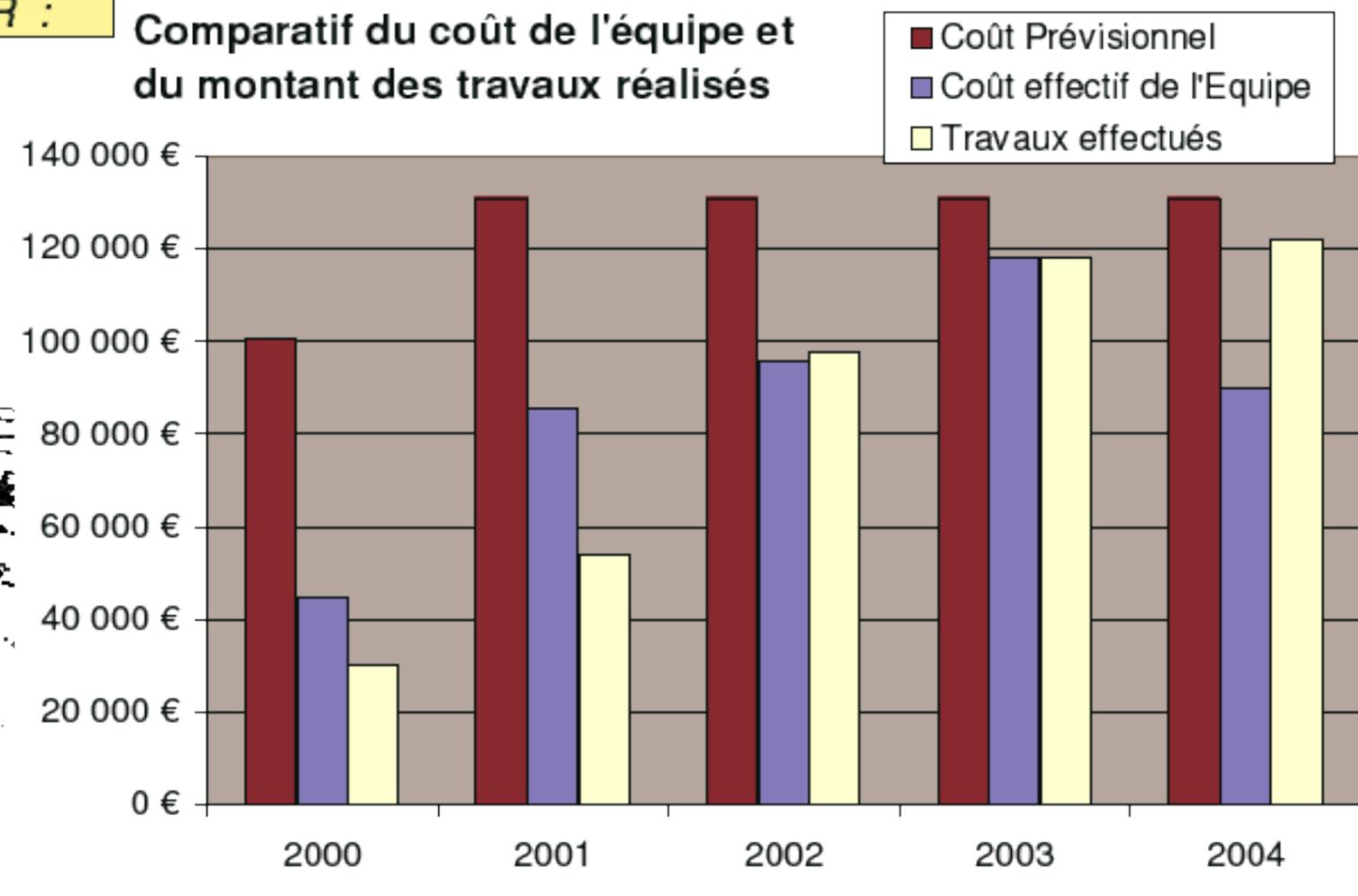
Une équipe d'agents d'entretien a été mise en place sur le bassin versant du Viaur en 2000 : recrutement de 3 agents en août 2000. Après quelques difficultés, cette équipe s'est structurée (changement de personnel, recrutement d'un agent de plus en 2002 et accueil de deux apprentis : en 2003 et en 2004). Du matériel (notamment un tracteur en 2002 et renouvellement du matériel en 2003) a permis à l'équipe de mieux s'organiser et d'atteindre aujourd'hui un seuil de rentabilité évident.

Les quatre agents composant l'équipe du Contrat vont être titulaires de la fonction publique territoriale à partir d'août 2005.

BILAN FINANCIER :

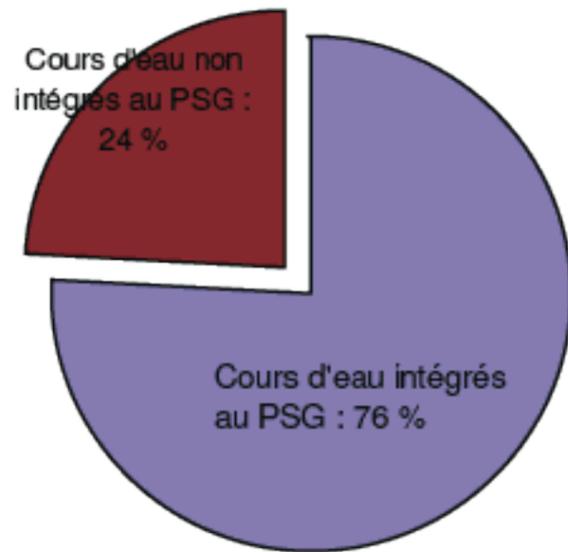


Comparatif du coût de l'équipe et du montant des travaux réalisés



BILAN TECHNIQUE :

Typologie des travaux effectués par l'Equipe



COMMENTAIRES :

Depuis sa création en août 2000, l'équipe d'agents d'entretien du CRV a traité **125 536 mètres linéaire de berges. (tous les travaux effectués par l'équipe ne peuvent se comptabiliser en longueur de berges traitées)**

Les travaux sont réalisés aussi bien sur des cours d'eau de taille importante (intégrés au Plan Simple de Gestion) que sur des petits cours d'eau (Congorbes, Escudelle, le Bage, rau de Connes, le Bouzou...) selon les besoins. Aujourd'hui l'équipe réalise essentiellement des travaux de remise à niveau de la végétation (peu de retour d'entretien).

Typologie des travaux effectués :

- Les travaux de génie biologique (peignes, fascines...) : l'équipe réalise régulièrement des ouvrages de ce type car sa rigueur, son application et sa technicité permettent d'obtenir un très bon taux de réussite. L'équipe s'occupe également de l'entretien et du suivi de tous les ouvrages de génie biologique réalisés sur le bassin : le suivi et l'entretien de ces ouvrages est une condition sine qua non pour sa bonne reprise.
 - De nombreuses plantations sont réalisées puis entretenues par l'équipe ; ces plantations sont réalisées essentiellement sur des terrains communaux avec des plants provenant de la pépinière départementale (gratuits pour les collectivités).
 - Un travail important d'enlèvement d'embacles a été réalisé (Pont de Cirou, partie aval du Viaur, chaussée de la Granitié, sous Lagarde Viaur...).
 - La présence de l'équipe d'agents d'entretien nous permet aussi de réaliser des actions de valorisation, de petits aménagements: implantation des panneaux sur les ponts du Viaur, valorisation d'aires de pique nique en bordure de cours d'eau....
- Mais aussi : l'équipe permet d'avoir un contact particulier avec les riverains en terme de sensibilisation, d'information mais aussi de technique d'entretien de la végétation des berges.



Leur matériel : l'équipe travaille avec du petit matériel échangé tous les ans. Un tracteur a été acheté en 2002; un fourgon Fiat Ducato en 2001. D'autre part EDF nous a gracieusement offert un citroën C 25 afin de faciliter le travail de l'équipe.

Leur formation : Depuis leur embauche, chacun des agents a pu suivre des formations et donc acquérir des compétences particulières. Aujourd'hui un agent est qualifié Grimpeur élagueur, un agent possède le permis poids lourds (deux agents sont en cours de formation), tous savent entretenir le petit matériel, matériel roulant et ont des bases de botanique et de pathologie.



Taux de Réalisation Technique : aucun objectif n'était fixé.
A souligner : grande satisfaction des élus du territoire quant aux réalisations de l'équipe

Taux de Réalisation Financier : 70 %
(recrutement de 4 agents sur 6 prévu)

POINTS FORTS

- 
- Equipe d'agents d'entretien permettant :
 - * souplesse d'intervention
 - * rapidité d'intervention
 - * contact de proximité, sensibilisation des riverains
 - * travail très soigné et suivi
 - * réponse à des besoins spécifiques et ponctuels
 - Rentabilité évidente de l'équipe d'agents d'entretien

POINTS FAIBLES

L'Equipe d'agents d'Entretien ne peut répondre à tous les besoins des milieux et demandes des collectivités :
planning de travail surchargé



Les actions à mener :

- 
- Pérenniser les postes existants : titularisation "agents d'Entretien" de la fonction Publique Territoriale prévue en Août 2005
 - A partir de 2008, le volume de travaux de restauration va diminuer et parallèlement, les besoins en entretien vont augmenter. Il est donc indispensable d'étoffer l'équipe : recrutement de 3 agents de plus en 2008 comme prévu dans le premier CRV

TECHNICIEN RIVIERE :

CONTEXTE :

Au vu du programme d'entretien, de restauration et du linéaire total de cours d'eau du bassin versant du Vaur (965 km de rivières) et de la charge de travail que représente l'animation ; il apparaît évident qu'une seule personne ne pourra assumer l'ensemble de ces tâches.

LES OBJECTIFS :

L'objectif est de disposer d'un coordonnateur qui serait chargé de la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration et de l'encadrement des travaux d'entretien afin de coordonner l'ensemble, de la surveillance régulière de la rivière et de son évolution (réalisation des avant projets détaillés, des dossiers de demande de subventions, de la surveillance des entreprises...).

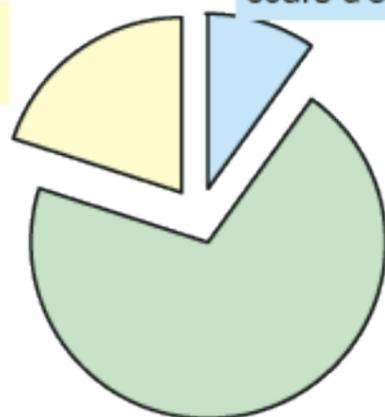


Répartition du temps de travail du Technicien :

Contacts avec partenaires, riverains... : 22 %

Suivi régulier des cours d'eau : 8 %

Suivi des travaux : 70 %



ACTION PROGRAMMEE :

Le recrutement d'un Technicien de Rivière était indispensable afin d'assurer :

- Mise en œuvre du programme de Gestion de la végétation élaboré par la CATER (réalisation des avant projets détaillés, des dossiers de demande de subventions, de la surveillance des entreprises...)
- Encadrement de l'équipe d'entretien (organisation et planification des travaux, pilotage de l'équipe d'entretien)
- Suivi régulier de l'ensemble des cours d'eau du bassin.

COMMENTAIRES :

Un technicien rivière a été recruté dès la signature du Contrat de Rivière du Vaur (mars 2000). La continuité du poste a été assurée depuis.

En effet, un changement de personne est intervenue en 2002 avec une période de tuilage afin d'assurer la continuité du travail.

Le dispositif emploi jeune a facilité cette embauche et a permis au technicien de se rendre indispensable pour le bon fonctionnement des opérations du Contrat de Rivière. Après 5 années de fonctionnement, les aides financières apportées par le dispositif emploi jeune s'arrêtent.

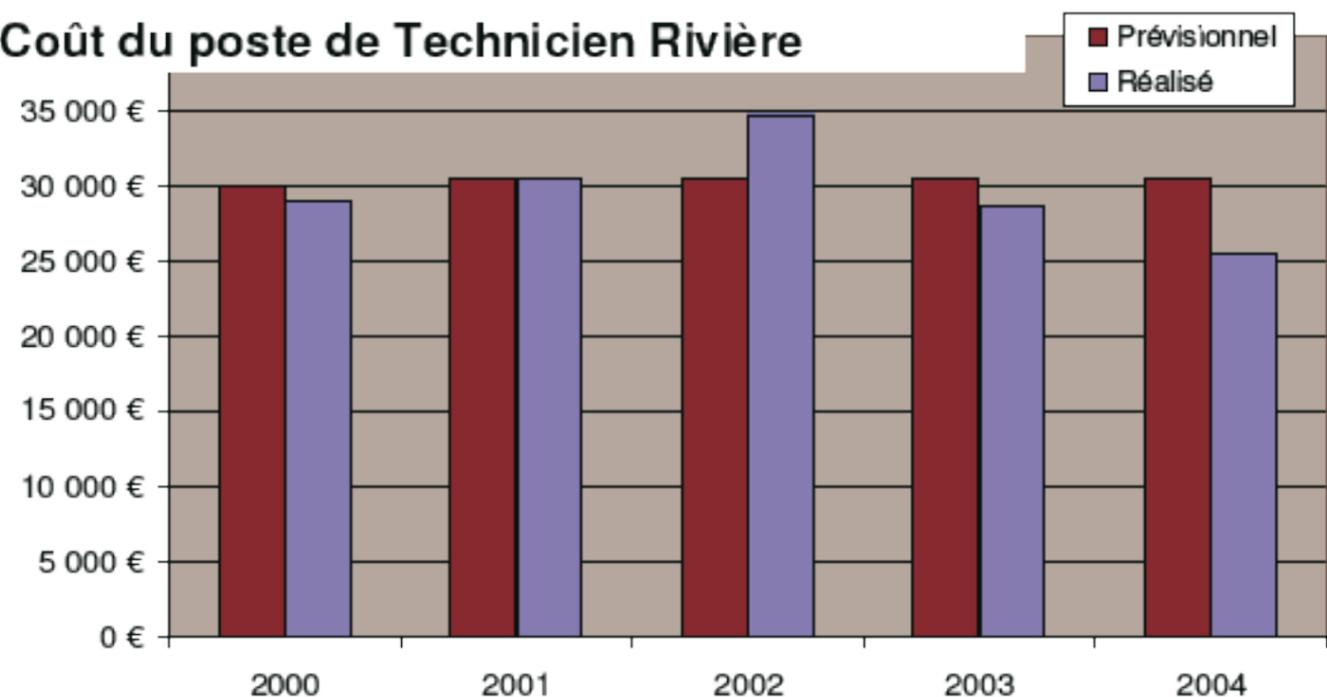
Cependant, des partenariats financiers forts (AEAG, Conseils Généraux et Régional) ont pu être contractualisés en fonction des missions assurées par le technicien, pour aider le SMBVV à pérenniser ce poste.

C'est pourquoi, un poste de technicien territorial (fonction publique) va être créé afin de pérenniser durablement cet emploi au sein du SMBVV.

A souligner : EDF, pour le fonctionnement du technicien nous a rétrocédé gracieusement 2 véhicules (305 break et AX)

BILAN FINANCIER :

Coût du poste de Technicien Rivière



BILAN TECHNIQUE :

Chaque année, le technicien est chargé de la réalisation de travaux de restauration prévus au PSG pour un montant annuel d'environ 210 000 euros. Il doit également préparer, coordonner le travail de l'équipe d'entretien : aujourd'hui environ 110000 euros de travaux.

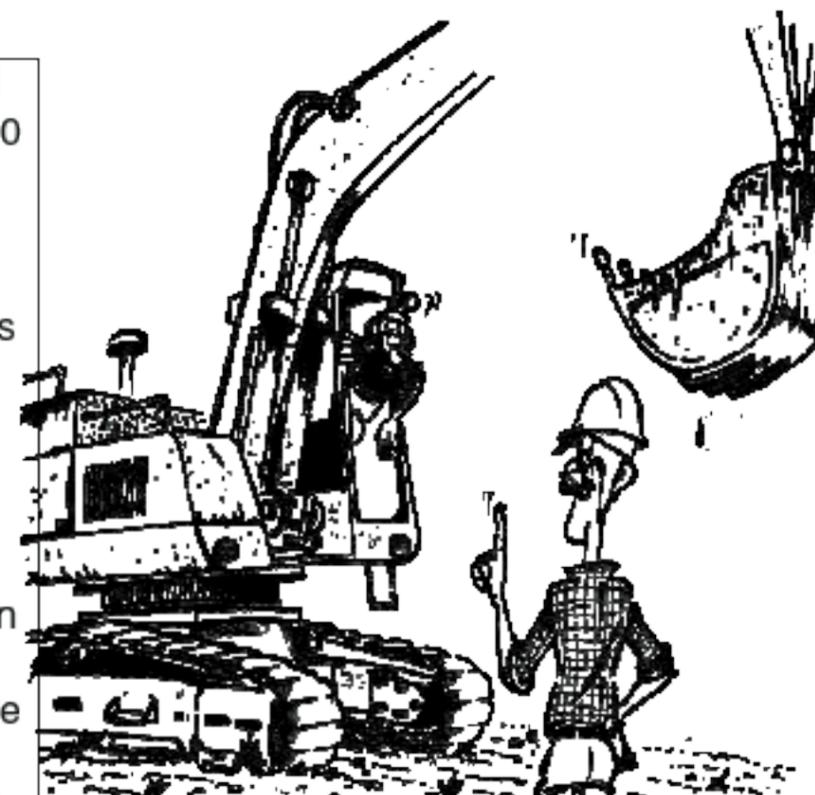
Le montant annuel de travaux géré par le technicien est d'environ 320 000 Euros.

L'organisation des chantiers comprend :

- **des aspects techniques :** la visite des secteurs prévus, leur estimation financière, validation avec les partenaires techniques et financiers, des avant projets détaillés, suivi de la réalisation de tous les chantiers.
- **des aspects administratifs :** le montage des dossiers de demande de subvention, recueil des autorisations de passage, montage des dossiers de marchés (appel offre, ouverture des plis, réception des chantiers...)

Parallèlement à l'organisation des chantiers, le technicien est également chargé :

- du suivi de tous les cours d'eau du bassin versant du Viaur ce qui représente une charge de travail très importante : environ 965 km de cours d'eau au total. Cette mission revêt un caractère primordial pour la bonne gestion des écosystèmes : cette surveillance régulière permet d'éviter grâce à de la prévention des gros travaux ultérieurs (gros travaux perturbateurs pour le milieu).
- des missions de conseil aux acteurs du territoire pour ce qui concerne la ripisylve (agriculteurs, riverains, élus, scolaires...)



Le territoire que doit gérer le technicien est environ 3 à 4 fois plus étendu que le territoire des autres techniciens rivières.

Taux de Réalisation Financier : 97,7 %

POINTS FORTS

- Présence d'un Technicien coordonnateur de tous les travaux réalisés

ET DEMAIN ? :

- Pérénnisation du poste de technicien rivière
- Création d'un second poste de Technicien à mi temps (missions complémentaires à définir)

Aujourd'hui le technicien consacre 70 % de son temps au suivi des chantiers (montant annuel de travaux 310 000 euros). Les missions de suivi régulier qui concernent 965 km de rivières sur le bassin versant du Viaur, les actions de sensibilisation, de conseil, d'information auprès du public, des riverains et des élus sont difficiles à effectuer par manque de temps.

D'autre part, le technicien est de plus en plus sollicité par des partenaires locaux pour assurer des missions complémentaires (piégeage des passes à poissons, montage d'opérations avec les AAPPMA, formation de futurs agriculteurs à la gestion des berges, organisation de journées de nettoyage de printemps...)

POINTS FAIBLES

Manque de moyen humain pour :

- suivre la réalisation de tous les travaux (320 000 euros de travaux réalisés par an)
- suivre la totalité du linéaire : surveillance de la rivière (967 km de rivière sur le territoire)
- organiser et planifier les travaux
- structurer et anticiper les besoins et demandes



GESTION DES ZONES HUMIDES :

CONTEXTE :

Sur le Lévezou 400 hectares (soit environ 100 parcelles) de tourbières sont concernés par les mesures agri environnementales, ces MAE concernant des surfaces de zones humides et non spécifiquement des tourbières. Les MAE se sont traduites par des contractualisations entre les agriculteurs et l'ADASEA 12 sur des périodes de 5 ans allant jusqu'en 2001.

D'autre part, sur ce secteur du Lévezou, des tourbières et micro tourbières ont fait l'objet d'un programme Life (57 sites pour 518 hectares) ont été recensés (pas de contrat de gestion ; le Life avait pour objectif le recensement des zones).

Le département de l'Aveyron a acquis un site de 13 hectares : la Plaine des Rauzes.

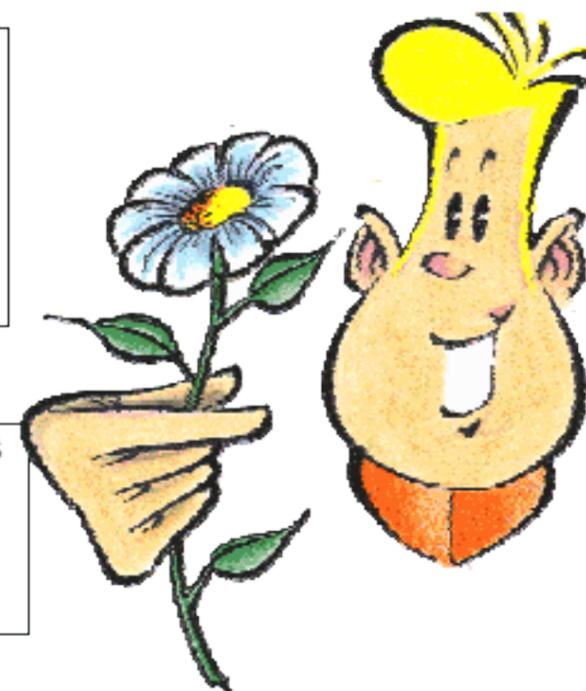
LES OBJECTIFS :

Protéger les sites tourbeux tout en étendant les contractualisations à de nouvelles zones et en mettant en place un suivi pérenne de la gestion de l'ensemble des tourbières. Projet de création d'un partenariat Agence de l'Eau et ADASEA de l'Aveyron.

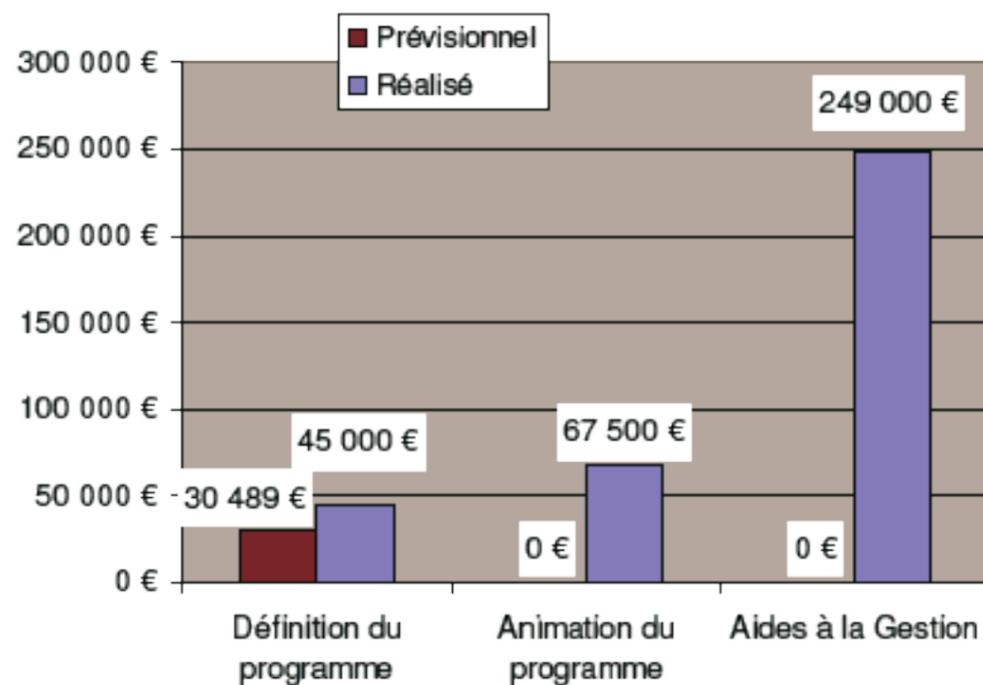
ACTION PROGRAMMEE :

La mise en place d'un plan de gestion des zones humides portera sur :

- Diagnostic écologique de l'existant comprenant chaque zone humide identifiée et sa zone d'alimentation : Analyse des données existantes, expertise technique, cartographie des sites.
- Animation sera assurée par l'ADASEA 12. Cette animation comprendra une expertise technique de l'ensemble des sites, un conseil de terrain auprès des agriculteurs et le suivi administratif des projets de travaux et / ou d'aménagement.



BILAN FINANCIER :



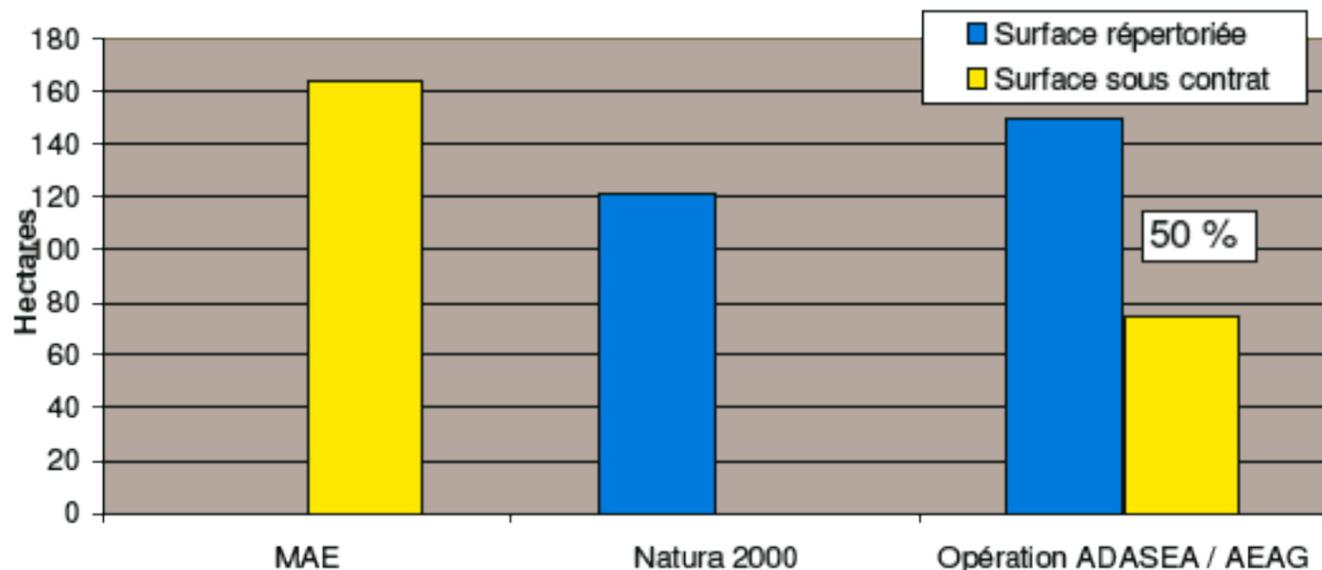
Taux de Réalisation
Financier : 147 %

Taux de Réalisation
Technique : 110 %
(compte tenu du non cumul des aides)



BILAN TECHNIQUE :

Les milieux humides



COMMENTAIRES :

L'opération complémentaire menée par l'ADASEA et l'Agence de l'Eau s'inscrit dans la continuité des actions et inventaires déjà engagées : LIFE tourbières de Midi Pyrénées, mesures agri environnementales (MAE) et Fonds de Gestion de l'Espace Rural (FEDER). Ce travail a permis de recenser 54 sites pour une surface de 162 hectares de milieux humides.

A ce jour **75,1 hectares** sont sous contrat (Beaucoup de sites n'ont pu être intégrés dans la démarche car déjà sous contrat : CTE, PHAE...)

L'objectif : mettre en oeuvre des programmes pérennes et coordonnés par bassin versant pour assurer une gestion cohérente

L'intérêt : Préserver des zones riches au niveau flore et faune ; permettre aux agriculteurs de recevoir une aide technique et financière pour entretenir leurs zones humides.

Le contenu du Cahier des charges signé avec l'agriculteur :

Le cahier des charges a été rédigé en tenant compte à la fois des exigences du milieu mais aussi des besoins et contraintes des agriculteurs pour une durée de 3 ans.

Il comprend :

- 2 closes primordiales : interdiction de drainer et maintien des pratiques agricoles extensives
- un tronc commun d'actions avec deux mesures spécifiques : une mesure applicable sur les tourbières et une autre applicable sur les prairies humides remarquables.
- des mesures de restauration au cas par cas.

Les méthodes de gestion :

- **Le pâturage** est la méthode la plus appropriée pour la conservation des zones humides. Il favorise l'hétérogénéité de la végétation, bloque la dynamique d'enfrichement et permet la juxtaposition de strates hautes, rases, piétinées. Cette mosaïque végétative est nécessaire au développement d'une communauté animale diversifiée.

- **La fauche**, en dehors du pâturage, peut permettre d'assurer l'entretien et le contrôle de la végétation. Cet outil de gestion permet bien souvent de reconquérir des sites abandonnés. Son utilisation est à réserver aux sites faciles d'accès et peu engorgés.



POINTS FORTS

- Mise en œuvre des programmes de restauration et d'entretien des zones humides (227 hectares sous contrat)
- Présence d'une animation sur ce thème
- Très grande richesse botanique et faunistique de ces zones sur le bassin

POINTS FAIBLES

- Existence de programmes et de financements pour des actions de drainage
- Difficulté de lisibilité des diverses actions menées (Natura, Opération départementale, MAE...)
- Peu de moyens pour convaincre les propriétaires d'assurer la gestion de ces zones

Actions à mener :

- Continuer cette opération adaptée au territoire (extension du travail sur certaines têtes de bassin)
- Réaliser une charte zone humide afin d'impliquer l'ensemble des partenaires
- Création d'une base de donnée zones humides (atlas et mesures de gestion)
- Aménager un site pour la sensibilisation du public
- Favoriser la gestion (les candidats au drainage doivent avoir été informés des aides à la gestion)

ET DEMAIN ? :



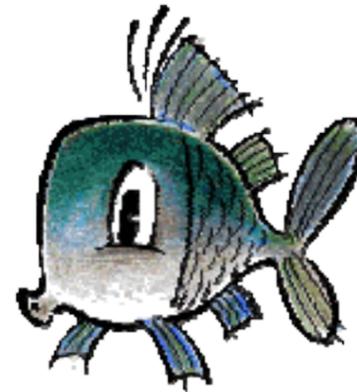
REALISATION DES PASSES A POISSONS :

CONTEXTE :

Le Schéma Départemental de Vocation Piscicole a mis en évidence, sur le Viaur et principalement sur le Lézert, des potentialités piscicoles intéressantes (potentialités correspondant aux besoins des petits et grands migrateurs). Cependant, de nombreux ouvrages infranchissables jalonnent les cours d'eau. On recense 65 obstacles dont 16 infranchissables sur le cours du Viaur; et de nombreux secteurs où les obstacles naturels et / ou artificiels obstruent le lit des affluents. Deux ouvrages avaient déjà été équipés par le syndicat en 1999 (sous maîtrise d'oeuvre de la DDAF de l'Aveyron) : La Souleyrie et Le Port de la Besse.

LES OBJECTIFS :

Favoriser le retour des grands migrateurs et le bon développement des espèces autochtones : permettre la montaison et la dévalaison. D'autre part, le Viaur étant classé axe bleu, il est primordial de rétablir la libre circulation des poissons afin de rétablir l'accès à ces zones de frai.



ACTION REALISEE :

Les travaux d'équipement en dispositifs de franchissement ont été réalisés en 2 tranches sous maîtrise d'oeuvre de la DDAF de l'Aveyron.

Tranche 1 : travaux 1999

- Port de la Besse (Viaur)
- Chaussée de la Souleyrie (Viaur)

Tranche 2 : travaux 2000

- La Barvielle (Lieux)
- Rieusalès (Lézert)
- Lavernhe (Lézert)
- La Valette (Lézert)

Tranche 2 : Travaux 2001

- Moulin de la Galie (Lézert)
- Passage à Gué de Villelongue (Lieux)
- La Granilié (Viaur)
- Lagarde Viaur (Viaur)
- La Calquière (Viaur)

ACTION PROGRAMMEE :

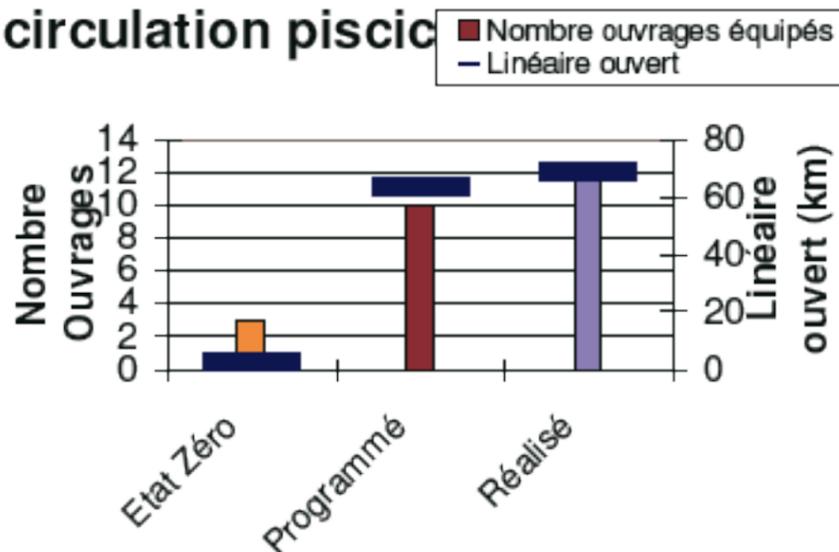
- Les Obstacles naturels gênant la migration des espèces piscicoles seront traités dans le programme de restauration et d'entretien des cours d'eau.
- Les obstacles artificiels : Equipement des ouvrages du Viaur et du Lézert (affluent du Viaur pour lequel le SDVP et le travail mené par MIKADO déterminent les plus grandes potentialités piscicoles). Les ouvrages seront équipés avec des passes mixtes (passes à poissons et canoë Kayak)

Il était donc prévu d'équiper 7 ouvrages en dispositifs de franchissement.

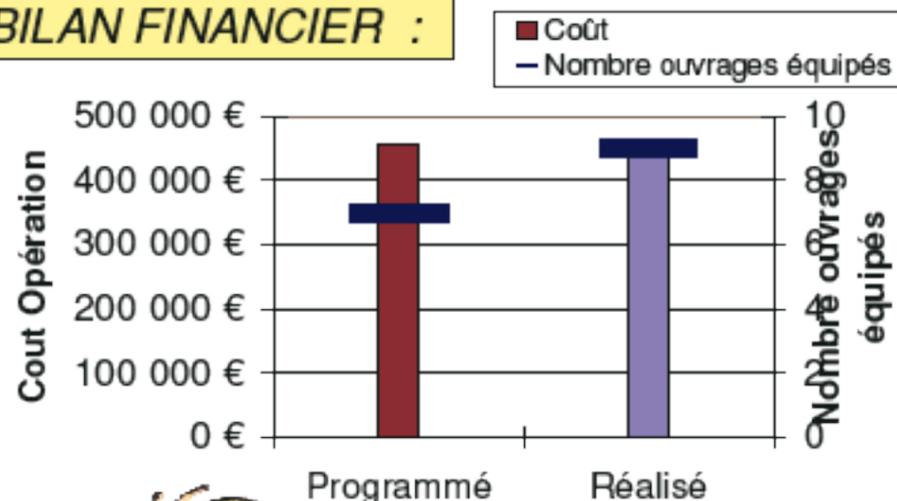


BILAN TECHNIQUE :

La circulation piscicole



BILAN FINANCIER :



POINTS FORTS

- Nombre d'ouvrages et donc de linéaire ouvert supérieur au prévisionnel
- Passes fonctionnelles même avec des débits relativement faibles

ET DEMAIN ? :

Actions à mener :

Concernant l'équipement d'ouvrages en dispositifs de franchissement il est nécessaire avant de s'engager dans une nouvelle phase de travaux, de mener des études complémentaires sur les potentialités des milieux.

COMMENTAIRES :

Une Opération de piégeage de certaines passes a été réalisé en partenariat avec l'association Halieuti Viaur. L'objectif de ce piégeage était simplement de vérifier la fonctionnalité des systèmes de franchissement. Deux dispositifs ont été piégés en Novembre 2004 : La Galie sur le Lézert et Le Port de la Besse sur le Viaur.

Conclusions de l'opération :

- la climatologie n'étant pas très favorable (pas de "coup d'eau") peu de sujets sont remontés.
- Passe de la Galie : même avec ce faible débit 12 truites Fario ont été capturées (taille 22 à 35 cm)
- Passe du Port de la Besse : seuls des Cyprinidés ont été capturés ; même si aucune truite n'a été capturée à cet endroit, le fait que des Cyprinidés puissent remonter nous indique que les Truites peuvent, sans problème, elles aussi le faire.

Ces passes sont donc tout à fait fonctionnelles même avec des débits relativement faibles.



Taux de Réalisation Financier : 100 %

Taux de Réalisation des travaux : 120 % (2 ouvrages équipés en plus)

POINTS FAIBLES

- Coûts élevés des aménagements
- Conciliations difficiles

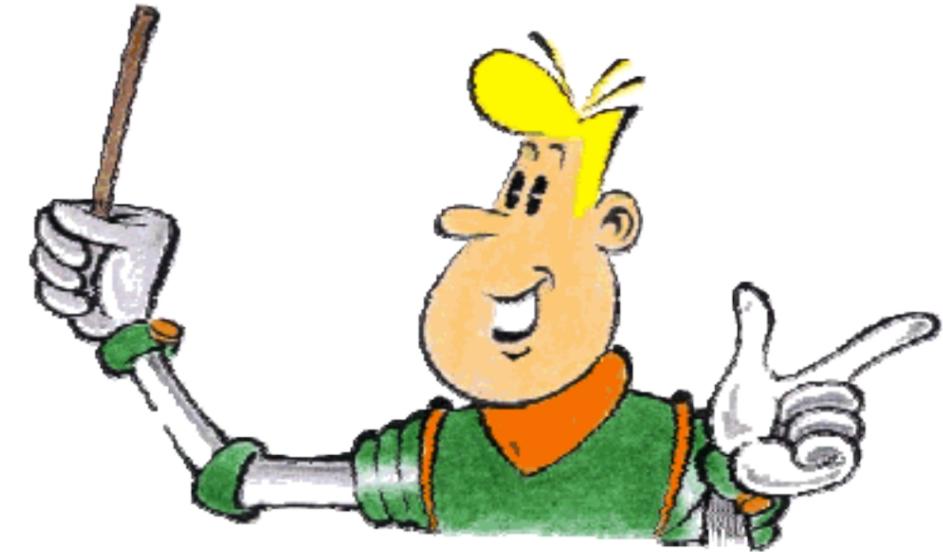


REHABILITATION DES SEUILS :

CONTEXTE :

De nombreux ouvrages infranchissables jalonnent les cours d'eau du bassin versant du Viaur (recensement de 65 obstacles dont 16 infranchissables sur le cours du Viaur; et de nombreux secteurs où les obstacles naturels et artificiels obstruent le lit des affluents). Sur le secteur aval de Thuriès les ouvrages ont été étudiés dans le cadre de l'équipement en passes à poissons. Cependant, il existe 21 chaussées sur le Viaur entre Pont de Salars et Thuriès. Ces seuils ont un effet notable sur la qualité des eaux mais aussi sur le bon développement des espèces (colmatage du lit, impossibilité de franchissement, augmentation de la température...).

Une étude réalisée par l'université Paul Sabatier en 1999 a mis en évidence les problèmes généraux causés par la présence de nombreux seuils sur le Viaur.



LES OBJECTIFS :

- Connaître l'impact hydraulique de ces chaussées
- Identifier les travaux nécessaires pour chacun des ouvrages (étude limitée au Viaur entre Pont de Salars et Thuriès).

ACTION PROGRAMMEE :

- **Etude diagnostic** des 21 chaussées du Viaur entre Pont de Salars et Thuriès. Cette étude devra déterminer avec précision les travaux à effectuer (type de remise en état, destruction, aménagement piscicole...) ainsi que la périodicité et les méthodes d'entretien.
- **Réalisation du nettoyage** des ouvrages par le technicien piscicole avec l'aide de l'équipe d'agents d'entretien.
- **Réalisation des travaux importants** : ces travaux seront définis par l'étude, et réalisés par une entreprise spécialisée (le coût et l'échéancier seront définis dans l'étude diagnostic).

ACTION REALISEE :

L'étude diagnostic des seuils du Viaur a été réalisée en 2001 et a permis de définir des priorités d'actions :

- 6 ouvrages sont proposés à la destruction
- 26 ouvrages doivent être restaurés dont 24 aménagés d'un dispositif de franchissement piscicole.
- 15 ouvrages où il est proposé de ne pas intervenir.

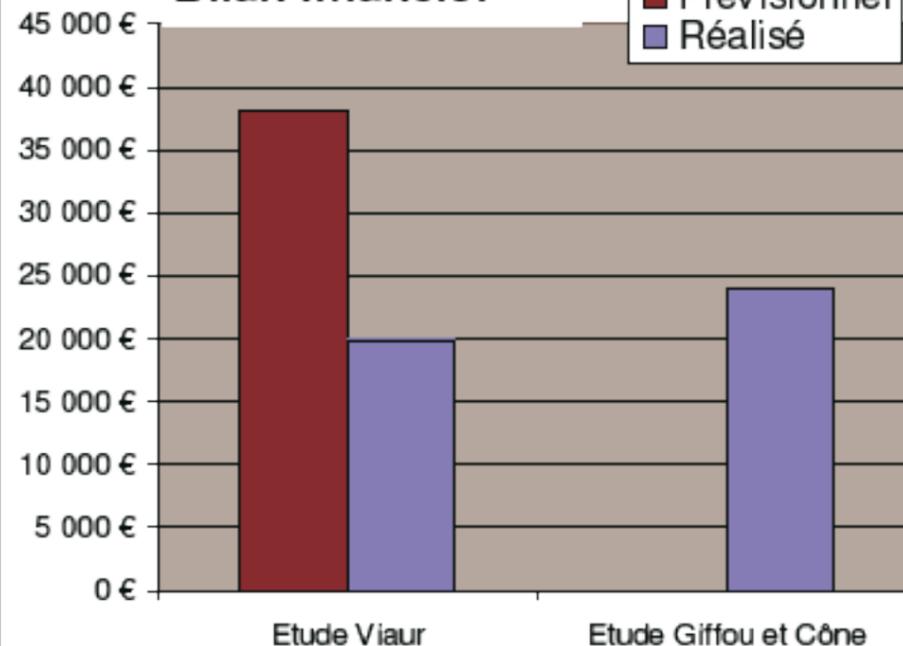
Les travaux engagés suite à cette étude :

- Une seule destruction sur les 6 proposées par le BE a été réalisée faute d'accord des propriétaires. L'Ancienne chaussée (commune de Vézins) a été remplacée par 3 micro seuils (réalisation effectuée par une entreprise dans le cadre des travaux de restauration complété par un travail de l'équipe d'agents d'entretien)
- Des travaux ont été envisagés sur Gleysenoves, Recoules et les Arênes : ce dossier bien que subventionné à 80 % par l'AEAG et l'Europe n'a pas été réalisé.



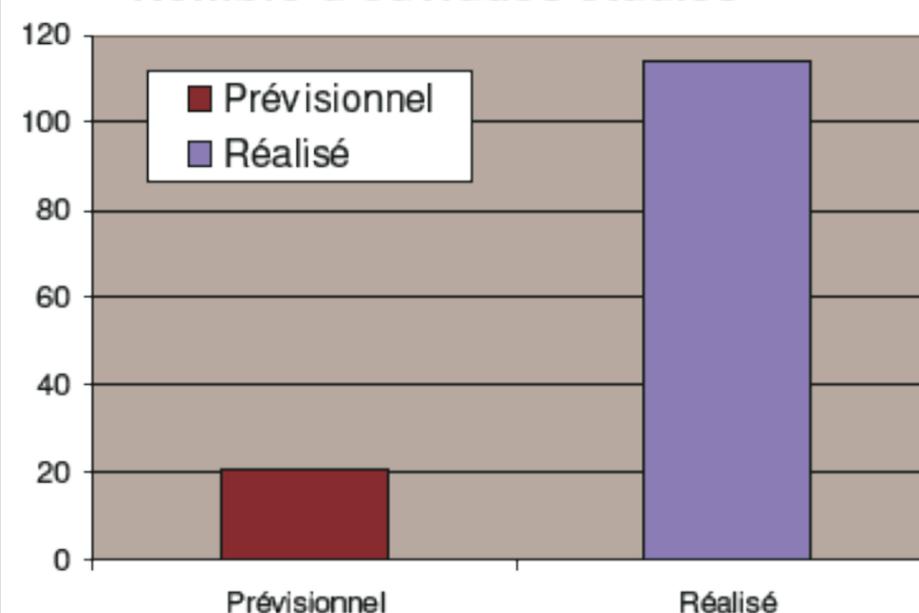
BILAN FINANCIER :

Bilan financier



BILAN TECHNIQUE :

Nombre d'ouvrages étudiés



COMMENTAIRES :

Un travail identique à celui réalisé sur le Viaur a été mené sur le cours du Giffou (31 ouvrages étudiés) et du Cône (18 ouvrages étudiés).

Cette étude a permis de définir des priorités d'actions sur ces deux cours d'eau :

Pour le Giffou :

- 3 ouvrages dont les travaux sont de première priorité
- 4 ouvrages dont les travaux sont à réaliser à moyen terme
- 11 ouvrages dont les travaux sont à réaliser à long terme
- 12 ouvrages ne nécessitant aucune intervention

Pour le Cône :

- 4 ouvrages dont les travaux sont de première priorité
- 1 ouvrage dont les travaux sont à réaliser à moyen terme
- 3 ouvrages dont les travaux sont à réaliser à long terme
- 10 ouvrages ne nécessitant aucune intervention

Ce travail est aujourd'hui terminé et aucune volonté de réalisation de travaux ne s'est dégagée.

Taux de Réalisation Financier : 115 %



Taux de réalisation Technique : 543 %
(21 ouvrages prévus, 114 ouvrages étudiés)

POINTS FORTS

- Inventaires et données primordiales pour la gestion des écosystèmes
- réalisations largement supérieure au prévisionnel

POINTS FAIBLES

- Difficultés de mise en œuvre d'opérations satisfaisant l'ensemble des partenaires
- Pas de programme d'actions concertés et coordonnés n'a pu être élaboré

ET DEMAIN ? :

Actions à mener :

des études complémentaires sur les potentialités des milieux doivent être menées avant de s'engager dans une nouvelle phase de travaux d'équipement en dispositifs de franchissement.



GESTION PISCICOLE :

CONTEXTE :

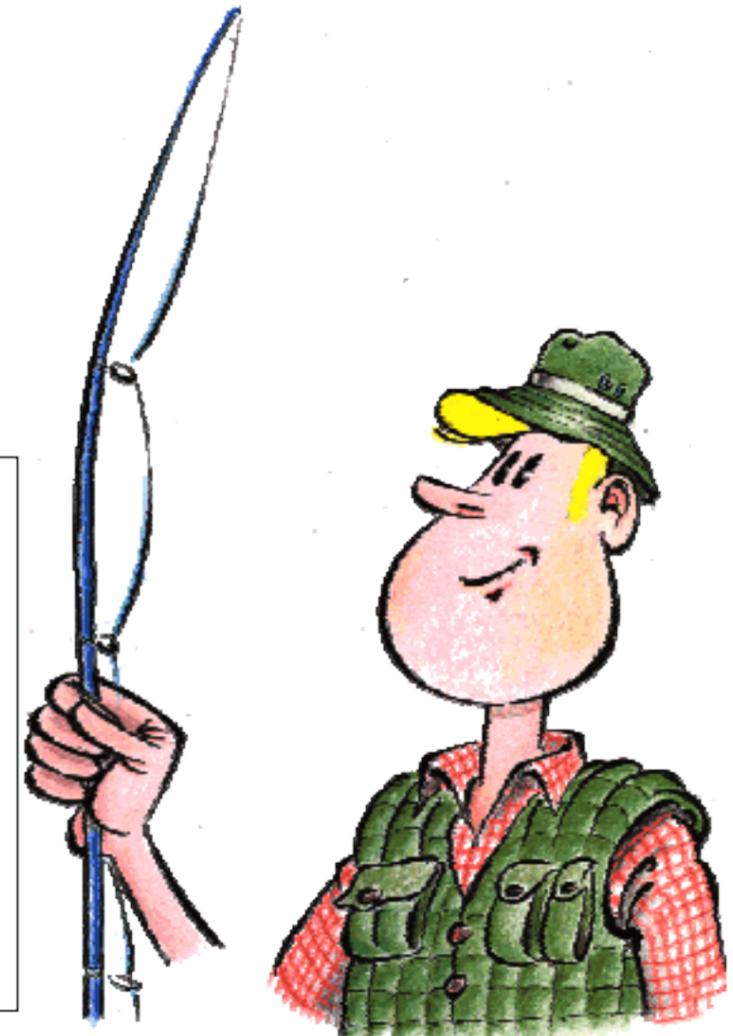
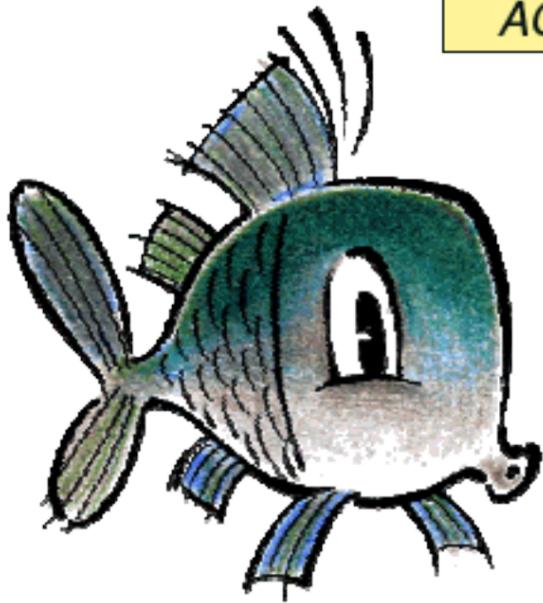
En 1999, sur le bassin versant du Viaur, 11 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) assurent la gestion piscicole des cours d'eau. Ces associations réalisent des alevinages réguliers sur de nombreux cours d'eau. Cependant, à cette époque, ces opérations étaient encore peu coordonnées (plusieurs stades déversés au même endroit, stades de développement ne correspondant pas aux capacités du milieu...). D'autre part, le SDVP réalisé par la Fédération Départementale de Pêche de l'Aveyron est très riche et complet cependant aujourd'hui, il demande des compléments et réactualisation (document de 1995). Il a mis en évidence des secteurs sur lesquels le milieu ne permet pas le déroulement complet du cycle biologique pour l'espèce repère.

LES OBJECTIFS :

- Assurer la cohérence des actions menées par les diverses AAPPMA
- Améliorer les capacités du milieu afin de permettre, au fur et à mesure des années, le déroulement complet du cycle biologique des espèces autochtones.

ACTION PROGRAMMEE :

- **Phase d'étude** : réalisation du Plan Simple de Gestion Piscicole (durée 5 mois). Sur la base du diagnostic fait dans le PSG sur le bassin versant du Viaur. Le Plan de Gestion proposera pour chaque secteur de cours d'eau, des actions de réhabilitation (mise en place de caches, de frayères ...) et des types de gestion particuliers correspondant aux caractéristiques du milieu.
- **Phase de mise en oeuvre du Plan de Gestion Piscicole** : durée 5 ans. Création d'un emploi de technicien piscicole Viaur qui dans un premier temps suivra la réalisation de l'outil pour ensuite être totalement opérationnel afin de le présenter aux AAPPMA et donc de mettre en oeuvre les actions et les types de gestion proposés. Le technicien recruté sera également chargé de la mise en oeuvre du programme de développement du loisir pêche.

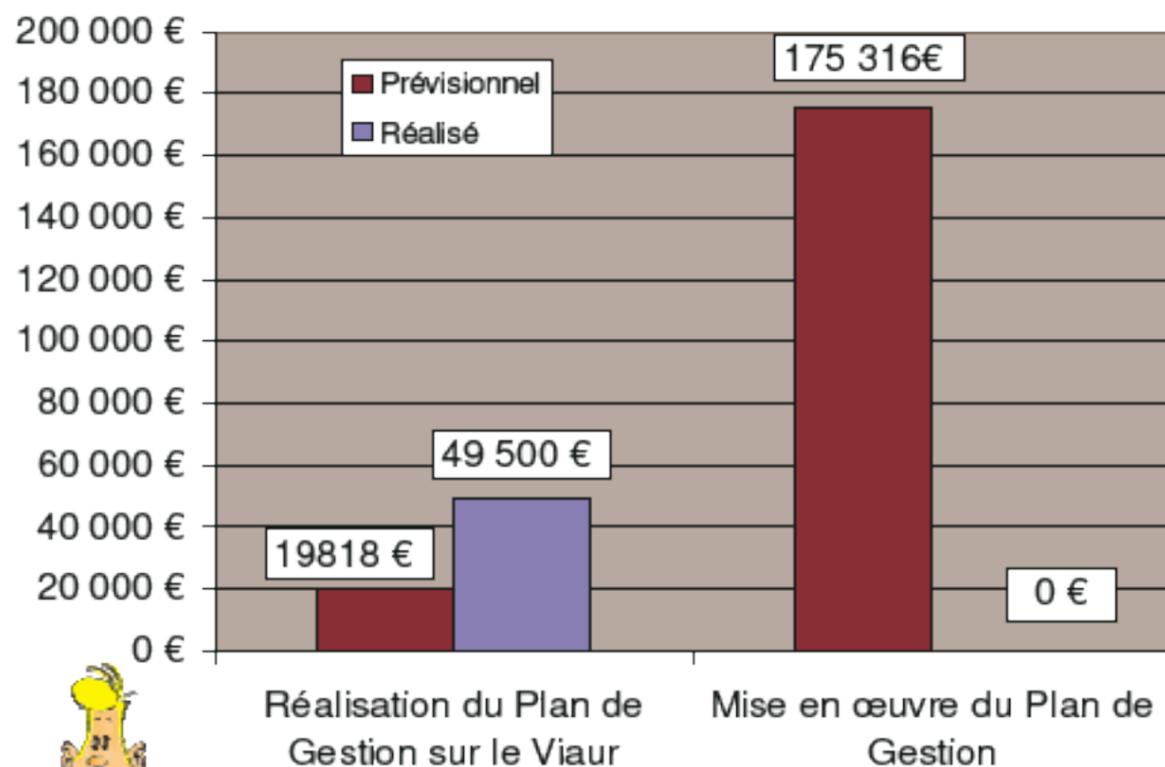


ACTION REALISEE :

- Une association : **Halieuti Viaur** regroupant toutes les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques a été créée en 2004 sur le bassin versant du Viaur.

Cette coordination naissante des associations est de très bonne augure pour la mise en place d'actions concertées et coordonnées sur le bassin sur diverses thèmes : restauration et entretien des berges, aménagements piscicoles, travail sur les seuils, création de parcours pêche, aménagement de postes Handi Pêche.... Cet effort doit être salué car cette association regroupe 10 associations de 3 départements.

BILAN FINANCIER :



BILAN TECHNIQUE :

Nous disposons aujourd'hui d'un Schéma de Vocation Piscicole très riche sur le bassin versant du Viaur. Le constat fait dans le schéma doit servir de base à la réalisation du Plan de Gestion Piscicole.

La fédération de Pêche de l'Aveyron, chargée de l'élaboration du Plan de Gestion, a réalisé un premier plan de gestion, dans une version expurgée, à partir des données acquises dans le cadre du SDVP. Ce Plan de Gestion permet l'acquisition d'une vision d'ensemble à l'échelle du bassin en faisant ressortir les grandes familles de perturbations rencontrées sur les contextes.

Cette première étape permet d'ores et déjà d'appréhender quels seront les leviers dont nous disposerons afin de lever les perturbations rencontrées.

Cependant, cela se révèle bien insuffisant dès qu'il s'agit de proposer des actions ciblées sur une problématique et un contexte donné.

Avant de rentrer dans des propositions techniques concrètes et de mettre en place des plans de financements, la fédération de pêche de l'Aveyron juge impératif d'affiner les données dont elle dispose en les complétant par des inventaires supplémentaires (température, pêche électriques etc...).

Actuellement, les contextes du Céor et du Giffou - Cône - Durenque sont à l'étude.

En conséquence quelques actions disparates ont été réalisées dans le cadre des travaux de restauration des berges. Cependant, aucun programme de travaux piscicoles à proprement parler n'est engagé.

D'autre part, le bassin versant du Viaur ne dispose pas de technicien piscicole.

Taux de Réalisation Financier : 25 %

POINTS FORTS

- Création d'une association halieutique sur le bassin : Halieutiviaur
- Volonté de réalisation d'actions d'aménagements piscicoles

POINTS FAIBLES

- Difficultés de mise en œuvre d'opérations satisfaisant l'ensemble des partenaires
- Pas de programme concerté et coordonné à l'échelle du bassin : pas de technicien piscicole Viaur ni de programme d'actions

ET DEMAIN ? :

Actions à mener :

- Actualisation et pérennisation des connaissances sur les volets milieu et biologie du SDVP
- Finalisation du Plan de Gestion Piscicole sur le bassin versant du Viaur et réalisation du Plan de Développement du Loisir Pêche
- Recrutement d'un technicien piscicole (mi temps ou 3/4 temps) pour la mise en œuvre du PDPG et du PDPL sur le bassin versant du Viaur
- Réalisation des actions prévues au PDPG et PDPL
- Continuer le travail mené en collaboration avec Halieuti Viaur

VOLET B 2

GESTION QUANTITATIVE DES EAUX

SUIVI QUANTITATIF DES EAUX

GESTION DES PRELEVEMENTS

ACCOMPAGNEMENT DU PLAN DE GESTION DES ETIAGES DU BASSIN

AVEYRON

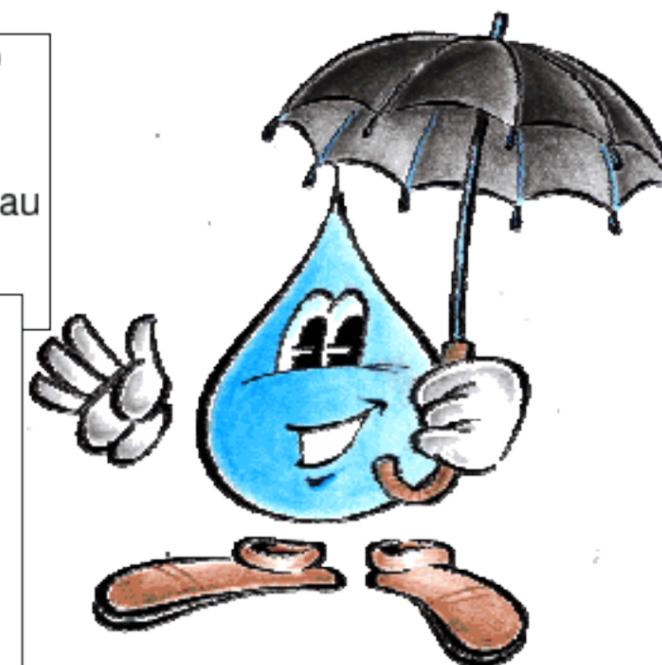
GESTION DU RISQUE DE CRUES ET D'INONDATION

SUIVI DE LA QUANTITE DES EAUX :

CONTEXTE :

La mise en œuvre du Plan de Gestion des Etiages du bassin versant Aveyron, l'éventualité d'un soutien des étiages depuis Pareloup et Thuriès rendent nécessaire la connaissance régulière et fiable des débits transitant à l'étiage dans le Viaur et ses principaux affluents.

D'autre part, le contexte réglementaire prévoit dans la Loi Pêche de maintenir un débit minimum de 1/10 ième en aval des prises d'eau quel que soit l'usage de la prise d'eau. Les exigences de respect du Débit Objectif d'Etiage et du Débit de Crise sont définis par le SDAGE en aval de la confluence du Viaur et de l'Aveyron.



OBJECTIF :

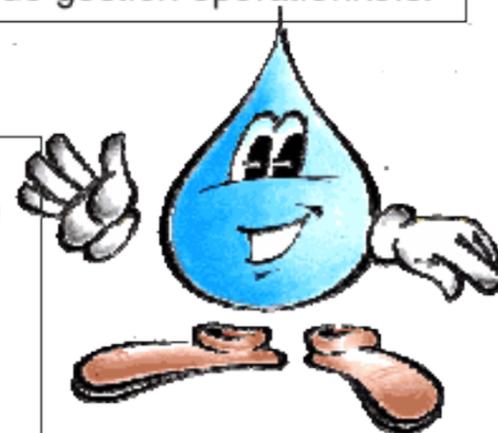
L'objectif principal est de fiabiliser les données enregistrées à l'étiage et de favoriser leur télétransmission pour en faire des outils de gestion opérationnels.

ACTION PROGRAMMEE :

Les partenaires techniques n'ont pas jugé nécessaire d'implanter de nouvelles stations limnimétriques sur le bassin versant du Viaur. En revanche, il faut être conscient de l'évolution récente du "Cahier des charges" que l'on souhaite voir remplir par les stations existantes et notamment par rapport au suivi des étiages.

La meilleure façon d'intégrer cette évolution est de dégager de nouveaux moyens pour fiabiliser les barèmes de tarage à l'étiage. Un effort particulier porté durant les cinq étés du Contrat de Rivière sur les stations d'Estrébalde, Port de la Besse, Saint Just sur Vieur et Laguéprie permettra de conclure sur la fiabilité réelle de ces stations et le "risque" encouru de s'appuyer sur ces données.

Sur la même période, il peut être prévu d'intégrer ces stations dans le réseau des stations télétransmises (exemple du Serveur producteur initié sur les points nodaux du bassin).



Taux de Réalisation : 0 %

POINTS FAIBLES

- Pas de fiabilisation des stations de mesures limnimétriques : les mesures d'étiages sont donc peu fiables.

Les stations de suivi existantes :

Le Viaur à Arques
Le Viaur à Saint Just sur Viaur
Le Viaur à Laguéprie
Le Vioulou à Trébons Bas
Le Céor à Estrébalde
Le Giffou à La Fabrèguerie
Le Lézert au Port de la Besse

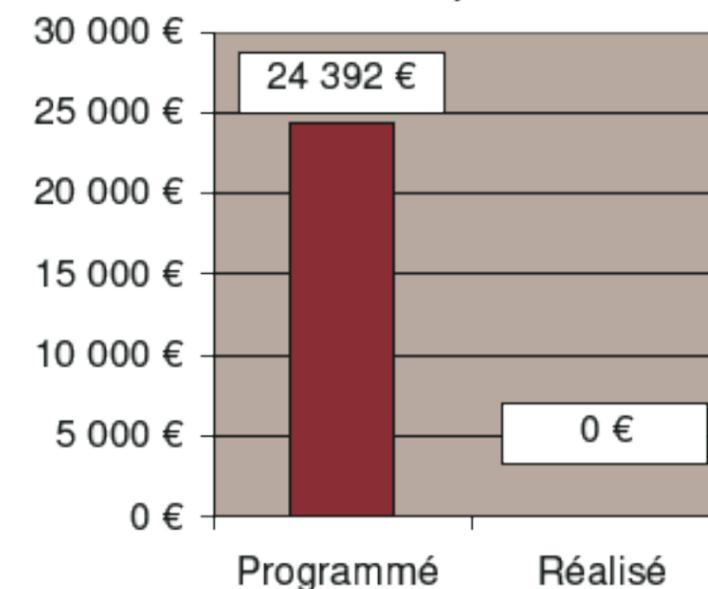
LES ACTIONS REALISEES :

Cette fiabilisation n'a pas été réalisée car le bassin versant du Viaur semble assez fourni en stations hydrométriques



BILAN FINANCIER :

Fiabilisation des stations Limnimétriques



Les actions à mener :

Nécessité, alors que le PGE va entrer dans une phase active, de fiabiliser ces stations



GESTION DU RISQUE DE CRUES ET D'INONDATION :

CONTEXTE :

Bien que la présence des barrages en amont atténue considérablement le risque de crues, il apparaît important de diffuser à l'ensemble des communes la cartographie informative des zones inondables afin qu'elles puissent intégrer à leur document d'urbanisme ces informations.

Seule la commune de Laguépie, coincée entre le Viaur et l'Aveyron, possède un Plan de Prévention des Risques de crues.

OBJECTIF :

Informier correctement les collectivités de ce risque qui n'est pas anodin. En effet, avec les grands aménagements hydroélectriques du bassin les populations semblent se sentir "protégées" contre les inondations. Or le risque zéro n'existe pas il est donc impératif de prendre en compte ces hypothèses.

LES ACTIONS PREVUES :

Il était simplement prévu de diffuser aux collectivités la cartographie des zones inondables les concernant.

COMMENTAIRES :

Ces dernières années, des crues importantes ont causé des dégâts matériels assez conséquents dans la partie aval du Viaur.

Le système d'annonce de crues à partir de la station de Saint just et du Port de la Besse semble ne pas être assez "rapide" pour informer correctement les populations aval de l'arrivée des crues.

Il serait nécessaire de fiabiliser ce système ou de disposer de stations plus en amont afin d'augmenter le temps dont disposeront les populations pour réagir.



LES ACTIONS REALISEES :

Les cartographies informatives ont été diffusées à toutes les communes concernées.

Les actions à mener :

Au vue des dernières crues violentes, le système d'alerte doit être amélioré afin de prévenir les populations le plus tôt possible



GESTION DES PRELEVEMENTS :

CONTEXTE :

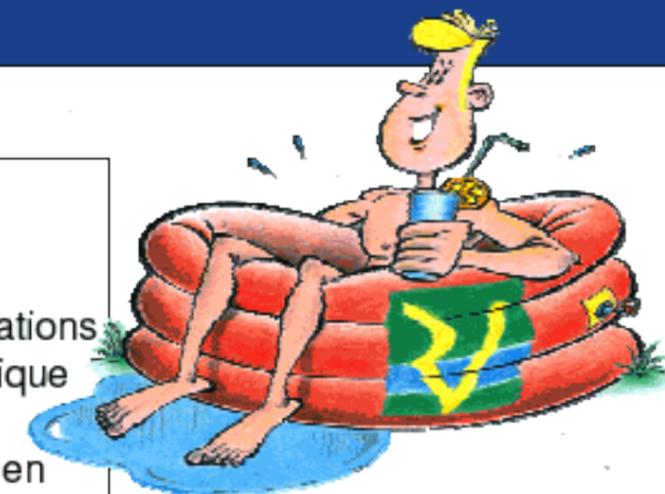
L'analyse quantitative a montré l'impact de l'ensemble des gestions actuelles sur les débits d'étiage du bassin du Viaur. L'analyse écologique et qualitative plaide en faveur d'une maîtrise des prélèvements, proportionnée à la ressource renouvelable (naturelle ou artificielle).

Le bassin versant du Viaur et notamment le Lévezou, joue aujourd'hui un rôle de château d'eau départemental au bénéfice des populations du Viaur et des bassins versants voisins pour l'eau potable, et un rôle de stockage énergétique. Ces vocations ainsi que le rôle touristique des retenues EDF ne devraient pas être remis en cause dans le futur mais plutôt confirmées.

Cette gestion complexe s'est structurée peu à peu mais aboutit aujourd'hui à une situation qui n'a pas été planifiée et donc sans prise en compte des enjeux globaux humains et environnementaux.

L'optimisation économique et écologique de ces gestions est aujourd'hui rendue nécessaire par deux éléments nouveaux :

- Le SDAGE Adour Garonne et le Plan de Gestion des Etiages de l'Aveyron conduisent à une prise en compte d'objectifs sur tout le réseau hydrographique.
- Les opérations de soutien d'étiage envisagées pourraient faire évoluer les coûts d'accès à l'eau, enjeu sensible compte tenu du rôle de ce bassin pour l'alimentation en eau potable et particulièrement à l'étiage.



OBJECTIF :

L'objectif d'un travail sur la gestion des prélèvements dans le bassin versant du Viaur était d'établir un schéma de la ressource en eau optimisé et acceptable par tous les acteurs concernés.

Ce schéma de gestion devrait intégrer les contraintes écologiques, économiques et s'inscrire dans le cadre du Plan de Gestion des Etiages de l'Aveyron.

ACTION PROGRAMMEE :

En 1999, le recensement, la quantification et la localisation des besoins et ressources en eau sur le bassin du Viaur ont été effectués par un bureau d'étude. Suite à ce travail et pour permettre la définition d'un plan de gestion optimisé sur le bassin versant du Viaur, il est nécessaire de créer un espace d'animation et de concertation entre tous les usagers de l'eau (Structures en charge de l'alimentation en eau potable, Edf, représentants de l'agriculture, structures en charge du tourisme, associations de l'environnement, scientifiques, porteur du projet de PGE, partenaires techniques...).

Les principes généraux débattus dans le cadre de cette concertation pourraient :

- Comment soulager la ressource du Vioulou amont en période d'étiage par un transfert des pompages sur Pareloup ou Pont de Salars ?
- Comment intégrer l'option de soutien d'étiage du Viaur et de l'Aveyron depuis Pareloup sans interférer de façon déterminante sur les prélèvements de l'unité stratégique de production d'eau potable de Galat ?
- Comment encadrer les prélèvements de l'extérieur du bassin (Rodez par exemple) vers les ressources du Viaur ?
- Quels gains pour l'alimentation naturelle des cours d'eau peut on attendre d'une moindre sollicitation des ressources en amont pour l'alimentation en eau potable ou l'agriculture ?
- Comment gérer le marnage des plans d'eau, les années exceptionnelles ?

LES ACTIONS REALISEES :

A partir des données recueillies dans le diagnostic mené par le bureau d'étude et de recherches complémentaires, un premier bilan des prélèvements sur le bassin versant du Viaur a pu être dressé. Cependant, certains usagers n'étant pas en accord avec le bilan des prélèvements, le groupe du contrat de rivière a retravaillé ces données afin qu'elles puissent être validées par l'ensemble des usagers. Nous avons pu ainsi aboutir au recensement des prélèvements et usages de l'eau sur le bassin versant du Viaur (voir en annexes).

Ce bilan a permis de confirmer les "à secs" réguliers sur la tête de bassin du Vioulou et de proposer diverses solutions pour éviter ce problème.

A partir de ces éléments, un travail de régularisation des prélèvements et de définition des débits réservés a été effectué. La Mission Interservices de l'Eau de l'Aveyron a ainsi régularisé les prélèvements de la ville de Rodez sur la plaine de Mauriac et fixé des débits réservés à l'aval de ces prises d'eau.

COMMENTAIRES :

Ce travail a été relativement long, lourd et complexe à mener.

En effet, les enjeux sont tels que les outils de concertation et de négociation dont dispose le contrat de rivière du Viaur ne sont pas assez "puissants" pour imposer des règles de gestion.

Le travail mené à tout de même permis de dresser un bilan sur lequel la MISE a pu s'appuyer pour lancer la procédure de régularisation des prélèvements sur la tête de bassin du Vioulou.

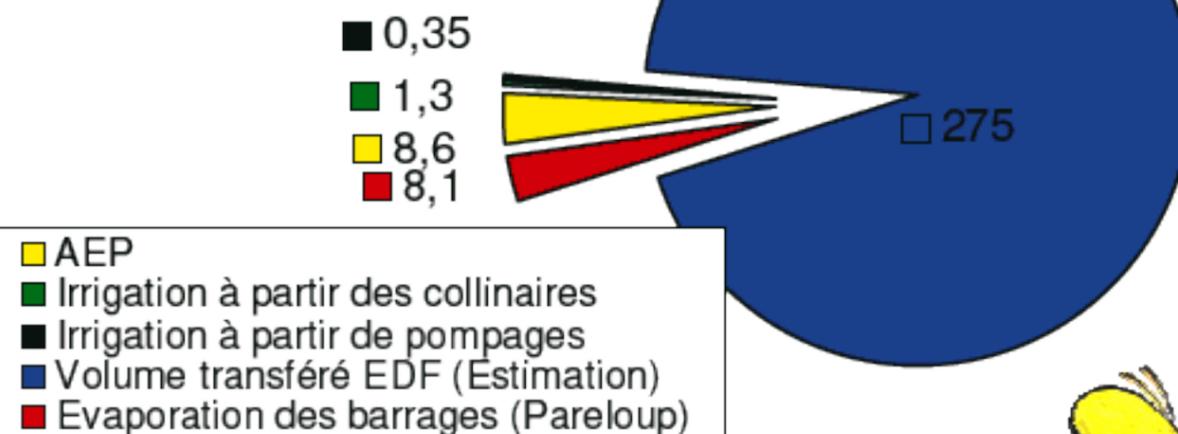


POINTS FORTS

Mise en place d'un travail autour de la gestion des prélèvements sur le bassin versant du Viaur :

- début de concertation
- Résolution des problèmes d'assèchement sur le Vioulou amont

Bilan Général des "prélèvements" sur le bassin versant du Viaur en Millions de m³



POINTS FAIBLES

- Difficulté de traiter le problème de la gestion quantitative car :

- la meilleure échelle pour traiter cette problématique reste le bassin versant Aveyron
- les outils à notre disposition ne sont pas assez puissants : concertation et négociation uniquement



Les actions à mener :

Aujourd'hui, il est nécessaire au vu des besoins en eau qui s'accroissent de disposer d'un bilan précis des usages et de la ressource mobilisable sur le bassin versant du Viaur mais aussi et surtout d'envisager des opérations ayant pour objectif la rationalisation de l'eau dont on dispose.

Les actions à mener :

- Accompagner le schéma départemental de gestion de l'eau potable.
- Optimiser la gestion de l'adduction en eau potable : interconnexions, fiabilisation des réseaux, de la ressource...
- Réaliser une charte de bon usage des collinaires, petits barrages et points de forage
- Réaliser des opérations de type irri mieux
- Sensibiliser le grand public à la nécessité d'économiser l'eau



Annexe : Détail des Prélèvements effectués sur le bassin versant du Viaur



SUIVI DU PLAN DE GESTION DES ETIAGES DU BASSIN AVEYRON :

CONTEXTE :

Un plan de gestion des étiages de l'Aveyron est en cours de discussion. D'autre part, grâce aux éléments mis en évidence dans l'étude diagnostique, une problématique gestion quantitative primordiale sur le bassin du Viaur a été identifiée très clairement. Dans le cadre de ce PGE une étude est actuellement menée par l'Agence de l'Eau, le Conseil Général de l'Aveyron, du Tarn et EDF afin d'envisager plusieurs solutions pouvant être développées pour le soutien des étiages de la rivière Aveyron. Parallèlement, un groupe de travail est constitué par l'ensemble des partenaires du bassin versant Aveyron afin de définir ensemble une stratégie de soutien d'étiage (travail mené par la Préfecture du Tarn et Garonne).



OBJECTIF :

Les programmes d'actions proposés dans le cadre du SDAGE Adour Garonne recommandent la mise en œuvre d'un plan de gestion des étiages sur le bassin hydrographique Tarn / Aveyron. Ainsi des débits objectifs d'étiage, des débits de crise, les conditions d'utilisation des grands barrages et transfert ainsi que les modalités institutionnelles de gestion collective des prélèvements et des ressources seront définies pour l'ensemble du bassin Tarn / Aveyron. La gestion des ressources du bassin Viaur a une influence indéniable sur les débits de l'Aveyron aval. C'est pourquoi, il est important que les acteurs et les éléments du diagnostic du contrat de rivière Viaur soient intégrés aux réflexions menées dans le cadre du Plan de gestion des étiages de l'Aveyron afin que celui ci ne soit pas limité au seul respect des DOE de l'Aveyron aval.



ACTION PROGRAMMEE :

Implication de membres du Comité de Rivière du Viaur : le Président du groupe de travail concernant la gestion quantitative sera associé au travail de définition du PGE ainsi que l'animatrice du contrat de rivière. Cette présence permettra de rendre compte au Comité de Rivière du Viaur des propositions et décisions concernant le PGE Aveyron.

LES ACTIONS REALISEES :

Le Président du groupe de travail "Gestion quantitative des eaux" et l'Animatrice du Contrat de Rivière du Viaur ont été associés aux groupes de travail pour la mise en place du PGE. Cependant, le Contrat de Rivière du Viaur n'a été convié qu'au départ de la procédure aux réunions de travail (réunions des MISE, AEAG et Bureau d'Etude). Lors de la finalisation du document nous n'avons pas été conviés à ces réunions préalables au groupe de travail. Aujourd'hui, le Plan de Gestion des Etiages du bassin Aveyron a été validé au niveau technique. Une entente entre les trois Conseil généraux : Aveyron, Tarn et Tarn et Garonne a été créée. Cette structure aura donc en charge la mise en œuvre des dispositions définies dans le PGE. C'est donc un grand pas vers une meilleure répartition des ressources qui a été fait. Cependant, il est nécessaire de continuer ce travail et d'affiner les données pour parfaire la gestion des eaux à l'échelle du bassin versant du Viaur puis de l'Aveyron.



POINTS FORTS

- Avancement du Plan de Gestion des Etiages du bassin Aveyron ; création d'une entente inter départementale

ET DEMAIN ? :

Les actions à mener :

- Continuer à participer au travail de mise en œuvre du PGE Aveyron
- Apporter sur le bassin versant du Viaur des données complémentaires pour parfaire la gestion à l'échelle du bassin versant du Viaur puis la mise en œuvre du PGE



VOLET B 3

GESTION ET VALORISATION DES PAYSAGES

VALORISATION PAYSAGERE

VALORISATION DU PATRIMOINE ET DES USAGES

PROMOTION TOURISTIQUE DU BASSIN VERSANT

VALORISATION PAYSAGERE :

CONTEXTE :

Le bassin versant du Viaur est un territoire perçu comme riche, préservé, sauvage et diversifié. Ce patrimoine naturel a été dans certains secteurs bien valorisé et est une source d'activités : secteur des grands lacs.

Cependant, sur d'autres territoires, cet atout n'a pas ou peu été mis en valeur.

La difficulté reste d'aménager ce territoire, de valoriser ses richesses, tout en les préservant et les respectant.



Mais le Viaur c'est aussi cela :



OBJECTIF :

- Ensemble du bassin versant : réalisation d'une charte environnementale
- Secteur des grands lacs : détermination des secteurs non constructibles
- Aménagement de la nationale 88 : travail paysager autour du viaduc routier

LES ACTIONS PROGRAMMEES :

Les actions prévues sur ce thème étaient des actions d'accompagnement de projets portés par divers partenaires :

- Charte de l'environnement menée par la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron
- Etude paysagère menée par l'état autour des grands lacs
- Aménagement de la N88 : travail paysager autour du Viaduc routier



LES ACTIONS REALISEES :

Le Contrat de Rivière n'a pas été associé aux opérations menées sur le bassin versant du Viaur et pouvant avoir des conséquences sur les aspects paysagers ou environnementaux. Cependant, les acteurs du territoire étant conscients de cet enjeu et de la nécessité de préserver cet atout -dans la grande majorité des cas- les aménagements réalisés ont été fait harmonieusement dans un souci de préservation de l'environnement.

Le Contrat de Rivière et son maître d'ouvrage : le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur, ont le devoir de rappeler les enjeux et la nécessaire prise en compte des aspects environnementaux dans tous les projets menés. C'est ce que ces structures se sont employées à faire dans un souci de développement durable.



POINTS FORTS

- Potentiel important : vallée préservée, sauvage et au patrimoine naturel très diversifié et très riche
- Prise en compte de l'environnement dans les projets menés par les divers acteurs du territoire

Les actions à mener :

- Recenser et éliminer des dépôts sauvages
- Recenser et améliorer les fenêtres paysagères sur le Viaur depuis les grands axes routiers ou ferrovières
- Recenser et valoriser les points de vue sur la vallée (sur les petits axes routiers et / ou sentiers)



PROMOTION TOURISTIQUE DU BASSIN VERSANT DU VIAUR :

CONTEXTE :

Dans un contexte de zone majoritairement rurale et relativement dépourvue d'autres atouts économiques, il apparaît que cet objectif de valorisation du patrimoine du bassin versant du Vaur est également un enjeu économique primordial. D'autre part, un certain nombre d'actions prévues au titre des objectifs développés précédemment concourent à la valorisation globale des atouts de l'espace rivière en matière de tourisme.

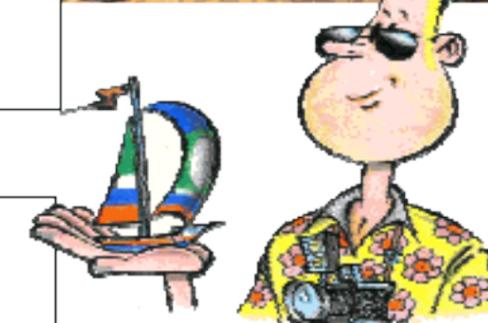


OBJECTIFS :

Valoriser les actions réalisées dans les divers domaines qui concourent à améliorer la qualité environnementale du bassin versant. Cet outil de communication et de promotion permettra de développer les activités touristiques et donc d'avoir sur l'ensemble du bassin des retombées économiques essentielles pour le territoire.

LES ACTIONS PROGRAMMEES :

La définition d'une politique globale de valorisation met en évidence les points d'accès à la rivière pour la pratique des diverses activités ainsi que le patrimoine naturel et architectural lié à l'eau. La production d'un Guide Touristique présentant ces éléments, découle naturellement du travail déjà effectué et permettra sa valorisation.



LES ACTIONS REALISEES, COMMENTAIRES :

Ce guide n'a pas été réalisé car les aménagements d'accès et de valorisation du patrimoine lié à l'eau ne sont pas terminés. Cette opération a donc été repoussée et sera inscrite dans un second programme d'actions. Cependant, une carte de présentation du bassin versant du Vaur et de son patrimoine naturel vient d'être réalisée (éditée à 16 000 exemplaires) elle sera distribuée non seulement à toutes les mairies et Office de Tourisme mais aussi sera adressée à chaque foyer de la zone, accompagnée d'une présentation du travail accompli et en préparation.

Taux de Réalisation Financier : 10,4 %



Taux de Réalisation Technique : 100 %

POINTS FORTS

- Potentiel important : vallée préservée, sauvage et au patrimoine naturel très diversifié et très riche

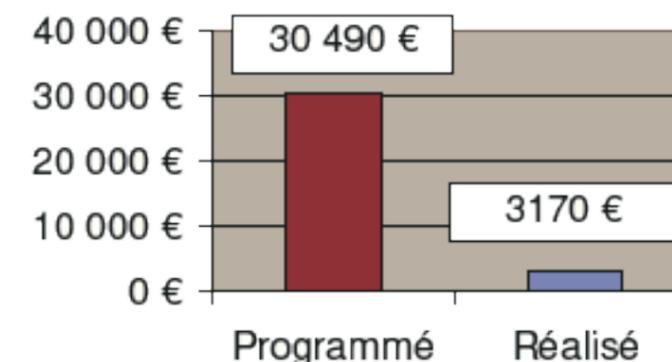


POINTS FAIBLES

- Très grande différence, selon les secteurs, de niveau de valorisation et de fréquentation
- Difficulté de définition d'axes de valorisation fédérateur à l'échelle du bassin
- Difficulté de perception de l'entité Vaur : aucun axe ne suit le Vaur ; toute les voies le traversent



BILAN FINANCIER :



Les actions à mener :

Réalisation d'un guide nature du Vaur actualisé et présentant toutes les activités et sites d'interprétations liés au patrimoine naturel



VALORISATION DU PATRIMOINE ET DES USAGES :

CONTEXTE :

Sur le bassin versant du Viaur, les activités et la promotion sont beaucoup plus développées et organisées en amont, autour des grands lacs. La basse vallée, bien que riche en patrimoine naturel et architectural attire moins les vacanciers.

LES ACTIONS PROGRAMMEES :

- Etude Diagnostique : l'objectif du travail était de mettre en cohérence les divers travaux menés pour définir une politique globale de valorisation à l'échelle du bassin versant. Ce travail avait pour objectif d'aboutir à des propositions concrètes d'aménagement de sites, de sentiers... qui mettront en évidence l'identité et les spécificités du bassin versant.

- Les actions de valorisation porteront sur divers volets :

- Valorisation d'éléments du patrimoine bâti (moulins, ponts...)
- Création d'itinéraires de découverte de l'environnement, sentiers à thèmes
- Actions spécifiques d'amélioration de la pratique d'activités nautiques (baignades, canoë, pêche...)

Ces actions devront s'inscrire dans un logique de territoire et entrer en cohérence avec les démarches de valorisation touristiques locales et départementales.

LES ACTIONS REALISEES :

En 2000, en collaboration avec les bassins d'activités, une étude diagnostic permettant de mettre en cohérence les diverses actions menées a été réalisée.

Ce travail a permis de définir une politique globale de valorisation sur le thème de l'eau à l'échelle du territoire. Il s'en est suivi la définition d'actions à mettre en place :

- travail sur les ponts du Viaur : panneaux d'interprétation
- Aménagement de points d'accès à l'eau (aire de pique nique, de détente, passerelle...)

LES OBJECTIFS :

Les bassins d'activités (Ségala Vivant, Monts et Lacs du Lévezou) et associations de pays (Ségala Carmausin) du bassin versant ont lancé des études visant à recenser pour mettre en valeur le petit patrimoine bâti.

En collaboration avec ces associations de pays et bassins d'activités il est envisagé de mettre en place une valorisation cohérente de la vallée du Viaur (patrimoine naturel et architectural lié à l'eau). En effet, il serait judicieux de mettre en évidence des thèmes et donc des actions fédératrices.



Dans un deuxième temps la totalité des actions proposées dans l'étude diagnostique et même plus ont été réalisées :

- 20 panneaux d'interprétation sur les ponts du Viaur
- Panneaux de signalisation pour le Canoë Kayak
- Aire de pique nique et de détente (Pont de Cirou, Versailles, Tanus, La Capelle Viaur)
- Passerelles, passages à gué (Pampelonne, Pélégri, le Moulinet, Bouvert, La Galie, Villelongue, Bondouy, Pont de Roumégous, Navech, Comps la Grandville)
- Sentier Botanique de Pampelonne
- Table de lecture de paysage (Cheval du Roi)
- Cale d'accès à l'eau (Pampelonne)
- Aménagement du site de Trescos (CCR)
- Observatoire de la Faune (Jouqueviel)

BILAN TECHNIQUE :

Ces opérations de valorisation et d'aménagement de l'espace rivière ont conquis les collectivités.

De nombreux accès à la rivière ont ainsi pu être aménagés ; des passages à gué réalisés afin de compléter l'offre existante ...

La difficulté reste de définir une "ligne de conduite", de sélectionner les sites publics à aménager en bordure de cours d'eau de façon cohérente sur le territoire.

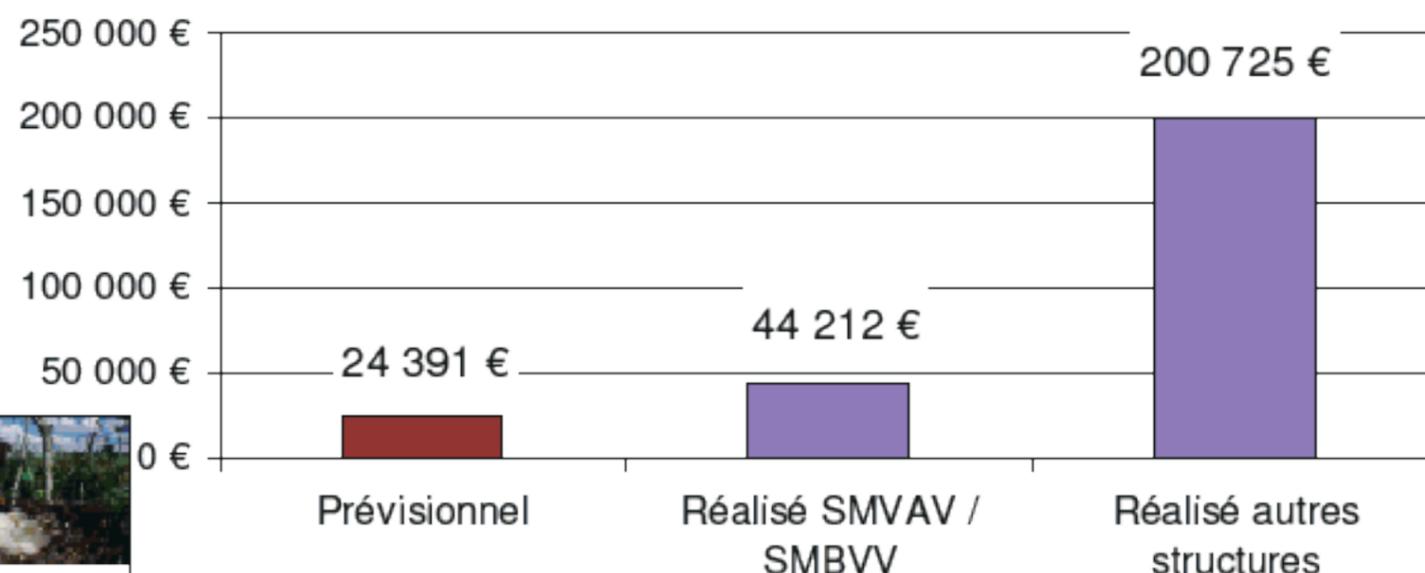
**Taux de Réalisation
Financier SMBVV : 181 %**

**Taux de Réalisation
Financier Global : 1004 %**



BILAN FINANCIER :

Les Aménagements réalisés



En parallèle aux actions menées, un **travail de recensement** du patrimoine lié à l'eau, patrimoine civil et religieux, les activités nature, des sentiers de randonnées, les hébergements, les lieux historiques de légende a été fait sur l'ensemble du bassin. Ce travail pourrait servir de base à la définition de priorités de valorisation dans un second programme.

POINTS FORTS

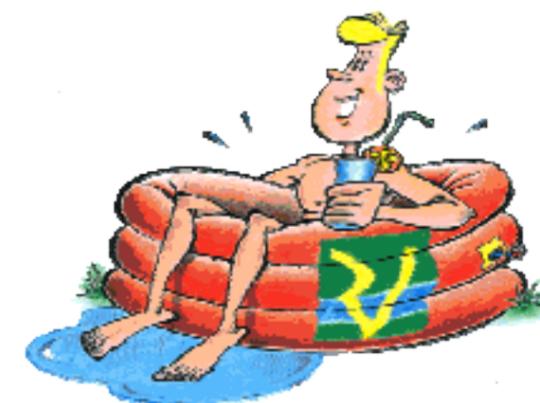
- Très bonne dynamique :
 - Volonté des collectivités de s'engager dans la valorisation, la promotion des atouts de leur patrimoine naturel
 - Acteurs locaux sensibilisés soucieux de préserver tout en valorisant leur patrimoine
- Potentiel important : vallée préservée, sauvage et au patrimoine naturel très diversifié et très riche

POINTS FAIBLES

- Difficulté de définition d'axes de valorisation fédérateur à l'échelle du bassin

Les actions à mener :

- Promouvoir l'acquisition de terrains en bordure de cours d'eau par les collectivités
- Mettre en synergie le territoire à travers des itinéraires de découverte, thématiques, voire une démarche d'interprétation sur des sites préalablement identifiés, capables de sensibiliser et de satisfaire le plus grand nombre d'acteurs et d'usagers du territoire : réseaux de sites de sensibilisation du grand public
- Edition d'un livret de présentation de la vallée grâce à ce réseau de sites, d'itinéraires de sensibilisation à la richesse naturelle du territoire
- Création d'un sentier de la source à la confluence du Viaur



VOLET C

GESTION ET ANIMATION DU CONTRAT DE RIVIERE

**ANIMATION DU CONTRAT DE RIVIERE DU VIAUR
OPERATIONS DE COMMUNICATION
SENSIBILISATION A DESTINATION DES SCOLAIRES**

GESTION ET ANIMATION DU CONTRAT DE RIVIERE :

V I A U R



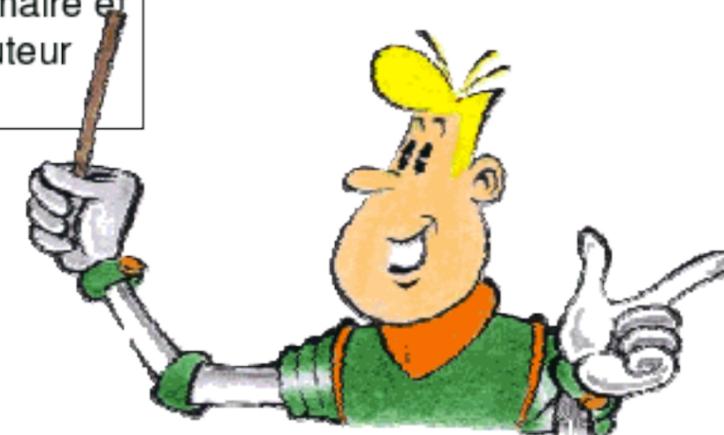
CONTEXTE :

Les actions prévues dans le programme du Contrat de Rivière sont nombreuses et de divers ordres (thèmes, partenaires, étalement dans le temps et dans l'espace, multiplicité des maîtres d'ouvrages).

Les collectivités ont choisi de recruter un Animateur depuis 1998 afin de préparer le dossier sommaire et le dossier définitif du Contrat de Rivière du Viaur. Cette solution a permis de dégager un interlocuteur unique sur le territoire.

OBJECTIF :

La pérennisation des actions engagées dans le cadre du Contrat de Rivière dépend du degré d'implication, de la mobilisation de la population locale et des divers acteurs de la gestion de l'eau dans les actions menées. Or cette implication est directement liée à l'information et à la sensibilisation. C'est pourquoi, l'animateur, reste le meilleur garant de la cohésion de la démarche et de sa pérennité.



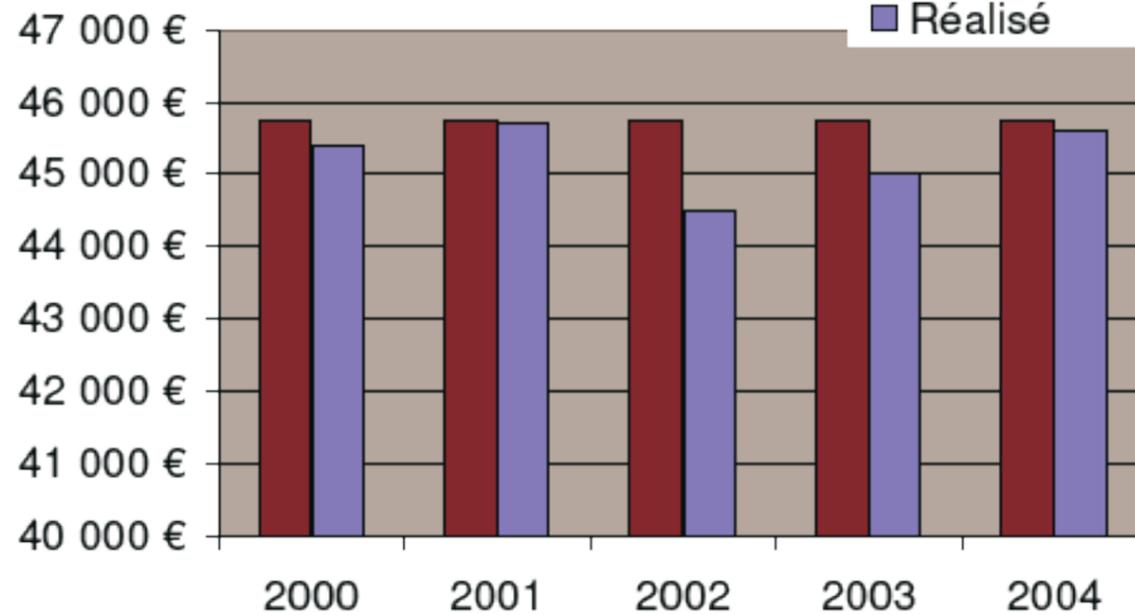
ACTIONS PROGRAMMEES : LES ROLES DE L'ANIMATEUR :

- **Assistance administrative et financière** : à partir du programme d'actions établi, il s'agit de définir et d'assurer le pilotage des travaux à mettre en œuvre avec chaque collectivité pour les divers thèmes, établir la programmation d'un point de vue administratif, technique et financier et rechercher des partenaires techniques et financiers
- **Coordination et suivi des actions** : suivre l'avancement des travaux, assurer la cohérence des actions menées sur le territoire, les relations entre les partenaires
- **Communiquer et sensibiliser autour du contrat** : ce volet est primordial pour maintenir la dynamique, valoriser les actions entreprises et plus largement sensibiliser les différents types de publics cibles (élus, maîtres d'ouvrages des opérations, usagers, partenaires financiers, population locale et scolaire).
- **Coordonner** : prendre en compte les points précédents et intégrer les projets initiés par d'autres partenaires du bassin et susceptibles d'influer sur la gestion des rivières
- **Evaluer les besoins** : évaluer les besoins complémentaires soit en terme d'actions complémentaires, soit en terme de gestion des acquis et propositions sur les modalités à mettre en œuvre.
- **Proposer** : grâce à son rôle centralisateur, l'animateur doit proposer une réactualisation des programmes intégrant et affinant les nouvelles orientations
- **Tenir à jour le tableau de bord** : afin d'effectuer le suivi des travaux réalisés, de programmer ceux à venir : ce fichier doit permettre à tout instant de faire un bilan des actions engagées.

BILAN FINANCIER :

Coût de l'Animation

■ Programmé
■ Réalisé



COMMENTAIRE :

Les missions menées par l'Animatrice sont d'ordre très varié :

- responsabilité des études techniques, administratives et financières des différents dossiers inclus dans le Contrat de Rivière du Viaur ;
- préparation, recherche des validations et animation des programmes qui constituent le Contrat de Rivière du Viaur ;
- animation et restitution des réunions du Contrat de Rivière, du syndicat et des groupes de travail indispensables au bon avancement des actions ;
- direction et suivi administratif du syndicat mixte du bassin versant du Viaur ;
- sensibilisation de tous les acteurs du territoire (33 000 habitants) dans le but d'une meilleure efficacité des actions engagées.

Depuis début 2005 un mi temps de secrétariat a été créé. Cet soutien administratif permettra à l'animatrice de consacrer davantage de temps à la définition de nouvelles opérations et à l'appui au montage et à la réalisation des projets de l'ensemble des collectivités du territoire.

POINTS FORTS

- Création du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur
- Réseau important de relations avec tous les partenaires départementaux et régionaux
- Echanges riches et ouverts entre usagers: ampathie des acteurs
- Présence d'une coordination du programme depuis le lancement de la procédure (1998) : vision globale du projet, connaissance du territoire, des acteurs et de l'historique du programme

QUELQUES ACTION REALISEES :

Outre les rôles "classiques" énoncés ci-dessus quelques actions précises réalisées par l'Animatrice :

- Mise en place du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur
- Engagement de la réflexion concernant l'opportunité de réalisation d'un SAGE
- Appui aux collectivités pour la création des postes SPANCS
- Appui aux collectivités pour l'acquisition de terrains et montage d'un projet de gestion
- Appui technique pour des projets sur le bassin versant : gestion du lac de Bonnefon, projet de la MFR...
- Prestation extérieure : appui à l'organisation du forum des rivières
- Gestion du personnel dans l'objectif de la titularisation des membres du personnel
- Participation à des Forums pour présenter le CRV
- Réalisation des 5 fêtes de la Rivière
- Réalisation intégrale des bulletins d'information (pas de graphiste)
- Création du site Internet (rédaction intégrale des textes, mise en forme...)
- Réalisation de la totalité des panneaux concernant les Ponts du Viaur
- Réalisation diverses pour des collectivités du territoire (Panneaux pour observatoire de la Faune, Sentier Botanique, petits livrets...)
- Suivi de la vente des ouvrages concernant le Viaur (Gestion de la Régie)
- Animation, participation à de nombreuses réunions : Conseils Municipaux, Conseils syndicaux, réunions techniques...
- Suivi du Bilan des perceptions du Contrat de Rivière ...

POINTS FAIBLES

- Certains intervenants sur le gestion des milieux n'ont pas été "touchés" (forestiers...)

Les pistes à suivre ? :

- Pérénnisation du poste d'Animateur

COMMUNICATION :

CONTEXTE :

Le patrimoine rivière est à l'heure actuelle quelque peu délaissé par les habitants du territoire. Il semble nécessaire d'informer et d'associer la population locale au travail effectué afin qu'elle se réapproprie son patrimoine.

OBJECTIF :

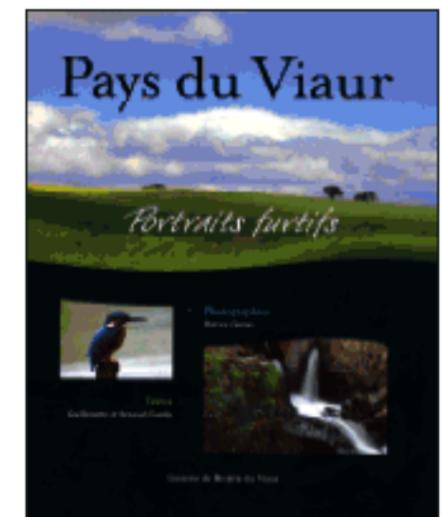
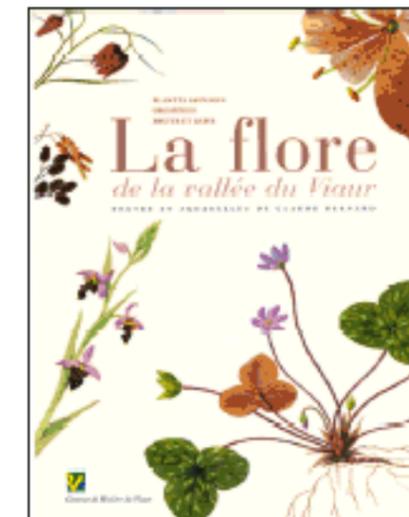
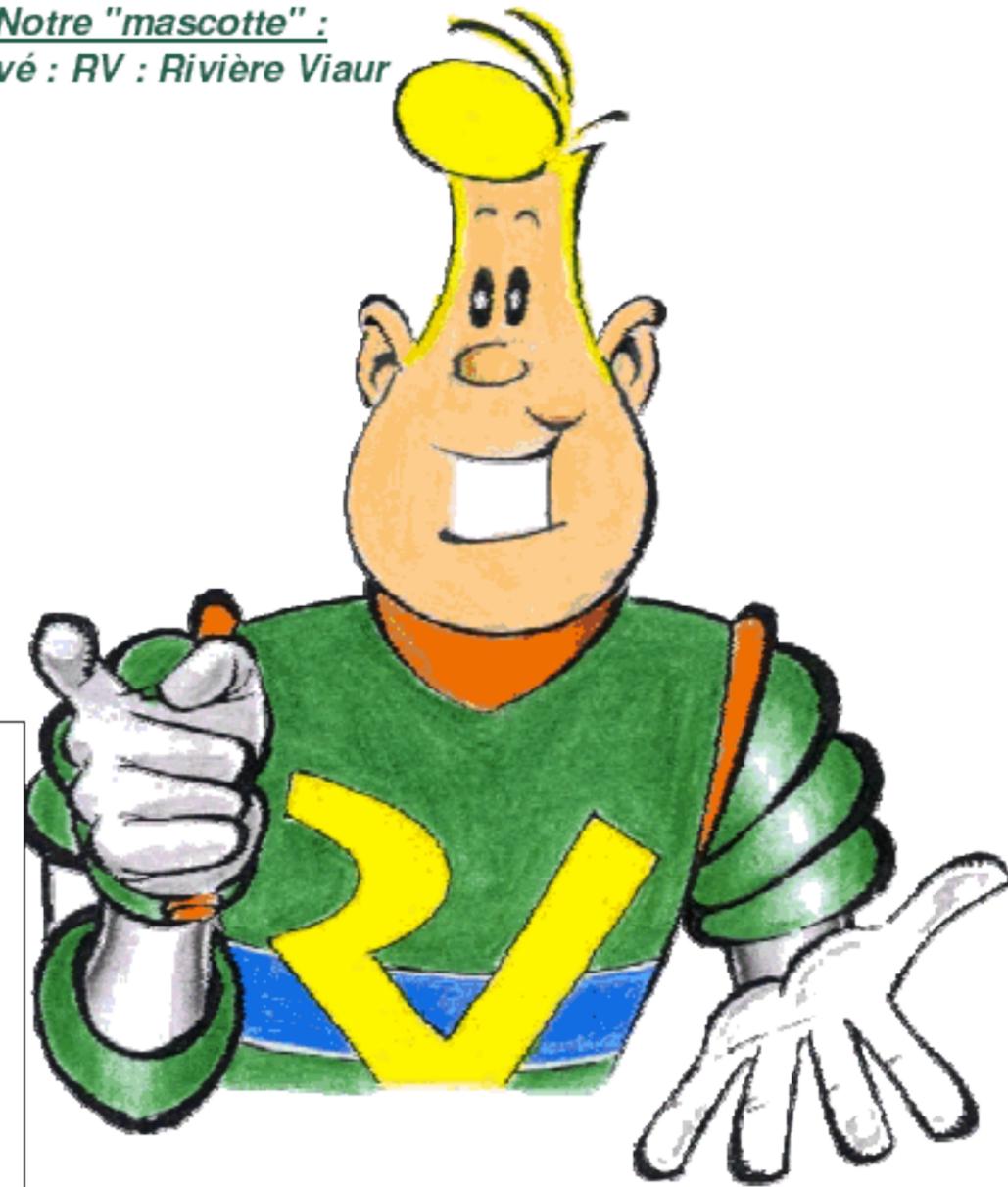
Informer pour associer et mobiliser les acteurs locaux (élus, partenaires, décideurs socio-économiques et associations) mais aussi le grand public (population du bassin versant).
Informer dès le début du programme pour désamorcer les conflits entre utilisateurs de la ressource et éviter les procès d'intention, puis, régulièrement au cours de la procédure.
Ces actions de communication donneront toute l'ampleur nécessaire aux axes de travail retenus.

LES ACTIONS PROGRAMMEES :

Un programme de communication élaboré sur plusieurs années permettra de prendre en compte non seulement les actions "traditionnelles" autour du thème de l'environnement comme les journées de nettoyage de printemps, le Festival du film de la vie de l'eau ou encore les journées de l'environnement mais aussi des phases de communications, échelonnées prenant en compte les particularités du bassin versant et les travaux en cours :

- Bulletin d'information : permet d'informer les élus et la population du bassin, il apportera des éléments techniques sur chacun des thèmes de travail du contrat (fiches pratiques) et permettra d'informer de toutes les actions entreprises par chacun afin de favoriser la cohésion du territoire.
- Guide Technique : à partir des expériences de terrains des techniciens, un outil de communication présentant les moyens, les techniques d'entretien de la rivière et les obligations de chacun des partenaires permettra de présenter l'ensemble de la problématique.
- Réalisation d'une banque de données photographiques : permettra d'illustrer non seulement l'exposition mais aussi les bulletins d'information, des réunions (explication des travaux...) et de réaliser des diaporamas.
- Film vidéo : permettra de présenter l'ensemble de la procédure menée, l'organistaion et les travaux effectués; d'autre part c'est un outil itinérant, modulable qui peut être le support de divers types d'interventions.
- Fêtes de la rivière : l'objectif est de promouvoir le contrat de rivière, d'informer sur les travaux menés, de sensibiliser le grand public aux problèmes environnementaux, de rassembler tous les acteurs dans une manifestation à caractère festif autour du patrimoine rivière.

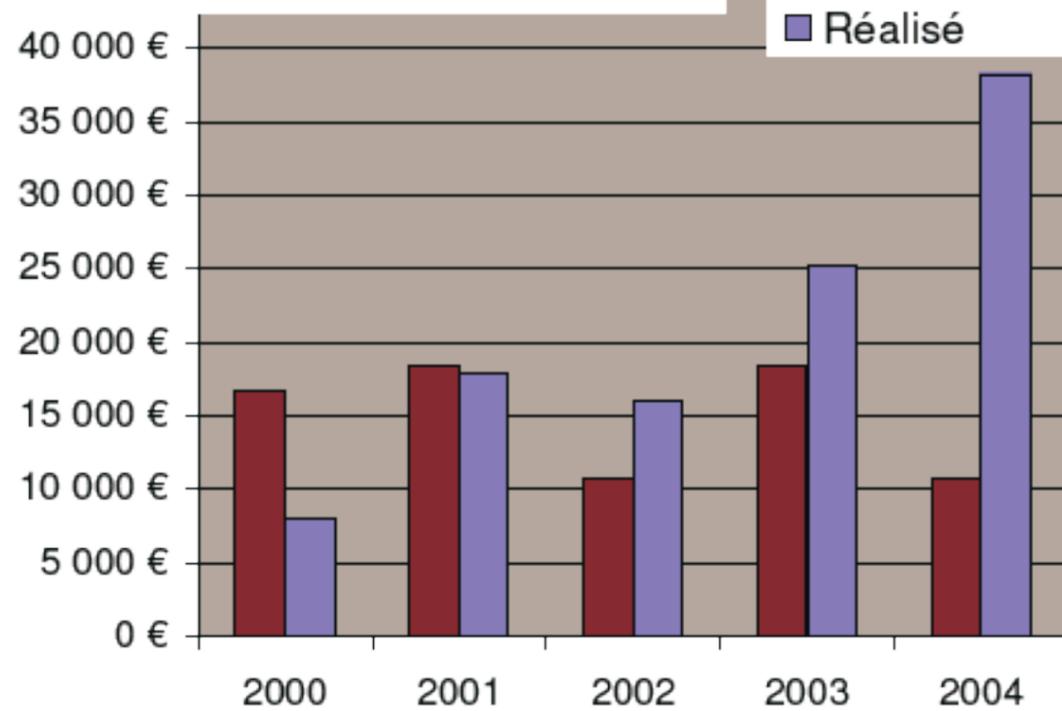
Notre "mascotte" :
Hervé : RV : Rivière Viaur



Les derniers ouvrages édités par le CRV

BILAN FINANCIER :

Actions de Communication



Actions de sensibilisation scolaires non comptabilisées ici



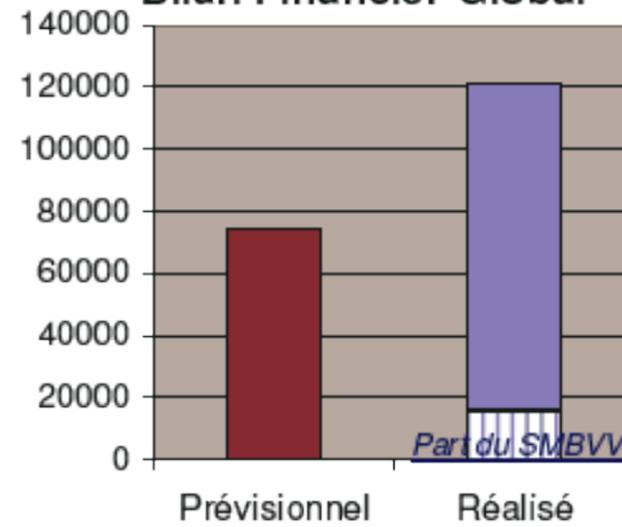
La Fête du Viaur



Les pistes à suivre ? :

- Renouvellement de l'exposition en cours
- Création de guide technique : Guide du Parfait riverain
- Réaliser des "sessions rivières partage de l'eau"
- Distribution à tous les foyers d'une carte du bassin accompagnée d'un courrier bilan et perspectives
- Création d'un rubrique "Viaur" dans la presse locale

Bilan Financier Global



Taux de réalisation
Financier : 141 %

Taux de réalisation
Technique : 194 %

POINTS FORTS

- De nombreux outils et moyens de communication ont été élaborés
- Certaines communes diffusent le bulletin d'information à chaque foyer de leur territoire (8 bulletins à 20 000 ex)
- Réussite et implication des populations au cours des 5 fêtes du Viaur
- Edition de 7 ouvrages sur la vallée du Viaur
- Création d'un site internet riche et complet (environ 15 visites par jour)

POINTS FAIBLES

- Difficultés de "toucher" le grand public

LES ACTIONS REALISEES:

- Création d'un Logo grâce à un concours enfants
- Exposition créée en 2000 (12 panneaux) ; en cours de renouvellement
- Edition de 7 ouvrages de "promotion" de la vallée
- Banque Données Photos (environ 500 photos pour bulletins info, site, suivi travaux...)
- Environ 70 Articles Presse; 3 interview pour la radio et deux flaschs télé
- Création d'un site Internet
- 5 Fêtes de la Rivière
- Réalisation de 8 Bulletins d'information
- Création d'un personnage : Hervé (RV : Rivière Viaur)
- Participation à des manifestations
- Présentation du Programme aux Lycées Collèges, Brevets professionnels...



SENSIBILISATION DES SCOLAIRES :

CONTEXTE :

Sur le territoire de nombreux outils sont déjà à disposition des enseignants : interventions des Centres permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) ; mallettes pédagogiques de l'agence de l'eau, ricochets, expositions sur le thème...

C'est pourquoi, l'action menée dans le cadre du contrat de rivière doit :

- entrer en cohérence et compléter les outils et opérations en cours
- être appliquée à l'environnement quotidien des enfants



CONTRAT DE RIVIÈRE
DU VIAUR

La Loutre à
nouveau présente
sur le Viaur



OBJECTIFS :

Vis à vis des scolaires (et plus précisément écoles du primaire), les objectifs pour le contrat de rivière et les objectifs pédagogiques sont :

- Favoriser l'émergence d'un sentiment d'appartenance à une entité hydrogéologique : le bassin versant du Viaur
- Prise de conscience de notre responsabilité à tous dans l'évolution de nos rivières
- Rendre les enfants acteurs du contrat de rivière ; favoriser l'émergence de projets, d'actions autour du thème de l'eau, de la rivière.
- Découvrir, observer et comprendre l'écosystème rivière
- Percevoir l'importance et les enjeux de la gestion de l'eau
- S'approprier les rivières du bassin versant pour qu'ils se sentent concernés par leur évolution
- Se repérer dans le bassin versant et localiser certaines actions du contrat

L'EDUCATION A
L'ENVIRONNEMENT

Année 2004 / 2005

LES ACTIONS PREVUES :

150 demi journées d'animation à destination des scolaires sur 5 ans

LES ACTIONS REALISEES :

Dès 1999, en collaboration avec les Centres Permanents d'Initiatives Pour l'environnement du Rouergue et des Pays Tarnais, puis avec également la Ligue de Protection des Oiseaux, un programme de plusieurs modules sur le thème de l'eau a été élaboré.

Ce programme composé de 5 thèmes déclinés en 15 modules a été ensuite proposé aux écoles du bassin versant du Viaur : 72 écoles primaires (publiques et privées).

Les priorités affichées étaient :

- travailler sur l'environnement immédiat des enfants : ruisseaux près de l'école, mare...
- aborder des préoccupations quotidiennes : consommation d'eau pour se laver les mains, prendre une douche...
- découvrir la rivière : un milieu vivant riche
- aborder le thème de l'eau sous tous ses aspects (milieux aquatiques, eaux domestiques, cycle de l'eau, usages...)
- travailler avec toutes les classes du primaire (maternelle jusqu'au cycle 3)

Mais aussi :

Création du Logo du Contrat de Rivière du Viaur 1999

Création d'un journal Inter Ecole (Janvier 2002)

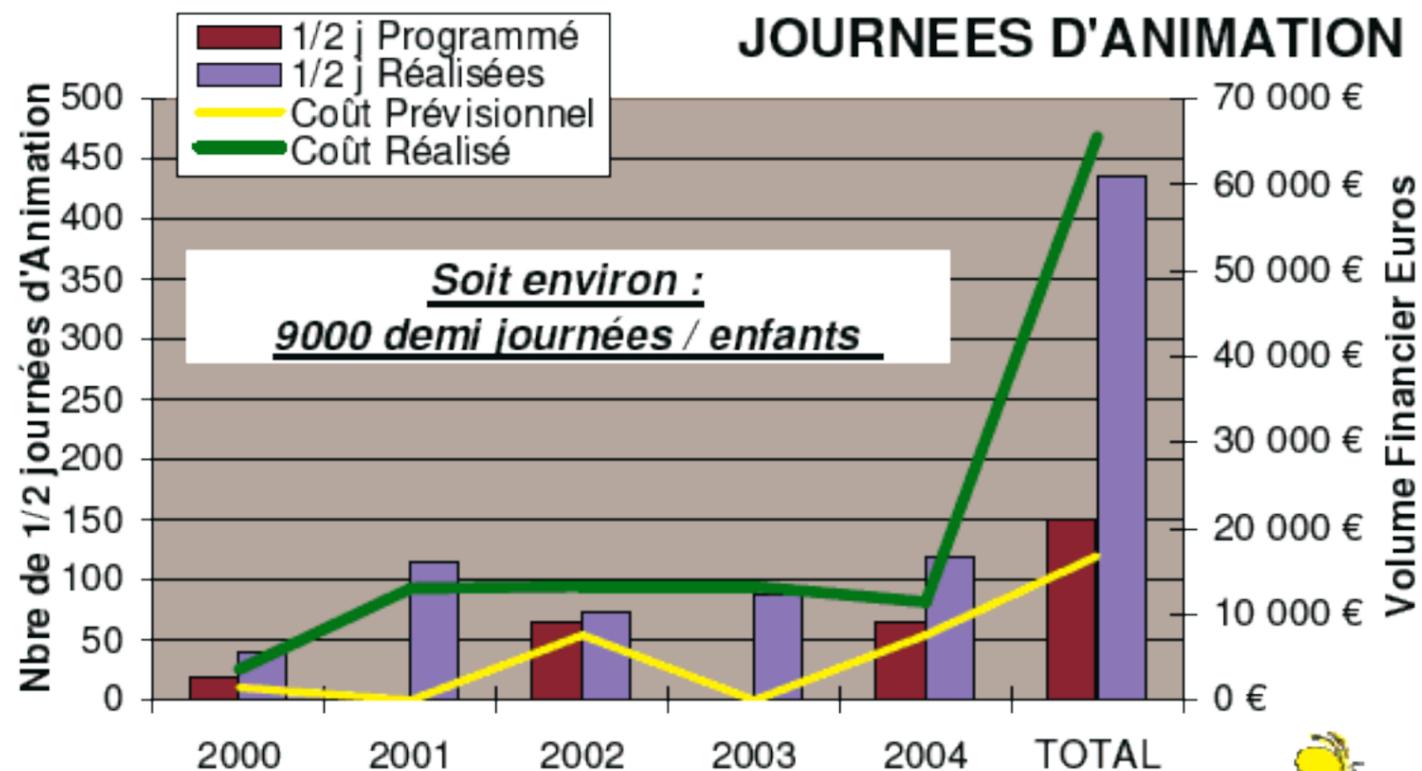
Chaque année : la fête de la Rivière : une journée est consacrée aux enfants

Projet : Classe découverte du Viaur (pour les classes du Bassin versant du Viaur)



BILAN FINANCIER ET TECHNIQUE :

JOURNEES D'ANIMATION



Cette opération a été plébiscitée par les enseignants du bassin.

Les 72 classes d'écoles primaires du bassin versant (écoles publiques et privées) ont reçu chaque année le programme proposé cependant toutes les écoles n'ont pas souhaité participer au programme et d'autres y ont participé quasiment tous les ans.

Afin de compléter efficacement les possibilités d'intervention des animateurs des CPIE et de la LPO, des musettes, véritables outils pédagogiques ont été créées. Ces musettes sont adaptées au territoire, ses particularités, sa faune, sa flore et sont composées d'éléments pratiques directement utilisables par l'enseignant. Elles contiennent également du matériel de terrain : jumelles, épuisettes, thermomètres ... mais aussi des vidéos, des CdRom, des livrets...

Création de 6 musettes en 2002 :

- La Flore du Vieur
- Les Invertébrés du Vieur
- Les usages de l'Eau
- Le Bassin Versant du Vieur
- Les Oiseaux du Bassin versant du Vieur
- Les Mammifères du Bassin versant du Vieur

L'accès aux animations et au prêt des musettes est gratuit pour les écoles du bassin versant du Vieur

Taux de réalisation
Technique 290 %

COMMENTAIRES :

Les Inspecteurs des circonscriptions des trois départements ont été informés de cette démarche : les propositions de programme, de cofinancement... leur ont été adressés. A plusieurs reprises nous avons tenté de leur présenter l'ensemble du programme (animations et musettes créées) cependant nous n'avons pu rencontrer que l'inspectrice de la circonscription de Saint Affrique.

POINTS FORTS

- Succès du programme scolaire : très bon taux de participation, écoles motivées pour poursuivre ces animations et s'y investir
- Lors de la fête du Vieur, une journée est entièrement consacrée aux scolaires
- Créations d'outils adaptés aux thématiques traitées et au territoire. Outils très concrets et utilisables directement sur le terrain

POINTS FAIBLES

- Certaines écoles n'ont pas encore fait appel au programme d'animation proposé

Les pistes à suivre ? :

- Pérenniser le travail engagé
- Promouvoir les classes découvertes dans le bassin versant
- Compléter le programme par des opérations à destination des collèves



DIAGNOSTIC DES PERCEPTIONS DU CONTRAT DE RIVIERE DU VIAUR

V. DIAGNOSTIC DES PERCEPTIONS DU CONTRAT DE RIVIERE DU VIAUR

A. PREAMBULE

En fin du contrat de rivière, parallèlement au diagnostic technique, une évaluation concertée du travail mené pendant les 5 années de réalisation a été proposée. Cette démarche s'appuie sur l'expérience acquise par l'Agence Régionale de l'Environnement (ARPE) adaptée spécifiquement à la gestion de l'eau et déjà réalisée sur d'autre territoire en préparation ou en fin de contrat de rivière.

Sur le bassin versant du Viaur, ce travail a pu être mené grâce à l'appui financier et méthodologique de l'ADEFPAT. Le bassin d'activités Ségala Vivant a apporté son appui technique et l'animation des séances de travail a été assuré, par souci d'impartialité, par une animatrice extérieure.

Dans le cas du bassin versant du Viaur, ce travail a non seulement permis de dresser un bilan des évaluations du territoire : état actuel mais aussi de s'attacher à définir des propositions pour l'avenir. En ce sens, ce travail est novateur et pertinent.

B. LES OBJECTIFS DE CETTE DEMARCHE :

Les objectifs généraux visés sont :

- Favoriser la participation active des acteurs du territoire
- Dépasser le cadre purement « environnemental » (1^{er} thème d'analyse) pour aborder des questions très variées qui ne paraissent pas, a priori, liées au projet « contrat de rivière ». Il s'agit des 8 autres thèmes d'analyses qui abordent des questions liées à :
 - Economie, Socioculturel, Equité entre les personnes et les générations, Equité entre les régions, Diversité, Niveau de prise de décision : subsidiarité, Travail en partenariat/Réseaux, Participation.

Les objectifs techniques sont :

- Réaliser un diagnostic partagé sur le territoire du contrat de rivière du Viaur
- Définir des enjeux et axes stratégiques prioritaires
- Proposer des pistes d'actions

C. LA METHODE PROPOSEE

La méthode s'appuie sur l'enquête auprès d'un groupe de travail qui participe aux ateliers et répond à un questionnaire. La démarche consiste à croiser deux types d'approche :

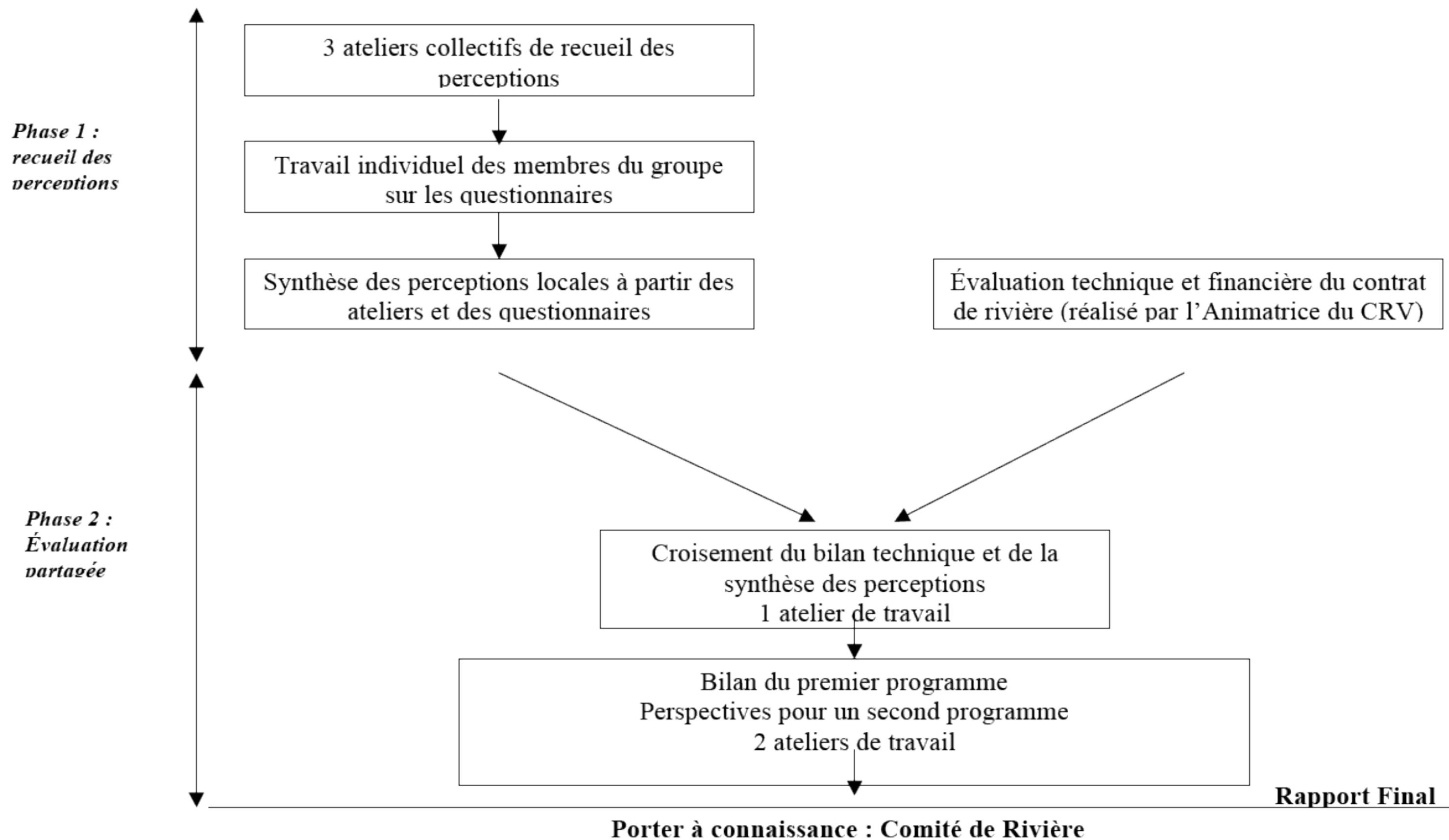
- l'approche quantitative et technique (réalisation technique du Contrat de Rivière) bilan dressé par l'Animatrice,
- l'approche qualitative : recueil et analyse des perceptions des acteurs locaux, le groupe de travail est enquêté sur les neuf thèmes d'analyse présentés ci dessus.

La méthode consiste à évaluer le contrat de rivière en identifiant ses atouts (A) et ses faiblesses (F) ainsi que les opportunités (O) et les menaces (M) – méthode des AFOM :

- Les Atouts et les Faiblesses correspondent à un constat : quelle est la situation actuelle du territoire ? et quelle a été la contribution du contrat pour le thème abordé ?
- Les Opportunités et les Menaces identifient les pistes de travail possible pour l'avenir dans la perspective d'un second programme d'action.

Le croisement du bilan technique et du bilan des perceptions peut se compléter, se rejoindre ou se contredire, ce qui constitue une évaluation partagée. Elle permet de juger de la pertinence des actions menées vis-à-vis des problèmes identifiés avant le contrat et aussi vis-à-vis des priorités et des besoins locaux.

Les deux phases de l'évaluation participative du contrat de rivière se sont organisées de la façon suivante :



D. LES RESULTATS DE L'EVALUATION CONCERTEE :

1. LES ACTEURS LOCAUX AYANT PARTICIPE AU GROUPE DE TRAVAIL

⇒ La constitution puis la participation au groupe de travail a mis en évidence la difficulté et les limites de ce type de démarche de démocratie participative. En effet, le groupe ayant travaillé était constitué de représentants du monde associatif (randonnée, tourisme, éducation), de représentant du monde agricole, de peu de professionnels. Aucun représentant des élus du territoire ni partenaire financier n'ont participé à ce travail.

Cette défection s'explique peut être par plusieurs raisons :

- le cumul des occupations
- un grand nombre de réunions menées par le Contrat de Rivière et le Syndicat de Bassin Versant du Viaur
- par les horaires tardifs de réunion (20 h).

⇒ Malgré une certaine réticence observée au début du travail, liée à l'originalité mais aussi à la complexité de la méthode, les **membres du groupe de travail se sont fortement impliqué** et le **taux de retour des questionnaires est également très satisfaisant** : 75 % de retour (9 questionnaires sur 12).

⇒ D'une façon générale, les échanges ont mis en évidence, non seulement un besoin de **définition des termes techniques** utilisés mais aussi et surtout un effort de **simplification du vocabulaire par les initiés**.

⇒ Au cours des premières réunions, puis de façon récurrente, les échanges entre les participants ont mis en évidence un véritable **besoin de savoir** de la part des acteurs locaux : savoir ce qu'a fait le contrat de rivière, savoir quelles peuvent être les actions menées, savoir comment se prennent les orientations, les décisions de réalisation, savoir quels « outils » peuvent être utilisés...

⇒ Lors du dernier atelier, les participants ont témoigné de leur satisfaction concernant l'écoute réciproque, de l'échange lors de la réalisation du travail et aussi de leur satisfaction d'avoir eu l'opportunité de mieux connaître d'autres actions et acteurs du territoire.

⇒ Le groupe de travail souhaite pouvoir continuer à s'impliquer dans la définition d'orientation d'actions pouvant être menées sur ce thème de la gestion de l'eau qui apparaît aujourd'hui comme une préoccupation grandissante. C'est pourquoi, les questions relatives aux suites du travail de concertation engagé, et plus largement, au suite du contrat de rivière sont naturellement ???

Il est donc proposé :

- de porter à connaissance les pistes d'actions pour un second programme qui se sont dégagées du travail du groupe
- de communiquer au plus grand nombre les résultats de l'évaluation et les propositions : réunion du Comité de Rivière et du Syndicat de Bassin, bulletin d'information, site Internet, presse ...
- de pérenniser ce groupe de travail (soit en tant que tel soit en l'associant aux actions menées ...)

2. LES PISTES D'ACTION ENONCEES POUR L'AVENIR :

ENJEU : LA QUALITE DE L'EAU

AXE STRATEGIQUE : ERADIQUER LES SOURCES DE POLLUTION

Les pistes d'actions :

- **Assainissement domestique** : les acteurs locaux sont sensibles aux progrès réalisés en la matière : création, réhabilitation de stations d'épuration, de réseaux ; mise en place des Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Cependant, ils soulignent la nécessité:
 - de poursuivre les efforts engagés notamment autour des grands lacs (objectif baignade)
 - traiter les bourgs les plus denses : Baraqueville, Pont de Salars et Salles Curan.

- **Volet Agricole** :
 - Réalisation d'opérations de sensibilisation à la gestion de l'eau (Irri Mieux...)
 - Continuer des opérations de sensibilisation aux bonnes pratiques (Agri Viaur)
 - Soutenir financièrement et techniquement la mise aux normes des bâtiments d'élevage
 - Promouvoir les Contrats d'Agriculture Durable (CAD)
 - Conserver les prairies naturelles
 - Sensibiliser à la richesse des zones humides

ENJEU : LA QUANTITE DE L'EAU

AXE STRATEGIQUE : REFUSER LE GASPILLAGE

Les pistes d'actions pour optimiser la gestion de la ressource :

- Réduire les fuites des réseaux d'eau potable
- Séparer le réseau pluvial
- Rechercher l'adéquation entre les services et le prix de l'eau
- Poursuivre le travail pour mieux utiliser l'eau dont on dispose
- Réfléchir à une meilleure gestion des seuils et des chaussées (impact également sur la qualité)
- Améliorer la gestion des collinaires, petits barrages et forages
- Promouvoir des solutions alternatives correspondant au développement durable, par exemple : séparation des réseaux (toilette / eau potable) dans les habitations privées et les locaux à usage collectif
- Eduquer à l'économie d'eau pour protéger une ressource rare (tous publics)

ENJEU : GESTION DE L'ESPACE

AXE STRATEGIQUE : OUVRIR L'ESPACE

Les pistes d'actions :

- poursuite de la restauration et de l'entretien des berges
- restauration et entretien des zones humides
- ouvrir et promouvoir le sentier de la source à la confluence
- création d'accès à la rivière

ENJEU : DIVERSITE

AXE STRATEGIQUE 1 : RESTAURER LA BIODIVERSITE

Les pistes d'actions :

- conservation des paysages et des éléments fixes
- réaliser des actions concrètes, pratiques et exemplaires à l'occasion d'aménagements
 - fonciers (talus, haies...) dans le sens de la biodiversité ; achat par les collectivités
 - territoriales de réserves foncières et saisir l'opportunité d'aménagements fonciers pour
 - réaliser des actions concrètes (aires de pique-nique...)
- créer des partenariats avec les agriculteurs, les forestiers pour la gestion des espaces
 - fragiles (coupes, prairies)
- recenser, inventorier les espèces faunistiques et floristiques liées à l'eau

AXE STRATEGIQUE 2 : ENCOURAGER LES INITIATIVES ET VALORISER LES SAVOIR-FAIRE

Les pistes d'actions :

- soutien des petites exploitations et pluriactivités (tourisme vert : gîtes d'étape, fermes auberges, ...)
- restauration des moulins, des sécadous,
- ouvrir un site sur les zones humides (sentiers d'interprétation faune/flore (Arvieu, Cannet de Salars : retenue de la Gourde)
- créer des produits touristiques d'appel

ENJEU : COMMUNICATION

AXE STRATEGIQUE 1 : IMPULSER DE NOUVELLES PRATIQUES D'INFORMATION

Les pistes d'actions :

- coordination des balisages des sentiers de randonnée
- faire connaître l'entité Viaur dans sa diversité et ses richesses
- fête du Viaur : information en direction du grand public (Rivière, partage de l'eau
- réalisation de documents de communications par exemple par les jeunes avec l'appui de professionnels sur le contrat de Rivière Viaur.
- organisation d'événements médiatiques
- création, animation d'un réseau de partenaires favorisant les synergies (compétences techniques, communication, promotion) ciblées sur des actions particulières (exemple des classes Viaur)
- créer un Festival Viaur / « FESTIVIAUR »

AXE STRATEGIQUE 2 : SENSIBILISER , FORMER A L'ECO-CITOYENNETE

Les pistes d'actions :

- sensibilisation des plus jeunes durant le temps scolaire et hors temps scolaire (exemple : activités autour du Viaur)
- stage de sensibilisation des élus sur la vie de la rivière
- formation de techniciens sur la rivière et les problématiques d'assainissement

Conclusion : Proposition de synthèse

**PERENNISATION DU CONTRAT DE RIVIERE VIAUR
CREATION D'UN SAGE VIAUR**

BILAN FINANCIER GENERAL
CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

BILAN GENERAL DU VOLET A : GESTION QUALITATIVE DES EAUX



POINTS FORTS

- Programme de suivi complet (physico, lbgn)
- Effort financier du SMBVV et des partenaires (AEAG, Europe, Conseil Général)
- Améliorations notables en liaison avec les travaux réalisés (ex : Gleysenoves)
- Diminution de la fréquence des pics d'ammoniac enregistrés

Suivi de la qualité des eaux :

POINTS FAIBLES



- Analyses de la qualité des eaux : bruit de fond en nitrates de plus en plus élevé
- Méconnaissance du fonctionnement des eaux souterraines
- Manque de "recul" pour disposer d'une bonne analyse de l'évolution de la qualité des eaux
- Pas assez de connaissances concernant la qualité biologique des milieux

Assainissement domestique :

- Schéma d'Assainissement : couverture totale du bassin
- Service Public d'Assainissement Autonome (SPANC) : 86 % de la population éparsée couverte, lancement d'opérations de réhabilitation
- Enormes travaux d'assainissement réalisés par les collectivités : 115 % du prévisionnel financier consommé

- Des bourgs prioritaires restent à assainir : Baraqueville, Pont de Salars, Salles Curan (bourg)
- Travail à mener autour des grands lacs de Pont de Salars et Pareloup en Assainissement Collectif et Non Collectif
- Problèmes de rendement de certaines stations

Maîtrise des pollutions d'origine agricole :

- Opération AGRI VIAUR : couvre la totalité du bassin versant
- Amélioration des pratiques agricoles
- PMPOA 2 : possibilité de traiter toutes les exploitations du bassin
- CTE et CAD : possibilité de contractualisation sur le bassin
- Dynamisme et volonté des agriculteurs

- Mise aux normes des bâtiments d'élevage :
 - opération coordonnée : peu d'exploitations traitées
 - difficultés de réalisation du PMPOA 2 dans le temps imparti (fin du programme en 2006)
- Partie tarnaise : non inscrite en Zone Vulnérable aux Nitrates
- Animation insuffisamment ciblée

Protection de la ressource destinée à l'alimentation en eau potable :

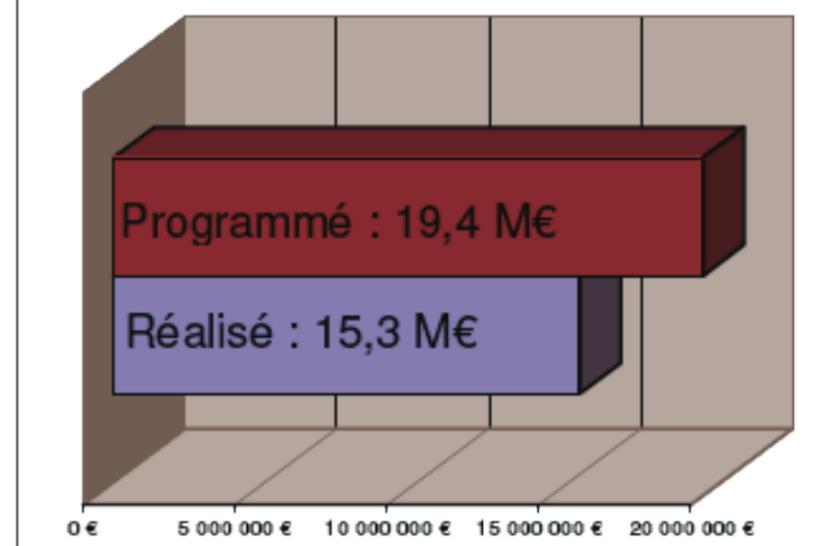
- Lancement des procédures de protection des captages : volonté des structures
- Réflexions engagées par les structures d'adduction sur l'ensemble de leurs installations (points de prélèvement, traitement, distribution)
- Préparation d'un schéma départemental de l'eau potable

- Lourdeur et longueur de la procédure administrative de protection des captages destinés à l'alimentation en eau potable
- Nécessité d'améliorer les rendements des réseaux de distribution d'eau potable

VOLET A : GESTION QUALITATIVE DES EAUX : BILAN FINANCIER

Actions Programmées		Programmé	Réalisé	% de réalisation
Suivi Qualitatif des eaux		14 135 €	44 326 €	313,59%
Assainissement Domestique	Schéma d'Assainissement	274 408 €	343 867 €	125,31%
	Assainissement Non Collectif	297 276 €	575 000 €	193,42%
	Assainissement Collectif	11 412 867 €	13 138 038 €	115,12%
Maîtrise des pollutions d'origine agricole	Op Coordonnée Agricole	7 338 896 €	563 147 €	13,61%
	Animation du volet Agricole	0 €	326 160 €	
	Agri Viaur	0 €	109 186 €	
Protection de la ressource destinée à l'alimentation en eau potable		68 602 €	246 495 €	359,31%
TOTAL		19 406 184 €	15 346 219 €	soit 79,08 %

REALISATION DU VOLET A : 79,08

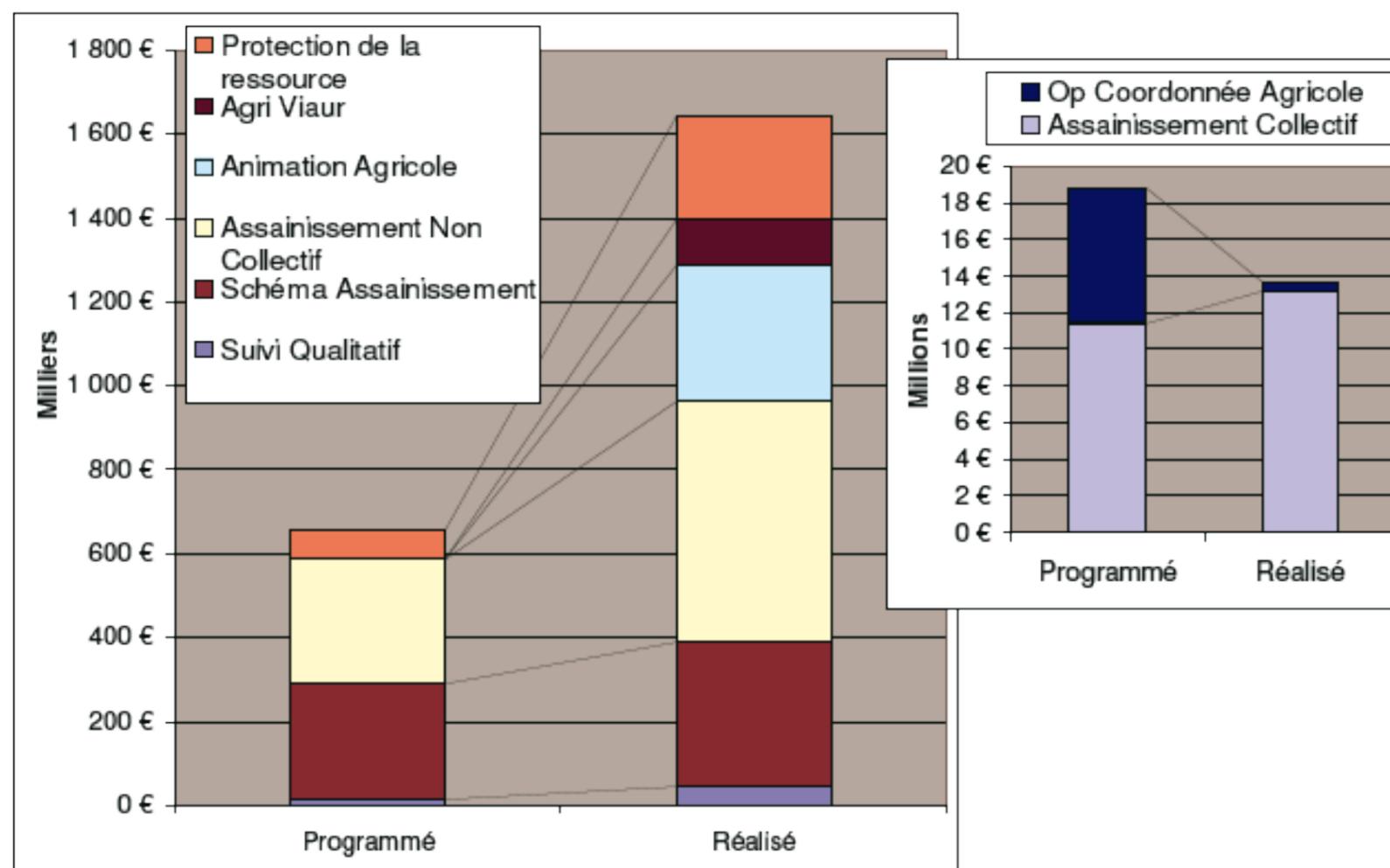


Pourcentage de réalisation hors opérations agricoles : 119 %

COMMENTAIRES :

- Le suivi de la qualité des eaux mis en place aura montré que ce problème est plus préoccupant et complexe que l'on ne le percevait au départ.
- Un énorme effort a été consenti par les collectivités concernant l'Assainissement Collectif (Schéma d'Assainissement sur la totalité du bassin ; réalisation des travaux supérieure au prévisionnel). Néanmoins il reste encore beaucoup à faire (zones et bourgs prioritaires non traités).
- La quasi totalité du bassin versant est aujourd'hui couverte par un Service Public d'Assainissement Non Collectif. Ces services doivent permettre l'amélioration, petit à petit, du parc d'assainissement individuel (suivi de terrain, opération de réhabilitation...).
- La problématique agricole n'a pu être concrétisée par l'opération coordonnée souhaitée, cependant le bilan agricole reste positif avec l'opération Agri Viaur et la mobilisation, la volonté de tous d'aller de l'avant.

DETAIL : REALISATION PAR ACTION



BILAN GENERAL DU VOLET B 1 : RESTAURATION DES MILIEUX - GESTION DE LA RIVIERE

POINTS FORTS

Plan de Gestion de la végétation des berges : Restauration, entretien et suivi des travaux

POINTS FAIBLES



- 470,8 km de berges traités au total soit 53 % du linéaire, sachant que sur 20 % du linéaire aucun travaux ne sera réalisé (inaccessible ou déjà entretenu) : donc 73 % du linéaire est considéré comme réalisé (réf PSG 1)

- Travail moteur dans l'adhésion des collectivités au Contrat de Rivière et très bon engagement et volonté des collectivités
- Equipe d'agents d'entretien permettant :
 - souplesse et rapidité d'intervention
 - contact de proximité, sensibilisation des riverains
 - travail très soigné et suivi
 - réponse à des besoins spécifiques et ponctuels
- Rentabilité évidente de l'équipe d'agents d'entretien
- Présence d'un technicien coordonnateur de tous les travaux



- Volume de travaux importants entraînant un léger retard de réalisation (6 années ont été nécessaires pour boucler le programme)
- La programmation des travaux est réalisée 5 années auparavant, il est donc nécessaire de la réajuster chaque année avant la réalisation des travaux
- L'équipe d'agents d'entretien (4 agents) ne peut répondre sur ce territoire très vaste à tous les besoins des milieux et demandes des collectivités (il était prévu de recruter 6 agents)
- Manque de moyens humains pour :
 - suivre la réalisation de tous les travaux (320 000 euros an) et suivre la totalité du linéaire : surveillance de la rivière (967 km)
 - organiser et planifier les travaux, travailler en réseau avec les autres techniciens

Gestion des zones humides :

- Mise en oeuvre des programmes de restauration et d'entretien des zones humides (227 hectares sous contrat)
- Présence d'une animation sur ce thème
- Très grande richesse botanique et faunistique de ces zones sur le bassin

- Existence de programmes et de financements pour des actions de drainage
- Difficultés de lisibilité des diverses actions menées (Natura, Opération départementale, Mesures Agri Environnementales...)
- Peu de moyens pour convaincre les propriétaires d'assurer la gestion de ces zones

Gestion Piscicole :

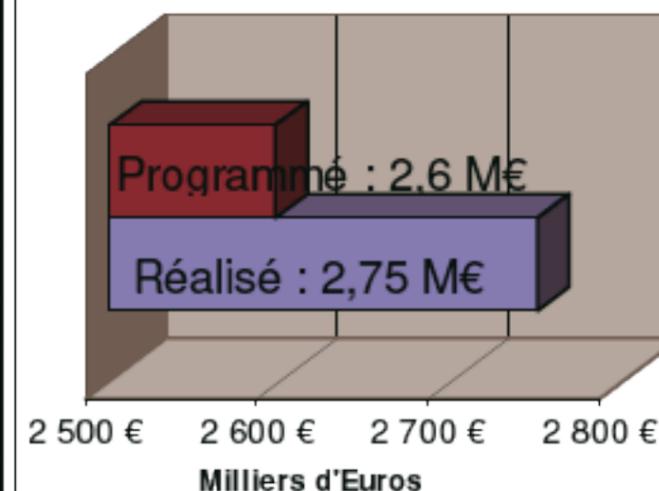
- Nombre d'ouvrages équipés en dispositifs de franchissement supérieur au prévisionnel et ouvrages fonctionnels
- Etude concernant les seuils : nombre d'ouvrages étudiés largement supérieur au prévisionnel ; inventaires et données primordiales pour une bonne gestion
- Création d'une association halieutique : Halieuti Viaur

- Difficultés de mise en oeuvre d'opérations satisfaisant l'ensemble des partenaires
- Pas de programme d'actions concertées et coordonnées à l'échelle du Viaur : pas de technicien piscicole sur notre territoire et pas de travaux réalisés

VOLET B 1 : RESTAURATION DES MILIEUX - GESTION DE LA RIVIERE : BILAN FINANCIER

Actions programmées	Programmé	Réalisé	% de réalisation
Restauration des berges	1 066 991 €	1 253 778 €	117,51%
Equipe d'agents	625 041 €	434 950 €	69,59%
Technicien Rivière	183 701 €	148 450 €	80,81%
Programme de gestion des zones humides	30 490 €	45 000 €	147,59%
Animation du Programme Zones Humides	0 €	67 500 €	-
Travaux de gestion des Zones Humides	0 €	249 000 €	-
Passes à Poissons	457 347 €	457 347 €	100,00%
Etude des seuils	38 112 €	43 820 €	114,98%
Réalisation du Plan de Gestion Piscicole	19 818 €	49 500 €	249,77%
Mise en œuvre du Plan de Gestion Piscicole	175 316 €	0 €	0,00%
TOTAL	2 596 817 €	2 749 345 €	soit 105,87 %

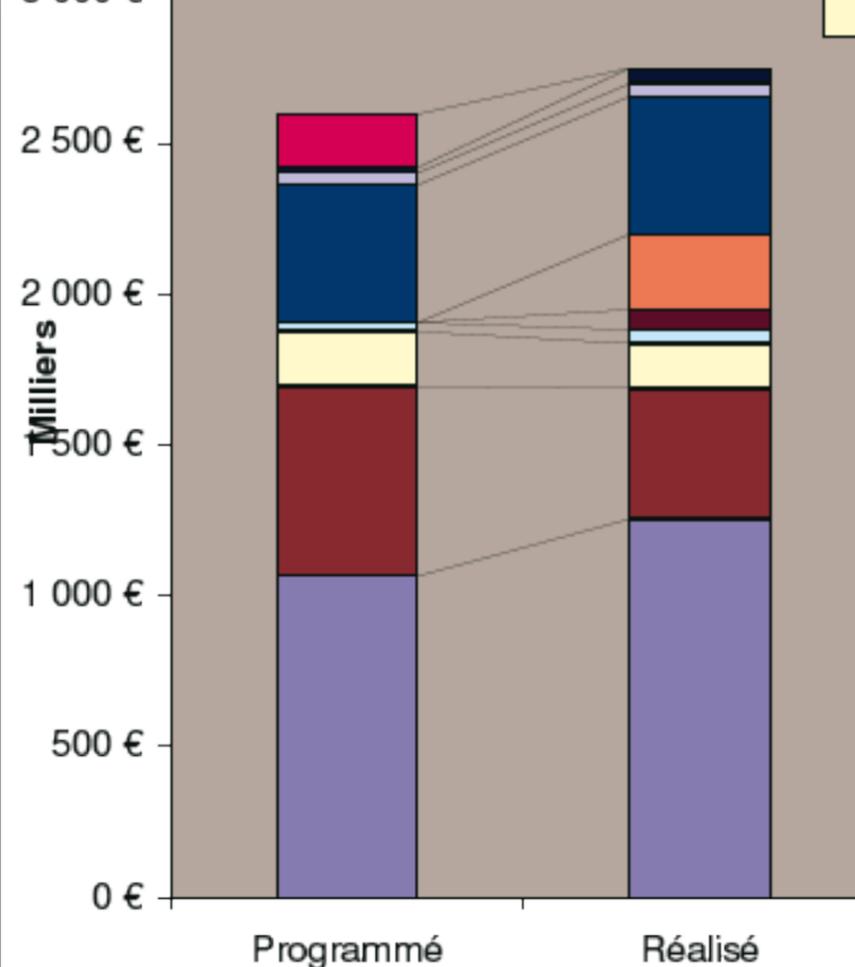
REALISATION DU VOLET B : 105,87 %



COMMENTAIRES :

- Concernant la restauration et l'entretien des berges, l'objectif a été atteint voire même dépassé.
- La présence d'une équipe et la sensibilisation des riverains en continu sont des atouts indéniables pour la gestion pérenne des cours d'eau.
- Pour mieux répondre aux besoins, les moyens humains doivent être renforcés (équipe et technicien)
- Un nouveau technicien pourrait appuyer le technicien rivière et travailler sur des aspects de gestion des milieux de façon plus large
- La gestion piscicole pourrait aboutir à des actions en adéquation avec les besoins des milieux et des opérations de valorisation du loisir pêche.
- La gestion des zones humides reçoit un écho favorable et demande à être pérennisée et renforcée.

3 000 €



DETAIL : REALISATION PAR ACTION

- Mise en œuvre du Plan de Gestion Piscicole
- Réalisation du Plan de Gestion Piscicole
- Etude des seuils
- Passes à Poissons
- Travaux de gestion des Zones Humides
- Animation du Programme Zones Humides
- Programme de gestion des zones humides
- Technicien Rivière
- Equipe d'agents
- Restauration des berges

BILAN GENERAL DU VOLET B 2 : GESTION QUANTITATIVE DES EAUX



POINTS FORTS

- Mise en place d'un travail autour de la gestion des prélèvements : début de concertation
- Résolution des problèmes d'assec sur le Vioulou amont

Suivi de la quantité des eaux :

POINTS FAIBLES



- Pas de fiabilisation des stations de mesures limnimétriques : les mesures d'étiages sont donc peu fiables
- Les annonces de crues sont apparues au cours du contrat comme ne prévenant pas assez tôt de leur "arrivée"

Gestion des prélèvements :

- Difficulté de traiter le problème de la gestion quantitative car :
 - la meilleure échelle pour traiter cette problématique reste le bassin versant Aveyron (intégrant le Viaur)
 - les outils à notre disposition ne sont pas assez puissants : concertation et négociation uniquement

Suivi du Plan de Gestion des Etiages :

- Avancement du Plan de Gestion des Etiages : validation technique et création d'une entente inter départementale

VOLET B 2 : GESTION QUANTITATIVE DES EAUX : BILAN FINANCIER

Action programmée	Programmé	Réalisé	% de réalisation
Suivi quantitatif des eaux	24 392 €	0 €	0,00%

Ces opérations demandent à être relancées, confortées et pérennisées

BILAN GENERAL DU VOLET B 3 : GESTION ET VALORISATION DES PAYSAGES



POINTS FORTS

- Potentiel important
- Prise en compte de l'environnement dans les projets menés par les divers acteurs du territoire

Valorisation paysagère :

Valorisation du patrimoine et des usages :

- Potentiel important : vallée préservée, sauvage et au patrimoine naturel très diversifié et très riche
- Tissu d'association dense et dynamique

- Très grande différence selon les secteurs, du niveau de valorisation et de fréquentation
- Difficulté de définition d'axes de valorisation fédérateur à l'échelle du bassin versant du Viaur

Promotion touristique du bassin versant du Viaur :

- Très bonne dynamique :

- Volonté des collectivités de s'engager dans la valorisation et la promotion des atouts de leur territoire
- Acteurs locaux sensibilisés soucieux de préserver tout en valorisant leur patrimoine

- Difficulté de perception de l'entité Viaur : aucun axe ne suit le Viaur, toutes les voies le traversent

POINTS FAIBLES



VOLET B 3 : GESTION ET VALORISATION DES PAYSAGES : BILAN FINANCIER

Actions programmées	Programmé	Réalisé	% de réalisation
Valorisation Paysagère	0 €	0 €	
Valorisation du patrimoine et des usages	24 392 €	244 937 €	1004,17%
Promotion touristique du bassin versant du Viaur	30 490 €	3 170 €	10,40%
TOTAL	54 882 €	248 107 €	Soit 452 %

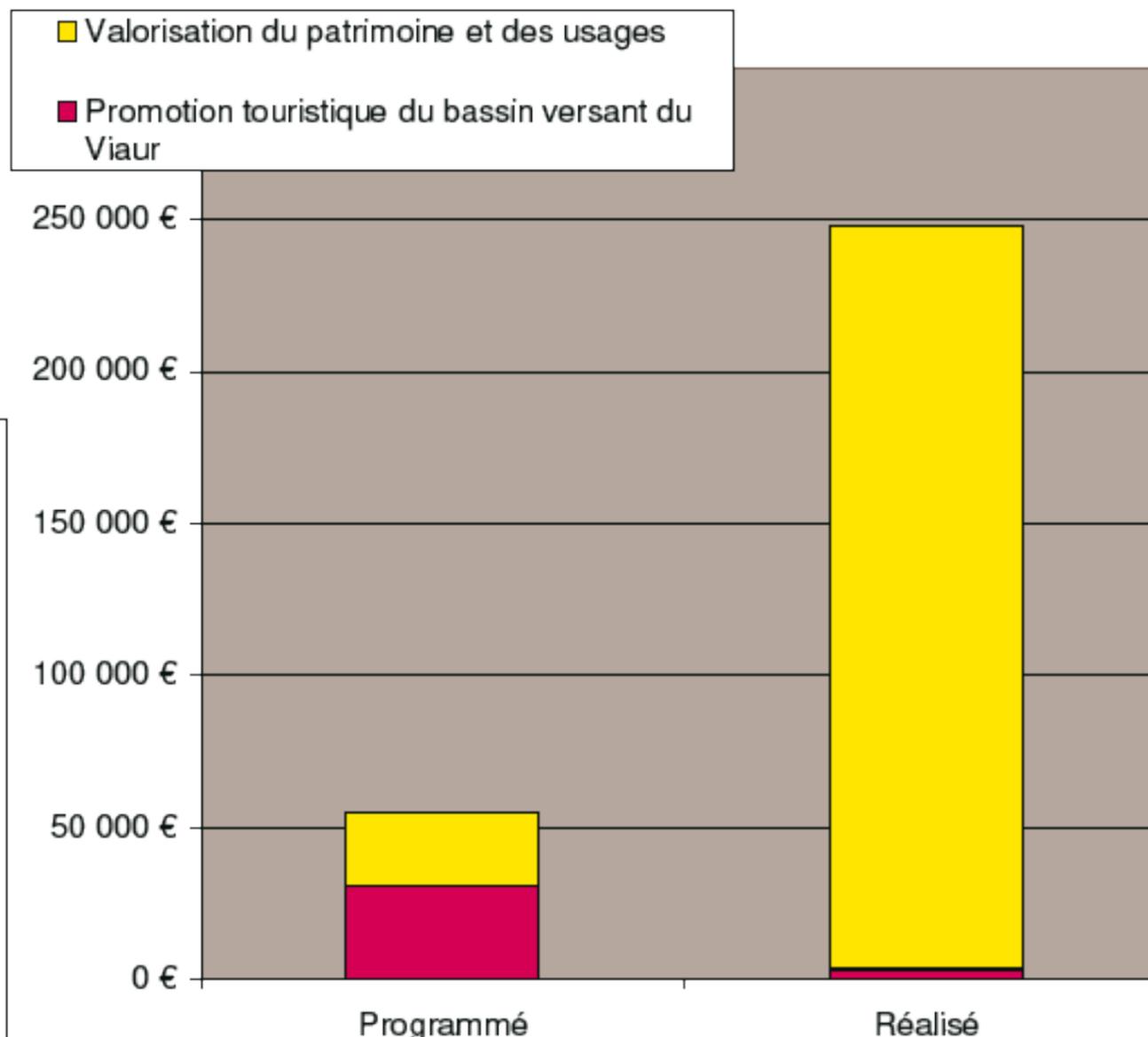
**REALISATION DU
VOLET B 3 : 452 %**

COMMENTAIRES :

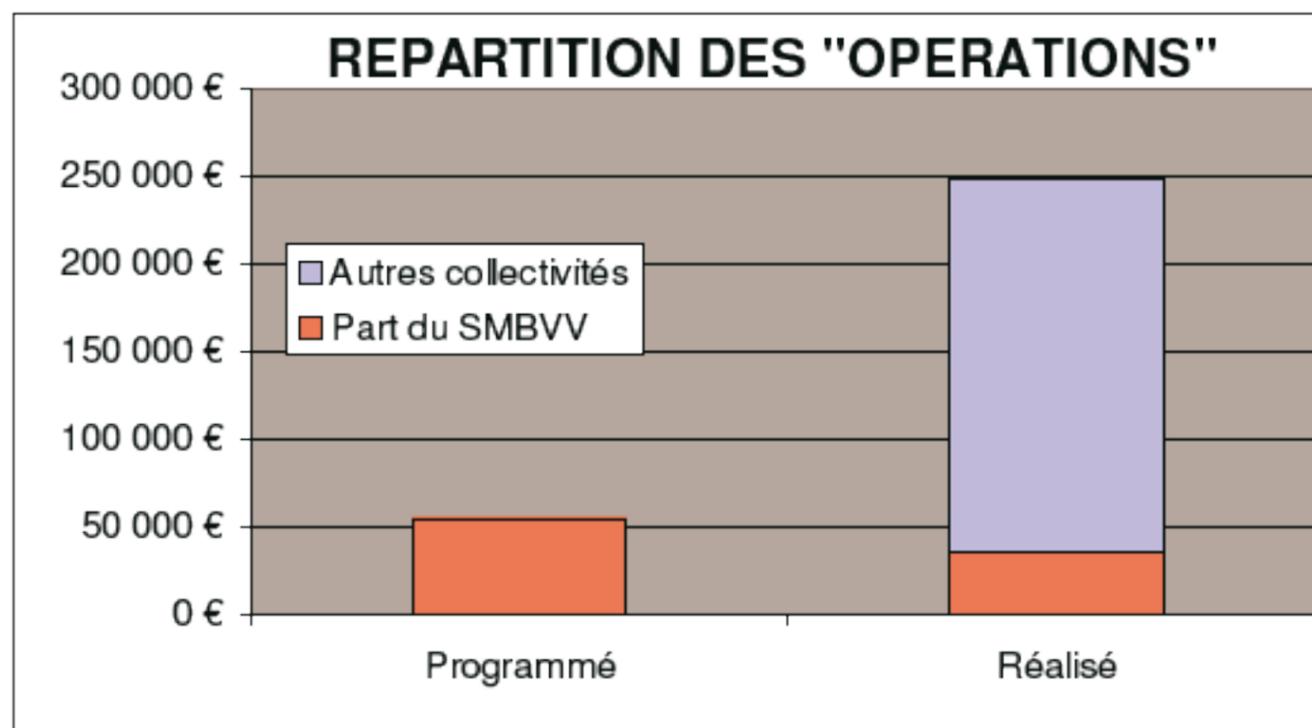
- La réussite de ces opérations a mis en évidence qu'aujourd'hui, la rivière devient un véritable atout pour la valorisation et la promotion du territoire.

Les actions réalisées portent sur des aménagements simples et légers ayant pour objectif de redonner l'envie de cotoyer la rivière. Cet axe de travail est dans un certain sens, l'aboutissement du travail mené sur les autres volets du Contrat. Il permettra également aux populations locales de se réappropriier leur milieu naturel et en conséquence de le respecter davantage.

DETAIL : REALISATION PAR ACTION



REPARTITION DES "OPERATIONS"



BILAN GENERAL DU VOLET C : ANIMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION



POINTS FORTS

- Création d'une structure unique de bassin : le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur
- Réseau important de relations avec tous les partenaires départementaux et régionaux
- Echanges riches et ouverts entre les usagers, et les acteurs : empathie des acteurs
- Présence d'une coordination du programme depuis le lancement de la procédure (1998) : vision globale du programme, connaissance du territoire, des acteurs et de l'historique de la

Gestion et animation du CRV :

POINTS FAIBLES



- Certains intervenants sur la gestion des milieux n'ont pas été "touchés" (forestiers...)

Opérations de communication :

- De nombreux outils et moyens de communication ont été élaborés et diffusés
- Certaines communes distribuent le bulletin d'information à chaque foyer de leur territoire (8 bulletins d'informations imprimés à 20000 exemplaires chacun)
- Réussite et implication des populations au cours des différentes fêtes du Viaur
- Edition de 7 ouvrages sur la vallée du Viaur
- Création d'un site Internet très riche et complet (environ 15 visites par jour)

- Difficultés de "toucher" le grand public

Sensibilisation des scolaires :

- Succès du programme scolaire : très bon taux de participation, écoles motivées pour poursuivre ces animations et s'y investir
- Lors de la fête du Viaur une journée est entièrement consacrée aux scolaires
- Création d'outils adaptés aux thématiques traitées et au territoire. Outils très concrets et utilisables directement sur le terrain.

- Certaines écoles n'ont pas encore fait appel au programme d'animation proposé

VOLET C : ANIMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION : BILAN FINANCIER

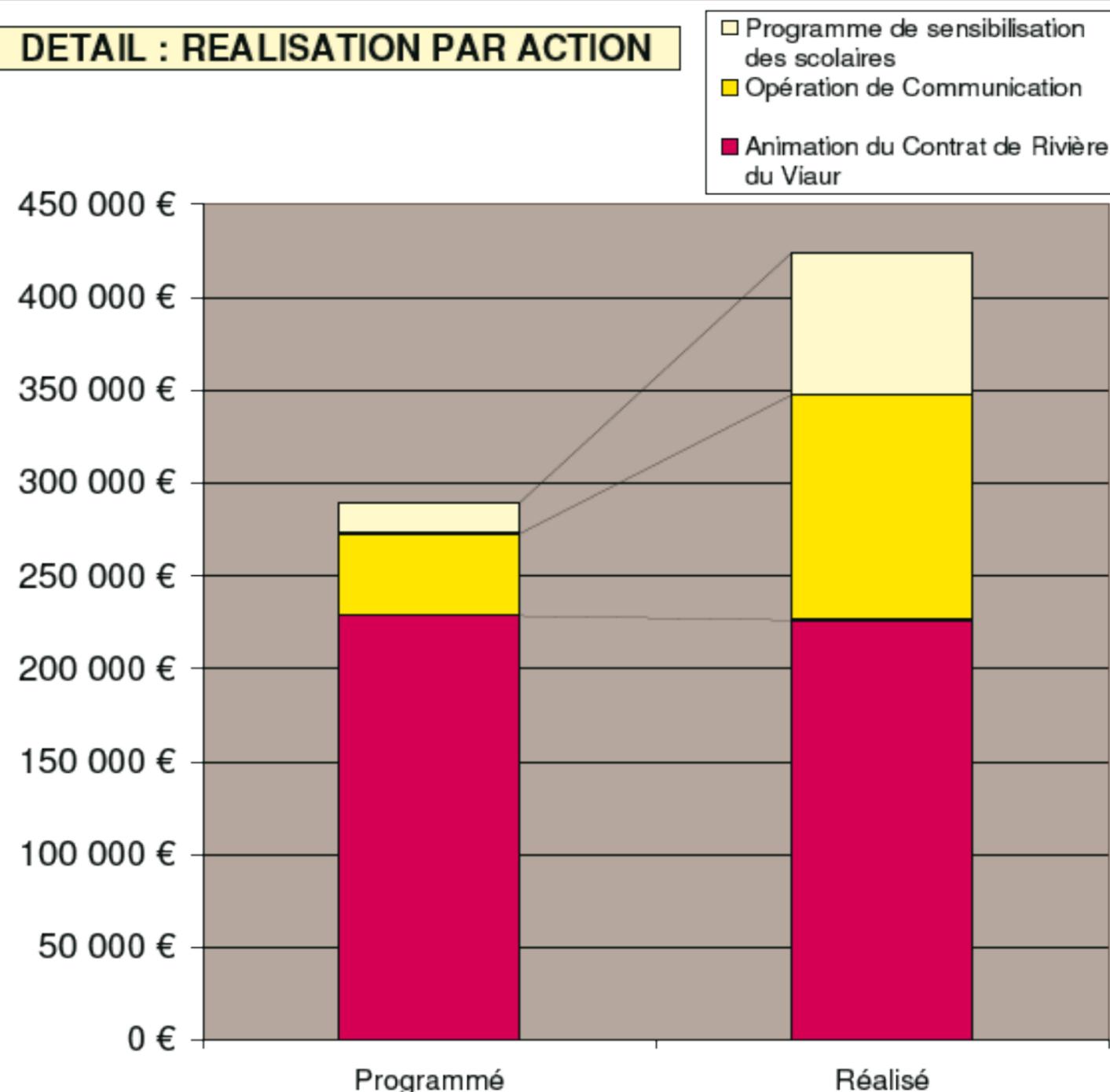
Actions programmées	Programmé	Réalisé	% de réalisation
Animation du Contrat de Rivière du Viaur	228 650 €	226 200 €	98,93%
Opération de Communication	44 234 €	121 188 €	273,97%
Programme de sensibilisation des scolaires	16 769 €	76 418 €	455,71%
TOTAL	289 653 €	423 806 €	Soit 146 %

**REALISATION DU
VOLET C : 146 %**

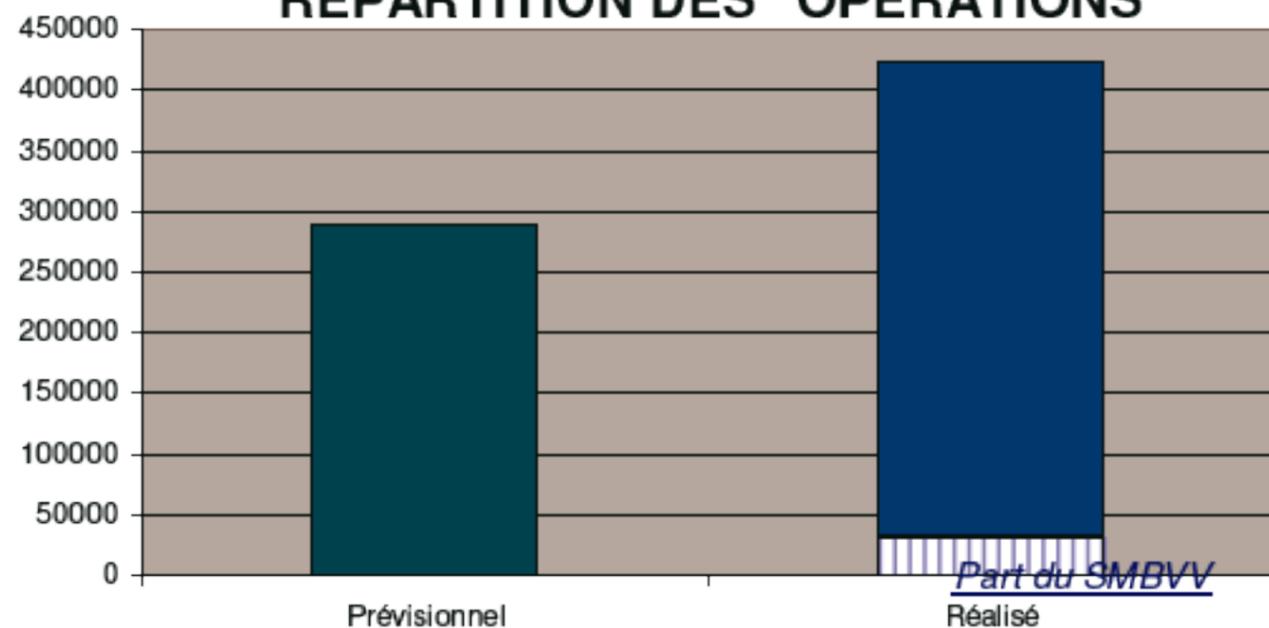
COMMENTAIRES :

- L'efficacité de l'Animation du bassin versant du Viaur s'est concrétisée par la création du Syndicat de Bassin (SMBVV) gage de la pérennisation dans le futur des actions engagées.
- Le territoire du Viaur commence à être connu et reconnu
- Le programme de sensibilisation en milieu scolaires (primaire) est une réussite, les actions proposées reçoivent un echo très favorable.

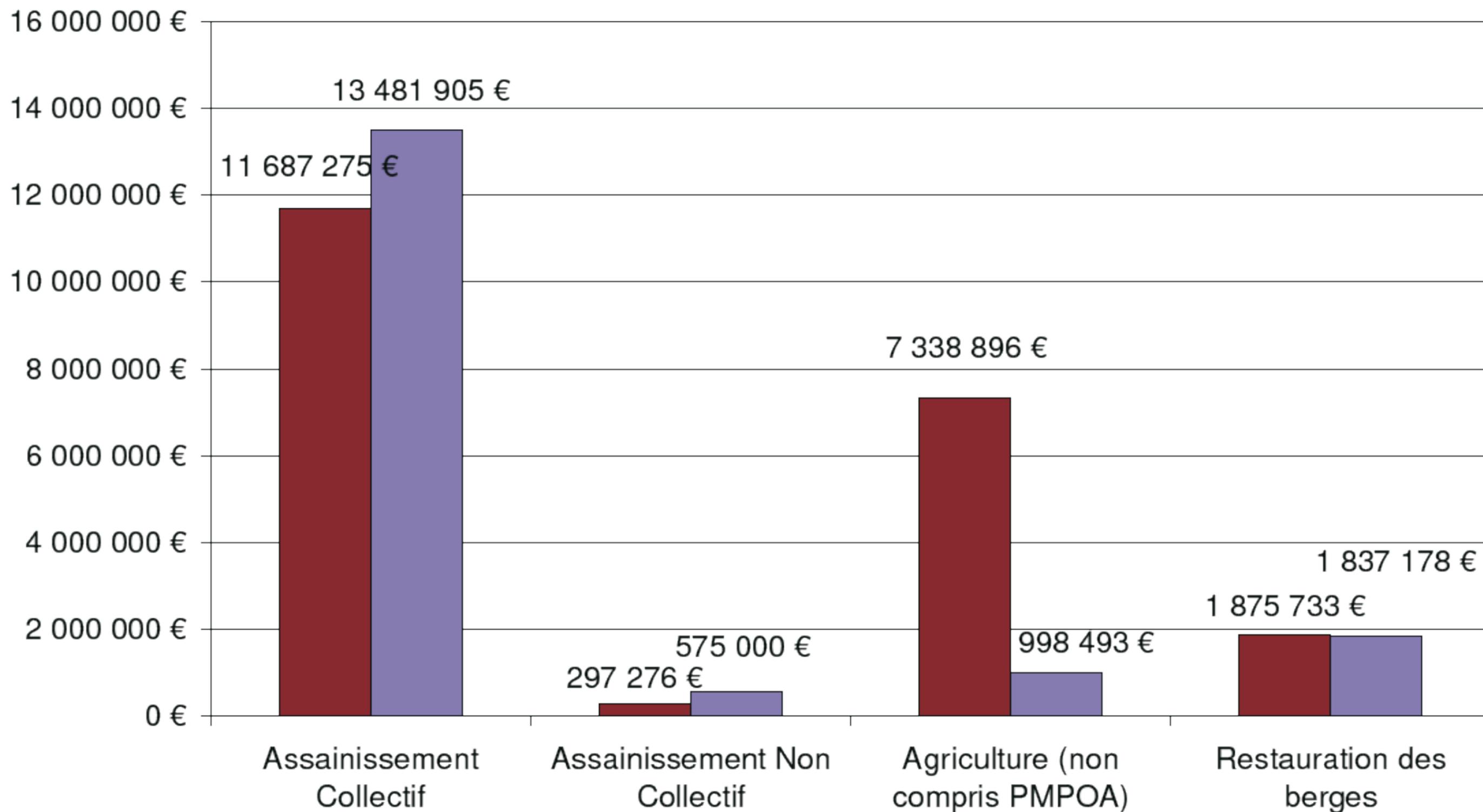
DETAIL : REALISATION PAR ACTION



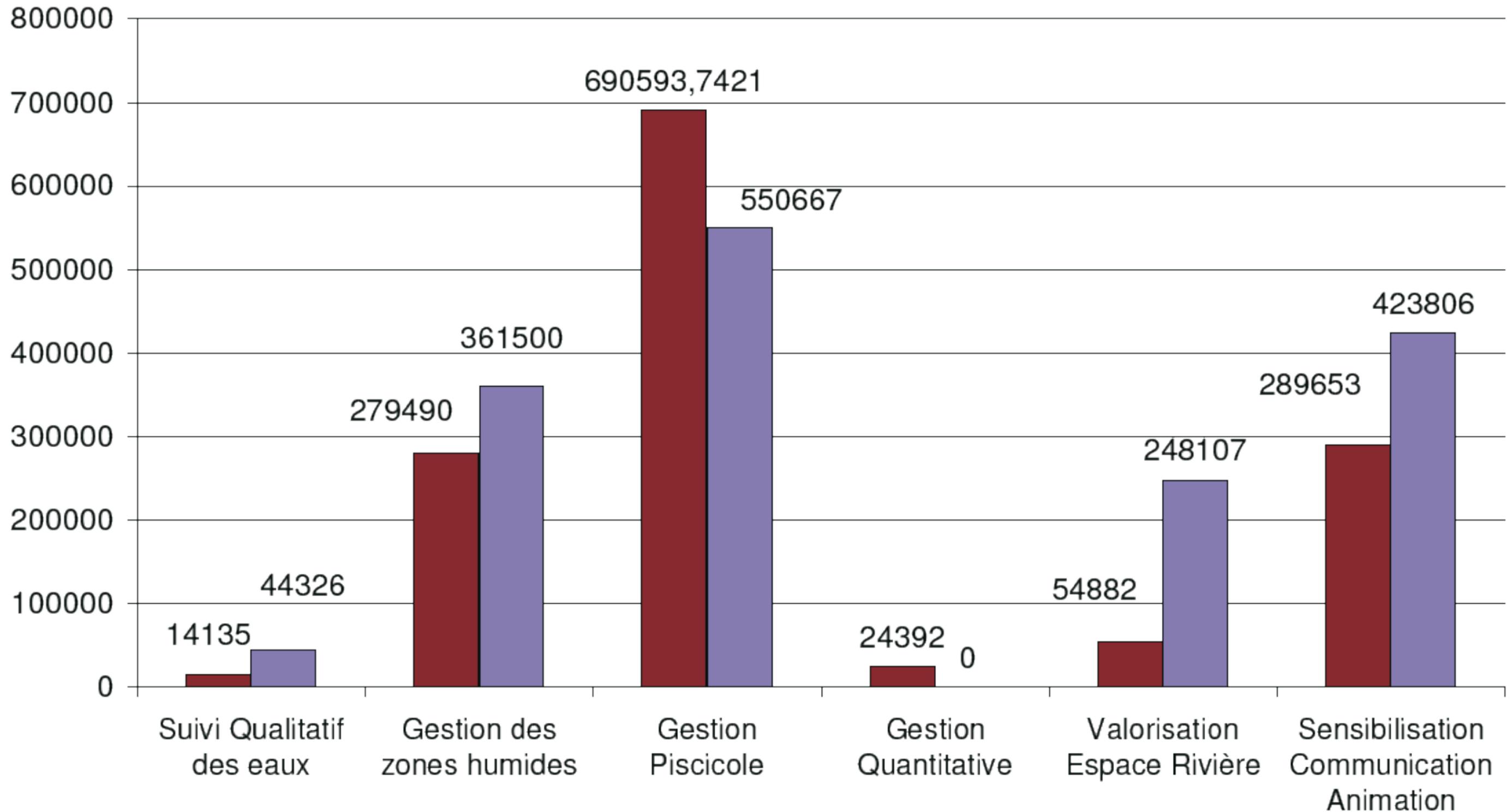
REPARTITION DES "OPERATIONS"



COMPARATIF: PROGRAMME INITIAL / PROGRAMME REALISE



COMPARATIF: PROGRAMME INITIAL / PROGRAMME REALISE

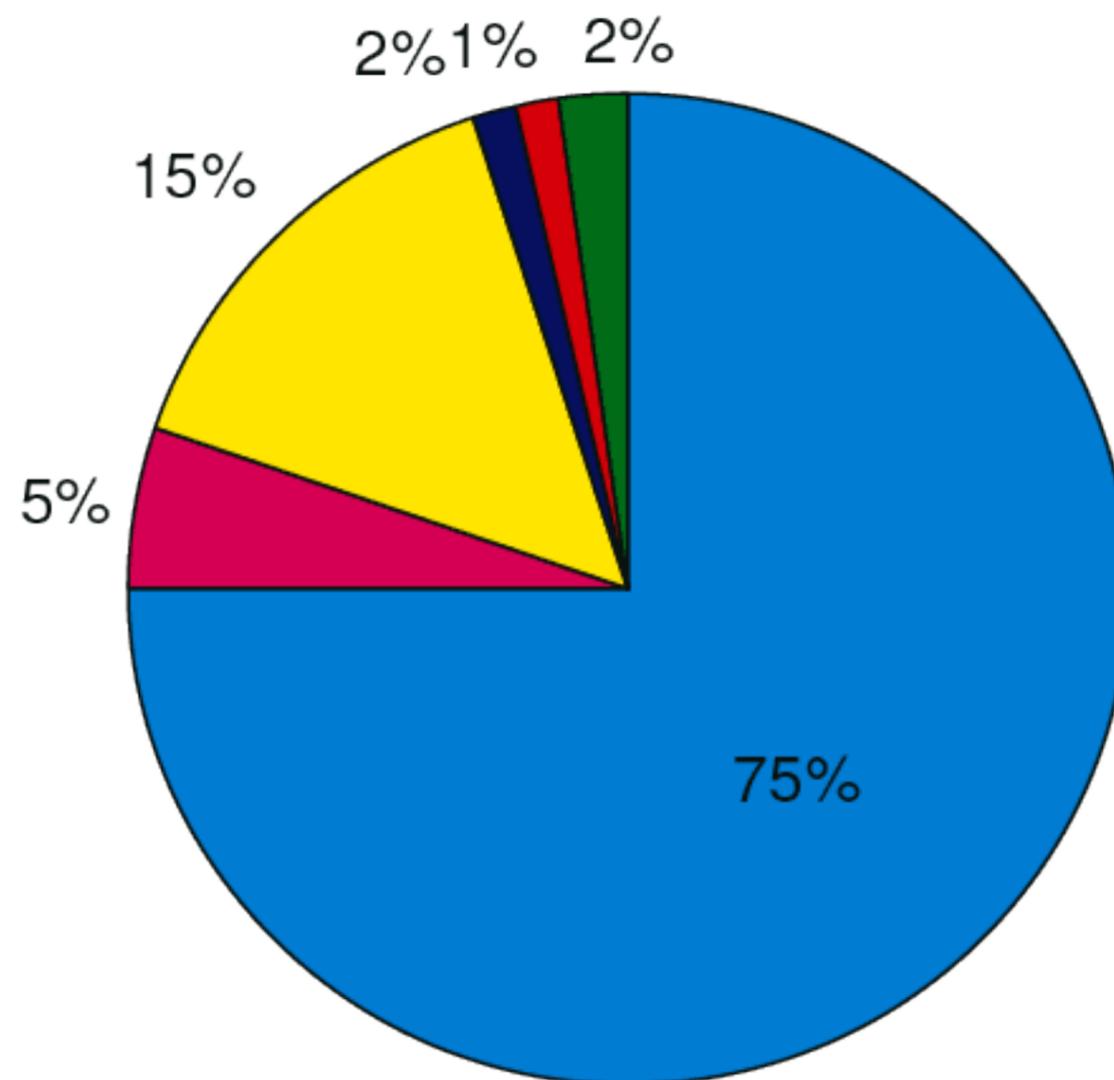
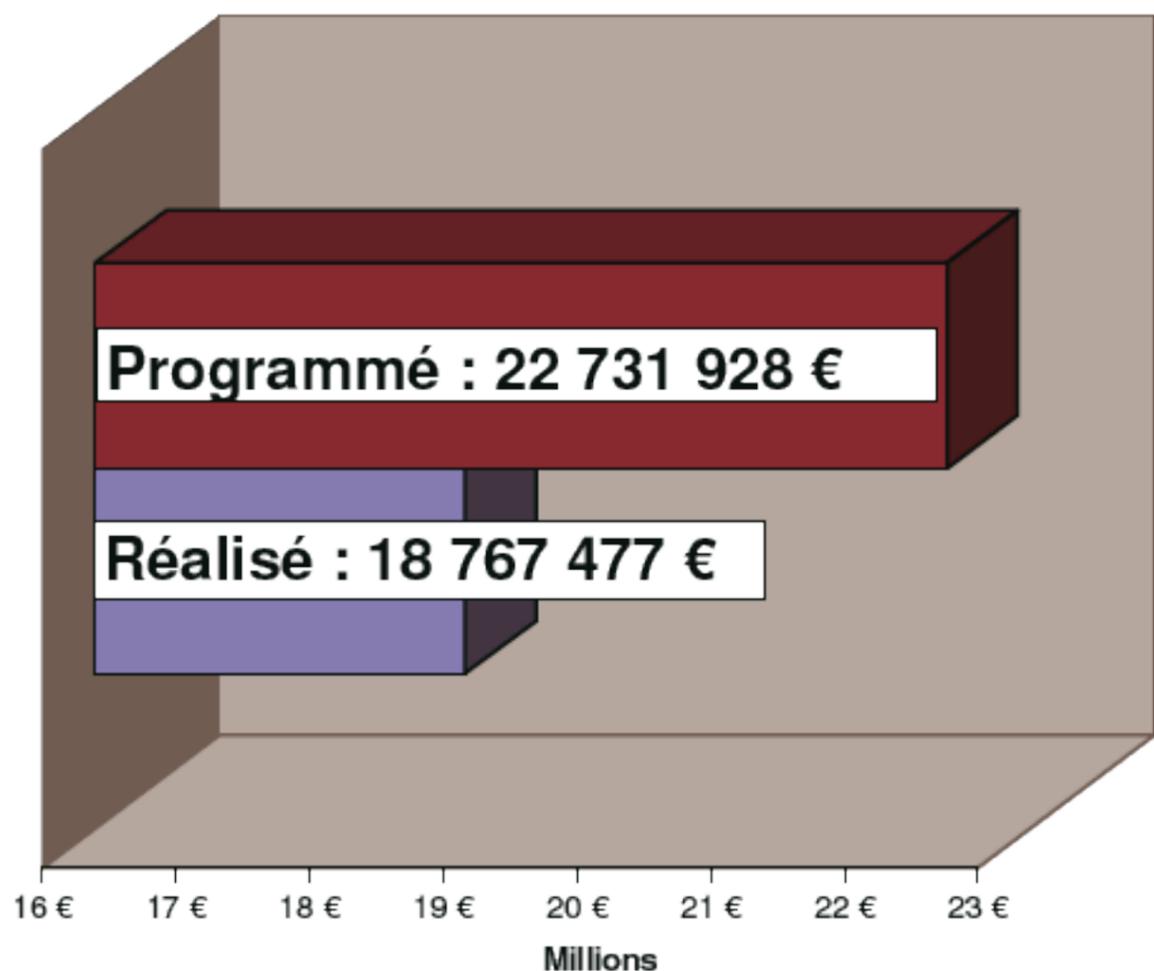


COMPARATIF : PROGRAMME INITIAL / PROGRAMME REALISE

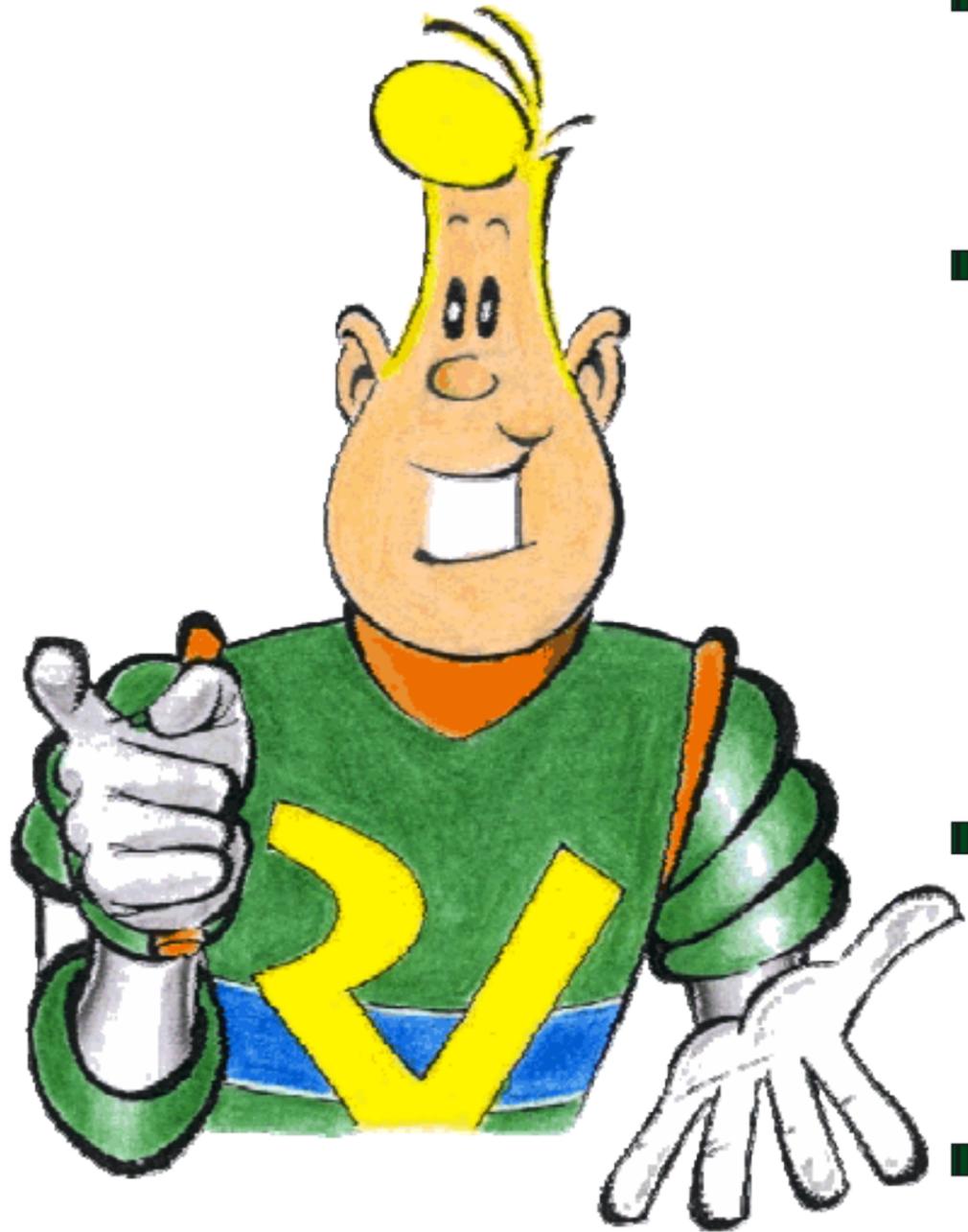
**Soit 83 % du
prévisionnel réalisé**

REPARTITION DES VOLUMES CONSOMMES

- Assainissement
- Agriculture
- Travaux de restauration des berges et des milieux aquatiques
- Suivi qualité, Protection ressource AEP Quantité
- Valorisation Rivière
- Sensibilisation Communication Animation



CONCLUSION GENERALE ET PERSPECTIVES



➔ Grâce à l'engagement de tous, non seulement des collectivités mais aussi des partenaires techniques, financiers et des nombreuses volontés locales, des avancées importantes ont pu être réalisées sur la gestion de nos cours d'eau au cours de ces cinq années de travaux.

➔ La création du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur pose les bases d'une gestion locale et durable des cours d'eau sur notre territoire.

Ce syndicat est une structure indispensable pour organiser une véritable gestion intégrée de l'eau à l'échelle locale et à une échelle plus large, syndicat devra devenir l'interlocuteur privilégié de tous les acteurs.

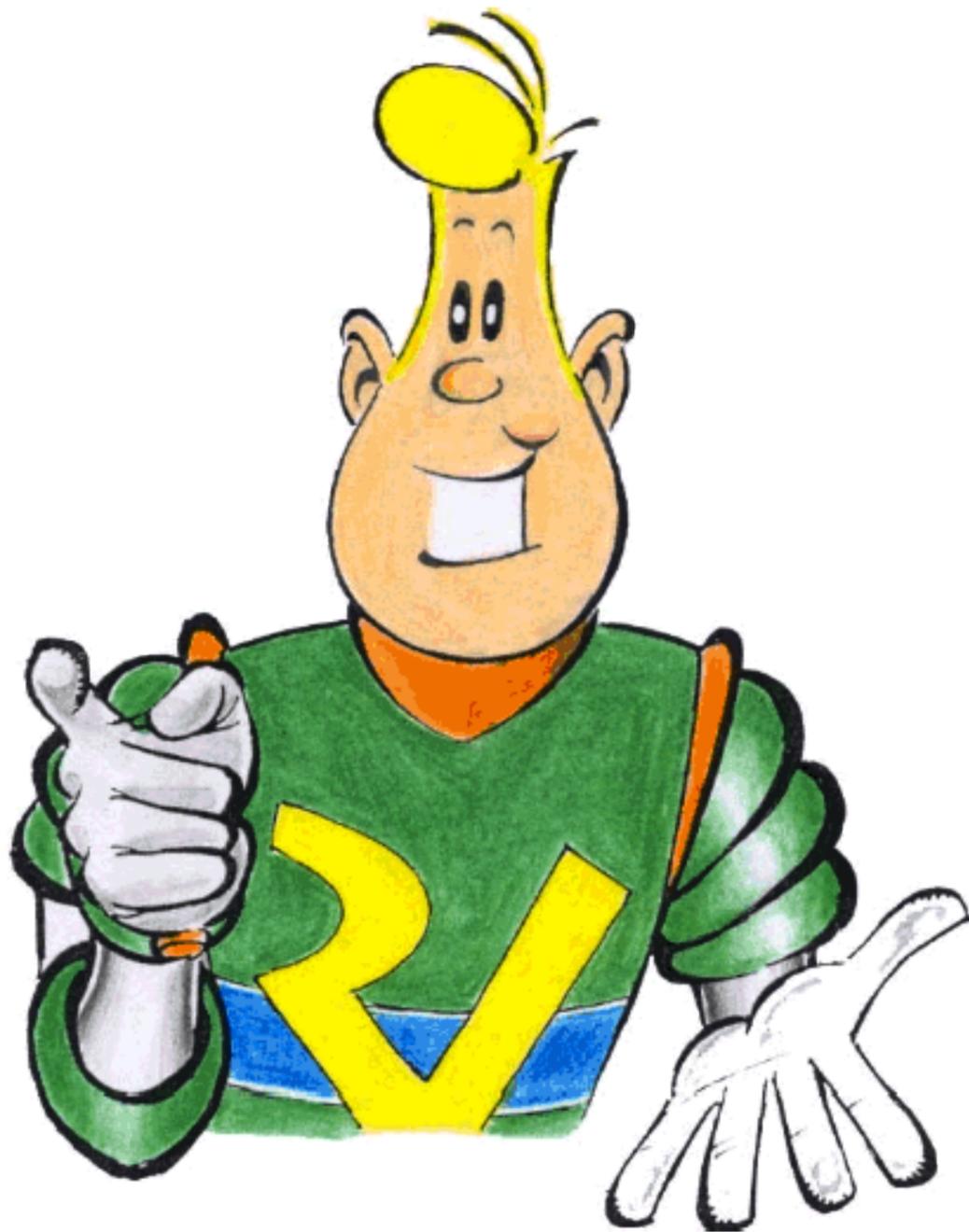
Le bilan technique et le bilan des perceptions démontrent que ces avancées sont notables mais aussi qu'il reste encore beaucoup à faire et que la gestion de l'eau reste un enjeu important pour les décennies à venir.

➔ En conséquence, plusieurs "outils", orientations sont à notre disposition :

- La continuité des opérations engagés (effort à poursuivre),
- La mise en oeuvre de nouvelles pistes d'actions
- Le renforcement de la gestion locale de l'eau avec un outil tel que le SAGE

➔ *Nous sommes aujourd'hui à la fin d'un premier programme d'action mais tous les éléments sont réunis pour donner une suite pertinente à ce travail collectif :*

- ⇒ *Un porteur de projet : le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur*
- ⇒ *Des outils adaptés : Contrat de Rivière, SAGE*
- ⇒ *Et surtout des volontés d'actions*



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU VIAUR

Agence de l'Eau
Adour Garonne

